

Procès-Verbaux
de la Faculté de Médecine

Tome Troisième

—

Séance du 7 juin 1895 à 8h du soir
sous la présidence de M. le prof. Van der, Doyen

La Skowstki, Mayor, J. Martin, M. le préfet
Prevost, Van der, Etienne, L'Esperance.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

Montieur Mannie, qui a Thieu Mannie
obtient une médaille de 5, 3 points
diplôme de médecine fédérale, présentée à
la Faculté comme thèse inaugurale, en faveur
intitulée: Contribution à l'étude des éléments
de montagne (Commission: M. le Vice-Président
J. Martin, Guillard). (Rapporteur)

Le Doyen lit une lettre qui lui Demande sur les Fonds
est adressée par le Secrétaire du Département, Bigot et le Fonds de la
demandant des renseignements sur les fonds de la Faculté
universitaires s'agit probablement de la même,
pour un travail statistique

Il est décidé que les renseignements
demandés sur les Fonds Bigot et le Fonds de
Prix de la Faculté seront communiqués au
Secrétaire du Département.

M. le Doyen, après en avoir
conféré avec le Prof. Duparc, président
du Comité pour le Buste Vogt, propose
de voter 300 francs pour le buste de Vogt,
à prendre sur les Fonds de la Faculté
(accepté).

En outre, le Secrétaire fera circuler

Buste du prof. Vogt

une liste entre les Professeurs de la
Faculté de Médecine pour les consultations
volontaires.

Le Doyen annonce que d'accord
avec le Département, il a désigné
pour le prof. Chodart, comme suppléant
de M. le prof. Brun, l'administration
des cours de matière médicale, et
cela en vertu de la modification
au Règlement Intérieur de l'Université
du 29 juin 1894.

Séance levée

Le Secrétaire

Ad. D'Espine

Séance du 14 juin 1895 à 8h du soir

Sous la présidence du Prof. A. Vanche, Doyen

des MM. J. Martin, Prevost, Laschowsky, Menpikent
Tulliard, Revilliod, Vanche, Mayor, J. L. Revuechin
Léon, Oltramare, D'Espine.

Le procès verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Le rapport de M. Vincent sur
la thèse de M. Manie (contribution à
l'étude des climats de montagne) est lu et
adopté; la thèse est acceptée.

Le travail de M. Claparède
intitulé: De l'instinct moral à propos
de quelques cas d'hémistatie hémiplegique
est renvoyé à une Commission composée
de MM. Revilliod, Mayor et Martin.

Le travail de M. Madet sur
la thèse antérieure et générale
est renvoyé à une Commission composée
de MM. Prevost, Laschowsky et
Tulliard.

Le travail de M. Dimitrie N. Boloff
sur l'hypertrophie pharyngée est
renvoyé à une Commission composée
de MM. D'Espine, Revilliod et Sobk.

M. Revilliod rapporte
au nom de la Commission chargée
d'examiner la question d'une
chaise de médecine d'enfants. La
Commission a répondu aux 3 questions

Rapport de la
Commission sur la
question d'une chaise
de médecine d'enfants.

poris

I Est-il utile de créer un enseignement clinique des maladies des enfants?

La Commission a répondu oui

II Cette Clinique peut-elle être installée dans un hôpital privé?

La Commission a répondu non

III Cette Clinique peut-elle être installée à l'hôpital Cantonal?

La Commission a répondu non actuellement à cause du manque de place et des installations nécessaires

Le rapporteur a ajouté quelques considérations personnelles à son rapport. Il ne voit pas que l'on puisse décider a priori l'impossibilité d'installer une Clinique d'enfants dans un hôpital privé. C'est ce qui s'est fait à Bonn, Bâle et Zürich; l'Etat a fait des conditions et a accepté une somme pour le matériel que lui fournira un Comité privé. Il faut donc peut-être laisser l'Etat libre de s'arranger avec le Comité de l'hôpital fondé.

L'installation à l'hôpital Cantonal pèche par le manque de matériel. L'hôpital ne reçoit que 200 enfants par an, tandis que l'hôpital fondé en reçoit 400.

M. le prof. Vancher n'est pas de l'avis de la Commission, qui déclare

d'une part la création de la chaire d'enfants utile et d'autre part conclut que pratiquement il n'y a pas moyen de l'installer. Le matériel de fondation sera des que la somme sera bien installée.

Donc, il faut répondre à l'Etat qu'il peut aller à l'avant tout de suite.

M. le prof. Reverdin répondra comme la Commission oui sur la question et non sur la possibilité d'un arrangement avec un hôpital privé. Il rappelle les difficultés qui ont surgi avec M. de Rothschild quand on a voulu s'entendre sur l'utilisation de son hôpital pour la clinique ophtalmique. Par contre M. Reverdin répondra oui sur la possibilité de fonder une clinique d'enfants à l'hôpital Cantonal.

M. le prof. Muller croit que ce n'est pas le manque de malades, que le manque de place, qui rend impossible actuellement une clinique d'enfants à l'hôpital Cantonal.

M. Oltramare veut qu'il est inadmissible de mettre une clinique de l'Etat dans un hôpital privé.

M. Zahn rappelle que dans plusieurs Universités allemandes

importantes, telle que M^{re} Mich et
deiffig, l'Etat s'est entendu
avec des fondations privées. S'il
peut s'en rendre avec l'hôpital
Gourgas, M^{re} Lahou n'y voit pas
d'objection, à la condition que l'on
sauvegarde les droits de l'Etat. Il
propose en particulier que l'on
stipule pour le professeur d'anatomie
pathologique ~~la part~~ ^{des} les autres parties.
des autres parties ~~il y a~~ ^{il y a} sont très rares
à l'on Institut.

M^{re} Mayor insiste sur
l'importance pour l'Etat de
maintenir son droit absolu de
créer le personnel médical
de la clinique d'enfants. Dans le
cas où il pourrait faire un
accord avec l'hôpital Gourgas.

La Faculté vote à
l'unanimité des membres présents
qu'il est utile de créer une
chaire pour l'enseignement des maladies
d'enfants.

Le prof. Stenard propose
qu'on ajoute : La Faculté demande
à ce que cet enseignement soit
à la fois théorique et pratique.

Le prof. D'Espine insiste sur
la nécessité que cet enseignement
soit clinique. En effet, il ne faut pas

que la chaire soit créée pour un
enseignement théorique, puis que
les maladies des enfants sont enseignées
tout au long de la course de pathologie
interne. En outre, on connaît le désigne
de voir se passer pour cette nouvelle
chaire, ce qui s'est passé pour l'hôpital
Molteni. On a vu la chaire, on
a nommé le professeur, mais on ne
lui a pas fourni de clinique.

La proposition de M^{re}
Stenard est mise aux voix et
rejetée.

La Faculté vote la rédaction
suivante proposée par le prof. Martini :

Cet enseignement devant
être essentiellement pratique,
l'Etat devra mettre à la disposition
du Professeur le matériel clinique
nécessaire.

Quant aux voix et mesures
pour mettre en pratique les vœux de
la Faculté, le Doyen sera chargé de
s'en entretenir avec le Président
du Département.

Le Doyen demande la Chaire de
l'avis de la Faculté sur la chaire Matière médicale
de matière médicale, qui est vacante
depuis la démission de M^{re} le prof. Bern.
Il est qu'après la vacance la Faculté
de proposer et d'élire si elle maintient

8
Les conclusions d'il y a deux, de
retrancher est en rapport avec la
thérapeutique. Il faut savoir si
le nouveau titre de la chaire
de thérapeutique est d'accord.

M^r Mayor déclare prêt à
faire le Cours de Matière Médicale.

M^r Laszkowski demande qu'il
soit précisé que le cours sera distinct
de celui de la Thérapeutique.

La Faculté confirme
à l'unanimité les anciennes
conclusions, qui c. à d. l'enseignement
de la matière médicale à la Faculté
de Médecine pour la profession de
Thérapeutique.

Séance levée

Le Secrétaire

J. D'Espine

Le Recteur envoie une lettre à
la Faculté de Médecine pour la faire
nommer dans son sein un délégué
pour le Congrès de ~~Paris~~ ^{Paris}, il aura
droit à une subvention de 300 francs.

9
Séance du lundi 21 juin 1897 à 8h du soir
sous la présidence du Prof. Vassier, doyen

Reuvillod, Président

Laszkowski, Vassier, Mayor, M^r Rivet
J. Revardin, Fournier, Gullier, D'Espine
de prés. verbal de la séance
séance est levée et adoptée.

Le Doyen annonce que la
Matière Médicale comme prés. devant
un cours théorique sur les médicaments
essentiels (adopté)

Le Doyen lit une lettre du Prof. Vassier Délégué au
Congrès de Paris pour représenter l'Université de Lyon
à l'occasion du Congrès de Médecine.

La Faculté nomme M^r Revardin
comme représentant; le vote de la
Faculté sera transmis au Recteur.

M^r Reuvillod lit le rapport Thèses
sur la thèse de M^r Chapard, qui est
acceptée conformément aux conclusions
du rapport.

M^r Prevost lit le rapport sur
la thèse de M^r Madet, qui est acceptée
conformément aux conclusions du
rapport.

M^r D'Espine lit le rapport sur
la thèse de M^r Nikoloff, qui est
acceptée, conformément aux conclusions
du rapport, à la condition que
l'auteur y fasse les corrections de
style demandées.

Séance levée

Le Secrétaire

J. D'Espine

10
Séance du 25 octobre 1897
à 8h. du soir sous la présidence du Prof. Vanche, Doyen

mm. Présents

Prof: Laskowski, Revillod, Prevost, Joste, Martin,
Mayor, Vanche, Etienne, Lalin, J. Reverdin,
Astruc, D'Espine.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et
adopté.

Admissions

1) M^{lle} Halberstadt présente un certificat
d'études physiques, chimiques et naturelles de
l'université de Montpellier. Elle demande
l'immatriculation à la faculté de médecine (accordé)

2) Sappa Terebio présente un diplôme
de pharmacien. Elle veut au Recteur que
la faculté accorde l'immatriculation et
l'équivalence de la licence de bac. à 8. m. d.

3) Dimitri Hossiff présente des certificats
d'études satisfaisants de la VII^e classe
du gymnase d'Etat de Sofia et de Sofia.
(l'immatriculation accordée)

4) Jean Dufour de S'Raoul (Ain)
présente 1 diplôme de bachelier de l'enseignement
secondaire moderne et 1 diplôme de l'enseignement
de l'enseignement secondaire spécial. Demande
l'immatriculation (renvoyé au Doyen
pour un supplément d'informations sur
la valeur de ces diplômes).

5) Ignat Ignatieff de Bulgarie
demande à passer son examen de
pharmacien. Une note du prof. Astruc
indique qu'il a passé son examen de commis

pharmacie (attestation du 10 mai 1893). Il a
fait des travaux pratiques conformément
à l'article 90 alinéa 5 du Règlement universitaire.
Comme il n'a pas de satisfaisant et validant
qu'il a fonctionné 2 ans comme commis dans
une pharmacie la demande est renvoyée
au Doyen pour supplément d'information.

Le Doyen annonce qu'il a reçu
une lettre de M^{lle} D^r Sulzer qui vient
s'établir à Paris et fera plus son cours de
privat docent et de M^{lle} D^r Cordes qui
ne donnera pas son cours de privat docent
cet hiver.

Le Doyen présente une lettre
du Président du Département transmise
par le Recteur au sujet de l'installation
de l'éclairage électrique à l'école et à
la morgue. (demande de Police).

Les facultés demandent à ce que
l'installation soit faite et charge les
professeurs intéressés de faire un rapport
détailé à l'appui de la demande.

Le Doyen ayant convoqué J. J. d'Armeny
pour la session actuelle d'examen,
Un seul professeur pour chaque séance, le prof. Joste
et le prof. Reverdin. Demande à ce qu'on
le vienne à l'université à l'état de choses, c'est-à-dire
qu'on ait
un tel nombre jury de professeurs, plus
le D^r Joste du Département.
M^{lle} la prof. Lalin et Revillod
demandent que pour les examens pratiques

Affaires Courantes

dont ils ont changé, cette clause est impraticable, puisqu'il s'agit d'un examen dépend de la présence d'un ou d'un malade. ~~qui n'est pas~~

La Faculté consultée a eu sur ce vote l'ordre du jour suivant proposé par le prof. Martini:

Le jury se compose pour les examens théoriques de deux professeurs et d'un docteur du Département. Il peut être désigné à cette fin pour les examens pratiques.

Chaire de matière médicale.

Le Doyen annonce que le prof. Mayor a accepté de se charger de la chaire de matière médicale, conformément aux conclusions précédemment votées par la Faculté. L'enseignement sera donné pendant le semestre d'été. Le Doyen est chargé par la Faculté de faire parvenir cette décision

Chaire d'ophtalmologie

Le Doyen transmet une demande de crédits du Département sur la demande de M. Hultenhoff de transformer la chaire d'ophtalmologie de chaire extraordinaire en chaire ordinaire.

Le prof. J. Reverdin appuie la demande de M. Hultenhoff.

Le prof. Mayor dit que la chaire d'ophtalmologie se trouve dans la même situation que la nouvelle chaire projetée de pédiatrie pour laquelle le Sénat a décidé l'autre jour à l'unanimité

de ne pas aller de l'avant avant que l'Etat ait voté la natalité nécessaire.

Le prof. Halm dit que dans plusieurs Universités d'Allemagne la chaire d'opht. profane d'ophtalmologie n'est devenue profane ordinaire, que l'enseignement clinique pour les maladies des yeux a été créé pour son enseignement.

Le prof. Vacher dit qu'il a été consulté pendant les vacances par le Département sur un projet de bâtiment pour la polyclinique à la Hirscherstrasse, où au moins ont été réservés pour l'ophtalmologie.

La Faculté vote l'ordre du jour suivant:

La Faculté de Médecine est en principe favorable à la nomination de M. le Dr Hultenhoff en qualité de professeur ordinaire. Mais elle estime que cette nomination n'aurait pas de raison d'être avant la création d'une clinique et d'un hôpital d'ophtalmologie.

Le Doyen rend compte à la Faculté des décisions prises par le Sénat dans sa dernière séance à l'unanimité au sujet de la chaire de pédiatrie pour répondre à la demande de crédits du Département.

Chaire de Pédiatrie.

14
Thèses.

Les thèses suivantes ont été présentées
à la Faculté comme thèses:

- 1) M^r de Prosch Contribution à l'étude
de l'ostéomyélite aiguë du bassin
(Commission: Gulliard, Laszkowski, Rivilliod)
- 2) M^r Roehrich. Du traitement pour le tét
chez les chiens
(Commission: Martin, Josse, Vanche)
- 3) M^{lle} Kratschkowska. La nature
militaire
(Commission: Mayor, Sternod, Vincent)

Séance du

D. D. Espin

Séance

Séance du 1 novembre 1897
à 8 h. Soit sous la présidence du Prof. Vanche, Doyen

Mm. Præsents

Mm. Sternod, Mayor, Prevost, Rivilliod, Gulliard,
J. Peruchin, Josse, Vanche, D. Espin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

Thèses de Prosch

M^r Gulliard lit le rapport sur la thèse de
M^r de Prosch, conformément à ses conclusions, la
thèse est adoptée.

Kratschkowska

M^{lle} Mayor lit le rapport sur la thèse de
M^{lle} Kratschkowska, conformément aux conclusions

du rapport, la thèse est adoptée.

M^r le Doyen annonce comme
thèses inaugurales:

- 1) un manuscrit de M^r E. Ferrasi, intitulé: Contribution à l'étude des glandes parathyroïdiennes
(Commission: Mm. Laszkowski, Mayor, Gulliard) Ferrasi Thèse
- 2) un manuscrit de M^{lle} Aubert intitulé: Contribution à l'étude de la scrothérapie de la diphtérie à la Clinique militaire (Commission: Mm. D. Espin, Prevost, J. Reverdin).

1) M^r F. Müller demande à être
immédiatement comme élève pharmacien. Il fournit
un simple certificat de son inscription allemande. Le titre est déclaré insuffisant, n'étant
pas accompagné d'un certificat de maturité.

- 2) M^r W. Petrosia n'a pas de titres
suffisants pour pouvoir être immatriculé en médecine Petrosia
- 3) M^{lle} Chlomowa et M^{lle} Arumowa Chlomowa. M^{lle} Arumowa
n'ayant que des certificats de pensionnats prises
russes ne peuvent être immatriculées en médecine

4) M^r Lévy qui a passé son examen d'état
de pharmacien en Allemagne, demande à être
exempté d'une partie des examens, refusé.

5) M^r Ignat Ignatieff (voir séance du 25 octobre) Ignatieff
ne pourra pas être exempté d'une partie de
l'examen, mais pourra être immatriculé, comme
étudiant en pharmacie.

6) M^r le Doyen annonce que le prof. Labar
M^r le Doyen annonce que M^{lle} Levenson s'est retirée
de l'examen d'anatomie pathologique. Elle ne
pourra donc pas être admise à continuer l'examen

Rapport du Prof. Josse
sur l'éclairage électrique.

dans cette Session.
Le prof. Josse au nom des professeurs
intéressés lit son rapport sur l'opportunité de
créer l'éclairage électrique à l'école et à
la Morgue-Police. Le rapport est adopté
et l'on adresse au Recteur.
Séance levée

Le secrétaire

D'Espine

Séance du 15 novembre 1897
à 8h du soir sous la présidence du Prof. D'Espine, Secrétaire

MM Présents:

J. Martin, Revinski, Laszkowski, J. Revinski,
Zahn, Stern, Zulliard, Mayor, Puvost,
A. Revinski, D'Espine -

Le procès verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

Le Prof. D'Espine annonce que le doyen
M. le prof. Vanchon étant indisposé le Procès
de présidence lui sera lu à sa place.

Rapports sur les Thèses

Le rapport sur la thèse de
M^r Rochrich est lu par M. J. Martin;
conformément à ses conclusions, la thèse est
adoptée.

Le rapport sur la thèse de M^r
Auliez est lu par M. D'Espine; conformé-
ment à ses conclusions la thèse est adoptée.

Les observations faites au sujet de la thèse
par M. Puvost, sont approuvées et seront
transmises au candidat.

M. D'Espine annonce que
les travaux reçus pour le prix de la
Faculté sont au nombre de 4.
1) la thèse de M^r Rochrich
2) la thèse de M^{lle} Kratschkowska
3) la thèse de M^r Auliez
4) un travail manuscrit avec planches
de M^r Rochrich, consistant en la description
d'histologie normale.

La Faculté nomme sur
la proposition des professeurs M. M.
Etienne, Mayor et D'Espine,
comme membres de la Commission pour
le prix de la Faculté.

M. Revinski demande à que
M^{lle} Kratschkowska puisse tenir compte
dans son travail des critiques qui lui
ont été adressées dans le rapport de thèse.

M. D'Espine peut répondre
que les travaux pour le Prix devant
être déposés avant le 23 octobre 1897,
il est inadmissible qu'à la date
actuelle le travail de M^{lle} Kratschkowska
soit modifié. Le travail manuscrit pourra être présenté à l'Académie.

M. Revinski déclare alors
qu'il renonce pour M^{lle} Kratschkowska
au concours pour le
prix de la Faculté et retire le travail.

Prix de la Faculté

Chaire de matière
médicale

M. D'Espine donne lecture d'une
lettre de M. Recteur au Président
du Département et l'auteur en fait
le résumé pour faire à la Faculté.

Cette lettre demande s'il n'y aurait
pas lieu d'appeler pour la matière médicale
un professeur spécialement destiné
aux étudiants en pharmacie, le transfert
de la chaire de matière médicale à
la chaire de thérapeutique ne se justifient
que pour les étudiants en médecine -
D'une manière plus précise, le Recteur
demande s'il n'y aurait pas lieu de
proposer à une réorganisation de l'enseigne-
ment pharmaceutique analogue à l'orga-
nisation de l'Ecole Dentaire.

M. D'Espine lit à ce sujet
une lettre du Doyen abbat, qui
conclut en ces termes: "C'est juste que
" l'enseignement de la matière médicale
" pour les médecins soit séparé de celui pour
" les pharmaciens; mais qu'il soit indispensable
" pour les derniers, et conséquemment s'élève
" sous une chaire spéciale. Il s'agit seulement
" d'un cours de 2 heures pendant la première
" année qui un professeur déjà enseignant
" pourrait donner, ce moyen qu'on ne
" végète actuellement chez une Ecole de
" Pharmacie, dont bien des éléments
" primitifs existent. Mais il manque les
" laboratoires. Il vaudrait mieux en créer.

" à la que nous avons décidé c'est que
" M. le prof. Mayor soit définitivement
" nommé professeur de Thérapeutique et de
" Matière médicale pour la Faculté de
" Médecine et que pour les Pharmaciens
" un professeur de la Faculté des Sciences
" soit chargé de donner le cours. Cette
" solution est la plus simple; c'est celle que nous
" devons adopter."

Monsieur Mayor prend la parole
en faveur de cette solution; d'autant plus
que pour les pharmaciens l'enseignement
de la matière médicale doit être beaucoup
plus approfondi et s'élève à différents
profondeurs de la Faculté des Sciences, surtout
à la chimie d'une part et à la botanique
d'autre.

M. Lahn rappelle qu'il a déjà
proposé dans le temps que la Pharmacie
s'attachât plus à la Faculté de Médecine.

M. Mayor présente la
réaction suivante, comme réponse
à envoyer au Recteur et au Département:
" La Faculté de Médecine est d'avis
" que l'enseignement de la Matière Médicale,
" destiné aux étudiants en Médecine doit être
" réuni à la Chaire de Thérapeutique. Elle estime
" en outre que l'enseignement de la Matière Médicale
" ne peut être donné sous la même forme
" aux étudiants en médecine et aux étudiants
" en pharmacie. Cette réaction est votée à l'unanimité."

20

Après quelques inclinations sur la
marche des examens de doctorat actuellement
en cours par les prof. Revillard, J. Revardin,
J. Mantu, la séance est levée.

la secrétaire
J. D'Espine

Séance du 22 novembre 1897

Sous la présidence de M. le prof. Vanche, doyen

MM. présents MM. Revillard, Laskowski, J. Revardin,
Mantu, Zuber, Revard, Jossa, Vanche,
Eternod, Mayor, D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

M. Laskowski lit le rapport sur
la thèse de M. Ernesto Ferrari. Conformé-
ment à ses conclusions, la thèse est adoptée.

Le Doyen lit une lettre du Président
du Département, M. Richard, qui envoie à
la Faculté la copie de l'arrêté du Conseil
d'Etat, ^{du 18 novembre 1897} qui rattache à la chaire de théra-
peutique l'enseignement de la matière
médicale et de la pharmacologie pour la
médecine et en médecine. Le cours sera
d'une heure par semaine pendant le 2
semestres.

M. Mayor demande à la Faculté
pour cette année qui est déjà entamée, de
donner ce cours pendant 2 heures pendant la

21

1^{er} semestre d'été. (adopté), avec le nombre
d'heures réglementaire

Le Doyen annonce qu'il y a une
demande d'examen de pharmacie. Cette
demande s'étant produite après l'époque
fixée pour les examens de doctorat (art 1^{er}
du Règlement de 1896, il demande à la
Faculté ce qu'il faut faire.

La Faculté décide que les examens de pharmaciens se feront, 1^{er} du Règlement de 1896,
aux mêmes époques que sont des médecins pour les examens de pharmaciens.

M. le prof. J. Revardin a demandé
un cours pour son cours dans la matière de la matière
d'hiver actuel 1897-98 sa nomination de professeur extraordinaire ayant été
faite après le commencement du 1^{er} semestre.
Cette demande a été faite au Département
et l'administration par lui au Recteur.

La Faculté donne un premier favorable.

M. le prof. J. Revardin
fait remarquer que la Commission
de la Polyclinique nommée dans la
séance du 2^{ème} janvier 1897 n'a pas
seulement fait son rapport et n'a pas rapporté.
M. le Doyen avisera.

Séance levée
la secrétaire J. D'Espine

Séance du 29 novembre 1897
à 8 h. du soir sous la présidence de M. le Doyen Vaucho

Membres présents: Prevost, Vaucho, Julliard, Fosse,
D'Espine, ^{J. Martin} ~~Sarnod~~, Revilliod, J. Reverdin
Prix de la Faculté Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

M. D'Espine demande à M. le Doyen
de considérer toujours la mémoire de
M^{lle} Kratshkowska qu'elle a déposée
pour le prix, comme soumise au jury, quoi
qu'elle ne l'ait pas été. En effet, il n'y a eu
aucun changement de fond fait dans
l'impression de la thèse et l'on pourra
d'ailleurs, si l'on veut, s'en rapporter au
manuscrit déposé.

M. Revilliod déclare qu'il est
d'accord, que la thèse de M^{lle} Kratshkowska
soit maintenue, comme travail pour le
prix de la Faculté; il n'a fait que quelques
corrections de style ~~ou de mots~~ qu'il
indique à la Faculté.

M. Julliard demande que
dorénavant il soit décidé que tout
travail qui a été remis au Doyen
pour le prix ne puisse être retiré des
mains de la Faculté, avant qu'elle ait
statué. (adopté.)

La Faculté décide de remettre
conservée, comme travail accepté pour

concourir au prix de la Faculté
1) la thèse de M^{lle} Kratshkowska
sous la forme de manuscrit
2) la thèse de M. Rochet
3) la thèse de M. Aubert
4) le travail de M. Robert Odier.
Séance levée

Le secrétaire
Ad D'Espine

Séance du 17 décembre 1897
sous la présidence de M. le Doyen Vaucho

Membres présents: M. Fosse, Prevost, J. Martin,
Laskowski, Sarnod, Vaucho, Mayor,
D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

Le Doyen annonce que M. Ernesto Ferreri
demande qu'on lui accorde le Diplôme de docteur
diplôme de Docteur, dont il a besoin
immédiatement en Italie, contre paiement
de la finance et garantie de l'impression
de livres le nombre d'exemplaires
répondant à la (accordé).

Le Doyen communique la Session de baccalauriat
demande de 17 étudiants de passer au mois d'avril 1898
leurs examens de baccalauriat et
sciences militaires (n^o 1 et n^o 2) en

mais d'avril 1898. La faculté décide
qu'il y aura une session extraordinaire
au commencement du semestre d'été.

Théodore Abovianky.
Lectures

M^{me} Abovianky. L'altération
cervicale, comme thèse inaugurale,
un travail manuscrit intitulé la
cystite chez la femme. (Cognition
nommée: par le Prof. J. Reverdin,
Sasse, Vanche).

Demande de dispense
pour la 1^{re} p. de la 1^{re} m.

Don Léon Cardenal y
Pujado envoie des diplômes de bacheliers
en lettres et en sciences de l'Université
de Barcelone. Il demande à être
immatriculé et à être dispensé de la
1^{re} partie de la 1^{re} m. en sciences médicales.
(Accordé).

Prix de la Faculté

M^{re} le prof. Etanod lit le
rapport de la Commission pour le
prix de la Faculté et conclut à
décerner le prix à M^r Robert Odier
auteur d'un travail manuscrit sur
les modifications de forme des
cellules nerveuses de la moelle sous
l'influence de divers agents.

La Faculté adopte les conclusions
du rapport.

Si vous levez

D^r D^r Espin

Seu'aire

Si vous le 27 Décembre 1897
à 8h. du soir sous la présidence de prof. Vanche, Doyen

M^{rs}. Laskowski, Tulliard, Martin, M^{re} Piret
Vanche, D^r Espine, J. Reverdin.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

Le prof. J. Reverdin lit la Thèse Abovianky
Rapport sur la thèse de M^{me} Abovianky.
Suivant les conclusions du rapport, la thèse est
adoptée.

Le Doyen présente les Comptes-rendus Comptes-rendus de la Faculté
de M^{rs} Ernest Piret & C^{ie} de la
Faculté de Médecine et des Prix Bigot.

Le Doyen lit une lettre du Recteur Congrès du Prof. Vincent.
annonçant qu'il a reçu de M^r le prof. Vincent
une lettre demandant à être suppléé
pour le cours d'hygiène jusqu'à l'expiration
de ses fonctions de Conseiller d'Etat et désignant
au choix pour le remplacer M^{rs} D^r Westmann et M^r D^r Maignan.
Le prof. Martin qui a un engagement

Le prof. Vincent, dit de sa part qu'il n'a pas
voulu assister à la séance puisqu'il s'agissait
de sa personne. Le nombre d'heures réglementaires
depuis le commencement du semestre jusqu'à
aujourd'hui a été donné par le prof. Vincent.

Le prof. Vanche fait remarquer
qu'on s'apprête à fonder une chaire de
bactériologie et qu'il serait important
de nommer un suppléant qui travaillerait
cette branche. M^r Maignan lui présente
l'arb^r désigné

26
M^r le prof. J. Reverdin dit que M^r
Mauriac le ^{professeur} ~~professeur~~ comme
du laboratoire de bactériologie au Bureau
de Salubrité.

La Faculté décide à l'unanimité
de présenter le D^r de Mauriac, comme
suppléant au professeur d'hygiène.

Séance levée.

D^r D'Espine

Secrétaire

Séance du 10 Janvier 1898
à 8h. du soir la présidence de M. Vanche, Doyen

M^r le Président

Prevost, Revilliod, Vanche, Lahn,
D'Espine

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

Le Doyen donne lecture d'une
lettre du D^r Roussel au Département
qui rappelle l'importance de la
Pravast et de donner suite à appliquer
la méthode thérapeutique à l'hôpital
cantonal, si on lui fournit une clinique
de 20 lits.

Cette lettre est accompagnée des
œuvres du D^r Roussel.

Il est décidé d'envoyer ces
documents à la Bibliothèque et de
conservé la lettre aux archives de la

27
Faculté.

Le Département communique l'affaire Brun (lettre du
au Doyen une lettre du Professeur Département envoyant lettre Brun
Brun, indiquant qu'il s'agit d'un agent demandant (précis).
de créer une chaire de pharmacologie
de pharmacognosie.

Le D^r D'Espine fait remarquer
que cette chaire existe et que le
prof. Brun n'est pas en titre, mais
comme on peut s'en rendre compte par
la lecture des programmes 1897-1898.

La Faculté décide d'envoyer
au Département pour l'incorporer
l'acceptation de la lettre de M. le prof. Brun.

Le Doyen a reçu de
M^r Picado, un travail intitulé
attribution vicieuse de l'urine,
comme distribution inaugurale.

(Commission: M^r Lullmann, Joste, J. Reverdin)

Le Doyen a reçu de
M^r Robert Maule un travail
intitulé Sur un cas d'achéopapillone
de l'estomac, comme thèse inaugurale.

(Commission: M^r Lahn, D'Espine,
Revilliod)

Le Doyen dit que plusieurs heures de séance
membres ayant émis l'avis que
l'heure de la Faculté, fut émise
l'après-midi au lieu du soir, il
a trouvé une seule séance dans la
laquelle les professeurs n'avaient pas

Thèses

28
de cours, c'est le jeudi à 6 heures
la question pourra être discutée dans
une prochaine séance.

Séance tenue
Ad. Despine
Secrétaire -

Séance du 17 Janvier 1898

Sous la présidence du Prof. Despine, Secrétaire

M. M. Prénés:

Daszkowski, Despine, Julliard, Prevost,
Reveillod, J. Reverdin, Sosse.

Le procès-verbal de la dernière séance est
lu et adopté.

Le prof. Tanchet, étant indisposé,
ne peut assister à la séance.

Le rapport de la thèse de M. Picard
n'étant pas fait est renvoyé à la prochaine
séance.

Lettre au Département.

Le prof. Despine lit une lettre du
Département au Doyen au sujet de
l'opportunité de déchausser une partie de
terrain sur la façade N.E. et N.O.
de l'Ecole de Médecine

Le prof. Sosse, qui a signalé au
Département le danger de laisser construire
des bâtiments qui enlèveraient la lumière
aux divers laboratoires de l'Ecole de
Médecine, donne quelques explications

sur la question.

29
La Faculté, après discussion, décide
ou l'urgence, de nommer une commission
pour étudier cette question et elle
confidie comme très importante pour
la Faculté. Elle est composée de mm.
Sosse, Daszkowski, Escudé, Prevost
et J. Reverdin. Elle est chargée de
rapporter dans la prochaine séance.

M. le prof. Julliard ^{rappelle} ~~demande~~
que toute question traitée à une
séance ^{dans un} ~~soit~~ ^{soit} préalablement portée
sur la carte de convocation (adopté).

Le Doyen est chargé en attendant
d'accuser réception de la lettre au
Département et de lui annoncer que
la Faculté s'en occupe.

Le rapport sur la thèse Rapport sur la thèse
de M. R. Manier Manier. fait par le
prof. Latour par le prof. Despine.
Conformément aux conclusions du
rapport, la thèse est adoptée.

Séance tenue.

Le Secrétaire

J. Despine

30
Séance du 24 Janvier 1898

à 8h du soir sous la présidence du Prof. D'Espine
seulitaire

M^{mes} Présents: Kaszkowski, Tulliard, Josse, Prevost,
J. Reverdin, D'Espine

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

M^r le prof. Vanche s'étant encore
indisposé, se fait excuser.

Thér. Picado.

M^r le prof. Tulliard lit le rapport de
la thèse de M^r Picado. La Faculté a accepté
la thèse, à la condition que M^r le prof. J. Reverdin
présente à la séance et qu'il la parcoure en la
thèse entre les mains, contre-signer le rapport.
Dans la dernière séance, la thèse serait représentée
à la prochaine séance. Il est entendu que les
modifications demandées par la Commission
devront être faites dans la thèse avant
la délivrance de l'imprimatur.

Commission sur l'implac-
ment de l'Ecole de médecine

Le cours est donné du Rapport
révisé par la Commission nommée dans
la dernière séance pour répondre à la
lettre du Département au sujet de
l'acquisition de terrain avoisinant l'Ecole
de médecine. La Commission attire
l'attention du Département sur la nécessité
d'isoler autant que possible l'Ecole de
médecine et de démembrer des terrains qui
pourraient devenir nuisibles pour l'agrandisse-
ment de l'Ecole qui, selon toute probabilité,
s'imposera à bref délai. Elle le demande.

31
L'on ne pourrait pas réaliser de terrain
en créant une rue de 20 mètres de large le long
de la façade Nord-Est de l'Ecole et en
acquérant un espace de terrain suffisant
du côté Nord-Ouest. La Commission décide
que le Département de l'Instruction publique
des experts pour s'occuper la question.

Le rapport est adopté
Tel quel pour la Faculté, avec prière
à M^r le Doyen d'en envoyer copie dans
son entier au Département.

Séance levée

Le Secrétaire Ad. D'Espine

Séance du 14 février 1898

Sous la présidence de M^r le prof. Vanche

M^{mes}. Vanche, Brugliotti, J. Reverdin, Membres présents
Kaszkowski, Tulliard, Prevost, Mayor, A. Reverdin,
Zuber, D'Espine

Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

M^{me} St. Krygier-Mlodet Thèse Krygier
envoie comme thèse inaugurale un travail
intitulé: Contribution à l'étude de l'ichtyofaune
et de son application dans les piscicultures
(Contribution. M^{me} Mayor, Josse, Sternod).
Le Doyen fixe l'heure d'ouverture
Séance levée

Le Secrétaire Ad. D'Espine

Séance du 28 février 1898
à 8h du s. sous la présidence de M. le Prof. Vanchev

M. Prins

Vanchev, Revilliod, Prevost, J. Reverdin, Josse, Tulliard, D'Espine.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Thèses.

1) M. Bastien présente comme thèse, un travail intitulé: Etude expérimentale sur quelques types de fracture astragalienne (Commission: M. J. & Reverdin, Tulliard, Martin).

2) M. A. Mikailovitch présente comme thèse, un travail intitulé: Contribution à l'étude du traitement du angor par l'électrolyse (Commission: M. D'Espine, Etienne, Lashowski).

3) M. Senn présente, comme thèse, un travail intitulé: Contribution à l'étude des abcès par fixation. (Commission: M. Revilliod, Zahn, Prevost).

Inmatriculation

M. le Doyen communique une demande d'inmatriculation de M. ^{de Rade} Lothe, qui envoie à l'appui un diplôme qui lui donne le droit d'enseigner dans les écoles moyennes et supérieures de filles. Le Doyen a écrit à Berlin pour le renseigner sur la valeur de ce document.

Question Müller

M. le Doyen remercie la faculté comme professeur à la médecine, d'une difficulté qui a surgi entre lui et son

assistant M. Müller. Le dernier, pour pouvoir profiter d'une vacance qui s'est produite à la Clinique du Prof. Revilliod, a envoyé sa démission à M. le Prof. Vanchev, qui en a tant usé pour un an. Et M. Vanchev de prouver jusqu'au mois de mai sans remplacement, jusqu'à laquelle il était entendu que M. Müller quitterait la chaire. Cette manière de faire n'est pas correcte.

Le Prof. D'Espine est du même avis et espère que M. le Prof. Revilliod pourra trouver un remplacement tempo. re jusqu'au mois de mai.

Séance levée
Le secrétaire D. D'Espine

Séance du 3 mars 1898
à 8h du soir sous la présidence du Prof. Vanchev

M. Mayoz, Zahn, Prevost, M. Prins, Lashowski, Josse, Vanchev, J. Reverdin, D'Espine

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Doyen a reçu des renseignements satisfaisants sur le diplôme de régent en Prusse, qui permet l'inmatriculation. Le rapport sur la thèse de

Thiering

Madame Thygier-Wlodet est lu et
adopté; le thèse est adopté.

La thèse de M. Seun est adoptée
conformément aux conclusions du rapport
La thèse de M. Bastian est
adoptée, conformément aux conclusions du
rapport.

Le rapport sur la thèse de M. Mithéoritis
est lu et adopté; le thèse est adopté.

Commission pour thèse

M. Zanoni a déposé, comme
thèse inaugurale, un travail intitulé
Sinnthiapi- de la pléthore par le Sirena
Mancipiano (Commission: MM Prevost,
Zahn et J. Reverdin)

Atlas Meissen

La thèse de M. Prevost présentée à
la Société l'Atlas de Meissen (Sinnthiapi-
propos) qui a été achetée pour la Bibliothèque
Publique.

Séance du

le 16 mai

Act. D. P. J.

Séance du lundi 18 avril 1898

à 8h du soir sous la présidence de M. le prof. Vanher

MM le prof: J. Reverdin, Laskowski, Brun, MM Prévost,
Zahn, Vanher, Sternod, Prevost, Tulliard,
Sosse, Mayor, D'Espine, A Reverdin,
H. Abramare -

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

Monsieur le Doyen communique à la
Faculté 1) une lettre de M. Reichen demandant
à la Faculté de répondre à la demande de
présenter sur les propositions de M. Brun
2) une lettre du Département demandant à
la Faculté de lui envoyer un rapport sur la
question de la réorganisation de l'enseignement
de la pharmacie et rappelant qu'il a
été déjà à ce sujet le rapport de la Faculté
des Sciences

II Propositions de M. le
prof. Brun relatives à
l'organisation de l'enseignement
de la pharmacie.

3) La lettre de M. le prof. Brun du 22 janvier
1898 intitulée: Propositions faites à la
Faculté des Sciences par M. le prof. Brun
relatives à l'organisation de l'enseignement de la
Pharmacie à l'Université de Genève

4) une lettre de M. le prof. Soret demandant un
résumé du Rapport envoyé au Département
par la Faculté des Sciences à ce sujet.

La question est renvoyée, après
quelques explications de M. le prof. Brun,
à une Commission formée de MM. Prevost,
Mayor et D'Espine, chargés de présenter un

II Demande de crédits
supplémentaires (Mayor,
Prevost et Etémod)

rapport dans la prochaine séance.
Monsieur le Doyen ~~titulerait~~
pour président de la part du Département
trois demandes d'allocations ~~supplémentaires~~
pour laboratoires faites par ^{leur} M. le
prof. Prevost, Mayor et Etémod.
M. le prof. Prevost a un déficit
de ~~1633,46~~ dans les frais de réorganisation
du laboratoire de physiologie. Un grand
nombre d'instruments du laboratoire de M.
Schiff ont besoin de réparations. De
nouvelles acquisitions s'imposent: en particu-
lier des microscopes de démonstration,
des tables pour les travaux des élèves, etc.
M. le prof. Prevost demande une allocation
extraordinaire de fr 4000 à 5000 fr
pour le laboratoire de Physiologie.

M. le prof. Mayor estime qu'avec
l'allocation accordée jusqu'ici au labo-
ratoire thérapeutique, il se produit un
déficit irréductible de fr 500. M. Mayor
demande à ce que l'allocation annuelle
à son laboratoire soit augmentée de fr 500.

M. le prof. Etémod a en cette année
un déficit net de 1800 fr. L'achat de
nouveaux microscopes et de nouvelles tables
pour les élèves s'impose; il demande ^{allocation} un ~~crédit~~
~~supplémentaire~~ pour le laboratoire de
de fr 2000 pour le laboratoire d'embryologie.

La Faculté nomme pour rapporter
sur cette demande de crédits une

Commission composée de M. de Lashowski,
Gulliard et L. Renard.

Le Doyen lit une lettre du Département. Projet de règlement pour
cet objet des programmes de faibles qu'il la Faculté de médecine
pourrait faire pour chaque faculté; comme
la Faculté de lettres l'a déjà fait.

Le Doyen a préparé un projet de
programme de faibles pour la Faculté, sorte
de ~~table-matras~~ contenant tous les
articles de la loi, des divers Règlements
de rapportant à la Faculté de médecine
et des lois sur ordre de matière. Il propose
le renvoi de son projet à une Commission

de la Faculté nommée M. Joffe,
Vanchem et Etémod comme membres
de cette Commission.

Le Doyen a reçu une pétition ^{l'œuvre de l'œuvre}
signée par M. le prof. Mayor, Etémod,
Gulliard, Lashowski, Martin, A. Renard
et O. Renard, demandant que
l'œuvre des langues ne soit plus le ton
et de tous les autres républicains.
La question sera discutée dans
la prochaine séance.

Séance terminée

Ad D. J. J.

Reçu

Séance du 2 mai 1898
à St-Etienne, sous la présidence de M^{le} prof.
Vanchem -

M^{re} Présents: Sternod, Prevost, Brun, Lasbowski,
Tulliard, Revilliod, Martin, A. Remardin,
Vanchem, Mayor, J. Remardin, D'Espine
Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Demande-pétition
des chefs de série de médecine
opératoire -

Les étudiants, chefs de série
demandant à être assimilés à des
assistants et à obtenir l'exemption
de la financer des inscriptions aux
cours (Refusé)

Proposition Sternod.

Le prof. Sternod rend la
faculté à l'entrée aux équivalences
qui sont accordées trop facilement
aux Italiens, qui n'ont pas les
certificats d'études requis pour être
admis dans une faculté italienne.
Il faut distinguer en effet entre
le lycée gymnasiale ~~qui est équivalente~~
~~à notre maturité~~, de la licence lyciale
qui ~~est équivalente~~ ^{matrimoniale} à notre

La question est renvoyée à l'étude
d'une commission composée de M^{re}
Lasbowski, Sternod, D'Espine.

Thér. Starodoubeff.

M^{re} Pauline Starodoubeff
présente comme dissertation inaugurale
un travail intitulé de l'athrèpie

(Commission: M^{re} Revilliod, Martin,
D'Espine).

Le prof. D'Espine lit le
rapport sur les propositions de
M^{le} prof. Brun à la Faculté
des Sciences - Les conclusions et le
rapport sont adoptés.

Rapport sur les
propositions Brun.

M^{le} prof. J. d. Remardin lit
le rapport de la Commission chargé
de la question des demandes de
crédit faites par le prof. Prevost,
Sternod et Mayor.

Rapport de la Commission
sur les augmentations de
crédit.

Il propose
d'allouer à M^{le} prof. Prevost un
crédit extraordinaire de 5633.60
composé d'un solde de crédit de
1633.60 et de 4000 d'allocation
et à M^{le} prof. Sternod une allocation
annuelle de fr 2000 pour le
laboratoire et un bicyclette -

Et à M^{le} prof. Mayor un crédit
annuel de fr 1000 pour le laboratoire
de Thierpurgien (ancien de 500 fr
allocation actuelle).

Le rapport est adopté.

Il est donné lecture d'une
lettre de M^{le} prof. Vanchem au
Département, demandant une
allocation pour le cours d'obstétrique
et une augmentation de traitement
pour le cours postérior. (Renvoyé à
la Commission des crédits. M^{re} Tulliard)

Demande de M^{le}
prof. Vanchem

40
Laskowski, T. Reverdin)
L'assemblée est unie.

la séance est levée
Ad. D'Espine

Séance du 9 mai 1898
à 8h. du soir, sous la présidence du Prof. Vanche

M. M. Présents: Steiner, Laskowski, Prevost, Zahn,
Jossa, Vanche, Gulliard, Mayor, D'Espine.

Heure des séances.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Faculté décide qu'à partir
du semestre prochain, l'heure ordinaire de
convocation ~~et le jour~~ ~~sera~~ changée et
fixée au samedi lundi à 5 heures.

Le prof. Gulliard demande
dans une lettre adressée au Doyen qui est
donnée lecture, que l'on délivre aux élèves
qui ont passé un des examens de la Faculté
de Médecine, un double du certificat
des profits qu'ils ont obtenus.

La Faculté de Médecine à l'unanimité
la demande de M. Gulliard, qui sera
renvoyée au Bureau.

La Commission chargée
d'examiner les demandes de crédit et
d'augmentation de traitement du prof.

Rapport sur les demandes
au Prof. Vanche

41
Vanche, rapporte par l'organe du Prof. J. Reverdin.
Elle conduit à ce que la Faculté approuve les
demandes formulées par le prof. Vanche,
à savoir 1) une allocation et traitement de
frs 500 pour rémunérer le matériel nécessaire
pour le cours d'opérations obstétricales
2) une augmentation de traitement de
frs 1000, pour le cours théorique
(Adopté).

L'assemblée est unie.

la séance est levée
Ad. D'Espine

Séance du 20 mai 1898
à 8h. du soir sous la présidence du prof. Vanche

Laskowski, Jossa, Zahn, Prevost, M. M. Présents:
Vanche, Mayor, Revilliod, D'Espine

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

La thèse de M. Zamoni est
adoptée après la lecture du Rapport
de la Commission par M. Prevost. (V. 3 mai 98)

Le Doyen donne lecture d'une
lettre qu'il a écrite à M. le Doyen de l'Université
de la Faculté de Médecine de la même
Université, pour le remercier de la
lettre de la Faculté de Médecine, de Genève, de

Bâle, de Zurich et de Bâle ont fait que
l'Institut de droit suisse du prof. Land
est en instance pour obtenir un
subside de la Confédération. De là à
de faire reconnaître comme institut
fiducial, il n'y a qu'un pas. La Faculté
de Bâle a engagé les autres Facultés
de Suisse à protester contre la
création d'un Institut fiducial unique
de droit suisse.

Cette question n'ayant pas été
portée à l'ordre du jour, il est
décidé d'en renvoyer l'examen à la
prochaine séance.

Le Doyen fixe d'ici tout avec
les professeurs le programme des cours
de la Faculté de droit à commencer
d'hiver 1898-99.

Le Bureau répondra relativement
à la proposition de M. Bulliard de
remettre aux conditions une copie des
chiffres qu'ils ont obtenus aux examens.
C'est contraire à l'article 20 du Règlement
Par le champ, il faudrait porter la
question au Sénat.

Le Bureau demande qu'on
nomme un délégué pour la Commission
champ. d'indiquer les sous les privés
doctes.

de la Faculté nomme le prof. Sode
délégué.

Programme
d'hiver 1898-99.

Réponse au Bureau

de Doyen annonce qu'il a
reçu une lettre de M. le prof. Y. Remondin,
professeur à la Faculté de droit de
une lettre précédente, de fixer l'heure
des séances de la Faculté à 5 heures le
lundi, pour que cela coïncide avec
l'heure de son cours, et qu'il lui en
viens la question dans le sens
à propos de la fixation de l'Horloge
de la Faculté pour l'heure

lettre de M. le prof. Y
Remondin

Je vous prie

Le Président
A. d'Espine

Séance du 6 juin 1898
sous la présidence de Prof. Vaucher, Doyen.

MM. Sternod, Castorovsky, Martin, pour Présents
Prevost, Josse, Vaucher, Mayor, Y. Remondin,
Revilliod, d'Espine.

Le procès-verbal est lu et adopté
M^{lle} Raïssa Rotenberg présente Thèses.
comme thèse, un travail intitulé: Contribution
à l'étude de l'action des sels de potassium sur
le cœur et la pression sanguine

(Commission: Le Prof. : Revilliod, Mayor, Vaucher)

M^{lle} Maurice Dardel présente, comme
thèse, un travail intitulé: De la minéralisation
(Commission: M. le Prof. Martin, Castorovsky, Josse)

Horain du
dernier d'hiver.

à propos, le prof. J. Verdier
confirme. Il y a dit dans sa ^{lettre} lettre,
que l'heure de 5 heures le dimanche est
celle de son cours et qu'on ne peut
fixer l'heure des réunions de la Faculté
à ce moment.

M^{re} G. Remardin content à mettre
son cours le lundi à la même heure
que l'heure ordinaire des leçons et
fixe un lundi à 3 heures pour la
semaine prochaine.

Il va sans dire, comme me l'a fait
remarque M. le préf. Sore, que cela
n'empêchera pas de la fixer à cet
autre jour ou celle au 1^{er} henné, si il
y a urgence.

Prix de la Faculté.

On fixe pour la programmation
la prix de la Paquette de Pina Bigot
deux de l'année. 1000

Lettri de Lamsaume.

Après discussion, il est décidé
que le Doyen répondra qu'il ne
refuse ^{pas} un échange de mes-
sages, sur la question soulevée,

qui elle ne peut
mais ~~quel~~ ~~théorème~~ ~~référer~~ à ~~cinquante~~
aucune ~~une~~ ~~opinion~~ ~~sur~~ ~~la~~ ~~force~~, ~~de~~ ~~renseignements~~
~~étant~~ ~~trop~~ ~~précis~~ ~~et~~ ~~variables~~.

Il est accordé en déduction
paiement jusqu'à la fin du semestre à
M^r Michel Constantinoff.

Affaires Constantes.

Le Doyen a communiqué cet
rapport au Bureau des questions
scolaires par le prof. Tuller, pour que
le Doyen de l'univ. a demandé l'omission
des chiffres obtenus antérieurement
par une université. La modification
de l'article 26 de la loi du Règlement
sera proposée au Sénat.

Article 20 in Replacment

Il est possible que l'écriture
du Doyen.

Election du Doyn.

D'Espine	7	vaiss
Granot	6	"
J. Renaudin	1	"
Maurin	1	"

En conséquence, le prof. D'Espine et
c^{ie} Dayer.

Il est prouvé aux élections
de Sanitarie.

Victor's Science

Mayor Gov's.
Master 4 "

En conséquence, le prof. Mayor
est c'h' Secrétaire —

Seigneur Louis
Le Comte de
D'Espeyrie

46
Séance du 13 juin 98
sous la présidence de M. le prof. Van der Dogen

M. M. présents: Revilliod, Laszkowski, Martin,
Prevost, Vanche, Mayor, D'Espine
Le procès-verbal de la dernière
séance est lu et adopté.

Lettre de Landmann
Le Doyen communique une
lettre de M. Dind, le Doyen de la
Faculté de Landmann qui convoque
les délégués de divers Facultés à
7 heures au Restaurant de Kops
M. le Doyen dit qu'il accompagnera
le prof. Viant qui va à Rome et
qu'il ira avec un autre collègue d'ici,
probablement M. Etienne, s'il peut
obtenir l'accompagnement.

Thérèse Rosenberg
a présenté un travail écrit, comme
thèse inaugurale, intitulé: Conte
et l'étude des fols de potamine
(Commission: M. le prof. Mayor)
Litt. rapport qui conclut à
l'adoption de la thèse (adopté).

Thérèse West.
M. S. West présente, comme
thèse inaugurale, un travail écrit
intitulé: Etude pharmacodynamique
sur la pironine (Commission: Prevost,
Mayor, Etienne).

Interpellation
Revilliod.
M. Revilliod fait une inter-
pellation sur la ^{question de la} pironine.

La question n'ayant pas été mise à l'ordre
du jour, est renvoyée à la prochaine séance.

Séance levée.

La séance - D'Espine

Séance du 4 juillet 1898
à 8h du soir sous la présidence du Prof. Vanche

M. M. Laszkowski, Martin, Prevost, M. M. Pickett,
Vanche, Julliard, J. Revillard, Revilliod.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

M. le Doyen a reçu depuis la
dernière séance une lettre de prof. Dind,
de Landmann, qui lui annonce qu'il n'y
aura pas de séance de délégués à
Rome, la Faculté de Zurich ayant
refusé de s'y faire représenter.

Après lecture du rapport de
M. le prof. Prevost, sur la thèse de
M. S. West, la thèse est adoptée.

M. le Doyen présente
comme thèse inaugurale, un travail
intitulé: Quelques observations sur
l'action de la Thiodurine.
(Commission: M. M. Revilliod, Prevost, D'Espine)
M. Revilliod rapporte.

(Commission: M. le Doyen
Lettre de Landmann)

Thérèse West

Thérèse Levenson

Interpellation de
M^r Revilliod sur la poli-
tique.

M^r Revilliod a été tenu
informé par le ^{président} le ^{président} du
Grand Conseil, du projet du bâtiment
des Polycliniques de M^r Favard, le projet
prévoyant entre les salles de consultation
des lits et une amphithéâtre.

Il donne les chiffres de consultation
de la polyclinique médicale de l'hôpital
et constate qu'elle est florissante.

Néanmoins, il estime que la
Faculté devant rendre les devoirs
pour obvier aux lacunes de divers
enseignements primaires et
que l'on voudrait faire à la Polyclinique,
et faire à l'hôpital faire aux
nouvelles ailes construites place à
ces enseignements primaires.

M^r T. Revilliod rappelle qu'une
Commission avait été nommée
par la Faculté le 21 janvier 1897,
pour s'occuper de la question de la
Polyclinique et que cette Commission
est la même, accompagnée par le Doyen.

M^r le Doyen pense qu'actuelle-
ment, le projet Favard est arrêté
dans l'air et qu'il serait très impoli-
tique de le résister en faisant de
l'opposition.

M^r le Doyen s'étant obligé de
partir, la séance est présidée par
M^r le prof. D'Espine.

M^r Tulliard constate le fait
tout à fait normal, que ^{déjà} plus d'un an
le Département prépare un projet
d'organisation de la polyclinique et
qu'il n'en a jamais rendu officiellement
la Faculté; que de plus les professeurs
de clinique médicale et chirurgicale
qui ont été chargés de la polyclinique
~~par le Département~~ par la loi de 1886, n'ont
jamais été consultés.

M^{rs} Revilliod, Lasbarrès,
et Renucci sont d'avis que la question
de la polyclinique doit être examinée
par la Faculté et qu'elle doit nommer
une Commission, chargée de s'en
occuper (Renucci à la prochaine séance)
Séance levée

Le Secrétaire D'Espine

50
Séance du 8 juillet 1898
M. le Président
M. le Prof. Vanche, Doyen
M. Reverdin, Julliard, Som, Zahn,
Vanche, Revilliod, Delpin

M. le Prof. Hardy
M. le D. Hardy expose, comme
thème d'agrégation pour la chaire de chirurgie, dans
un travail intitulé : L'embulisme de
la Vague Impériale Occidentale pendant la
guerre Franco-Prussienne.

M. le Prof. Hardy
M. le Prof. Hardy expose, comme
thème d'agrégation pour la chaire de chirurgie, dans
un travail intitulé : L'embulisme de
la Vague Impériale Occidentale pendant la
guerre Franco-Prussienne.
Le rapporteur M. le Prof. Revilliod
lit le rapport sur le thème de M. le Prof. Hardy
et conclut à son acceptation,
à la condition de faire la correction indiquée.
(Accepté).

Intervention de M.
le Prof. Revilliod sur la
poli-clinique.

M. le Prof. Revilliod attire l'attention
sur le fait qu'il a été proposé au
Grand Conseil un projet de bâtiment
pour la poli-clinique, prévoyant une
installation de lits pour les malades,
sans que la Faculté ait été consultée sur la
question. La poli-clinique médicale de
l'Hôpital marche très bien, comme
l'indique le dernier rapport de l'Hôpital.
Il vaudrait mieux profiter de ce
qui existe, que créer du nouveau
sans l'assentiment de la Faculté.

M. le Prof. Julliard insiste sur
le fait que les prof. de clinique médicale

POLICLINIQUE CHIRURGICALE

Communication lue à la Faculté de Médecine

(Séance du 8 juillet 1898)

La Polyclinique chirurgicale a pour but :

1° De procurer aux élèves de notre Faculté les moyens de
s'exercer pratiquement : à l'examen des malades, aux opérations
de petite chirurgie et aux pansements.

2° De recruter la Clinique.

Elle dispose d'une grande salle bien éclairée et pourvue de
tout ce qui est nécessaire : tables d'opérations, instruments et
appareils, eau froide et chaude, étuves à stérilisation, électricité
(galvanocaustique, lampes d'exploration, y compris les rayons
Roentgen).

Les pièces de pansement préparées et stérilisées, ainsi que
les appareils, sont fournis par la Clinique. Les médicaments
par la Pharmacie de l'Hôpital.

Elle a lieu tous les jours, sauf le jeudi, de 5 à 6 1/2 heures
à l'Hôpital.

Elle est faite par un médecin ancien assistant de la Clinique,
sous la direction et la surveillance duquel les opérations et les
pansements sont faits par les élèves eux-mêmes.

Un infirmier y est attaché comme servant.

Elle fait partie de la Clinique chirurgicale (Loi de 1885) et
elle est placée sous la direction du professeur de cette Clinique
(Arrêté du Conseil d'Etat). — Le professeur ne la fait pas lui-
même. Mais le médecin qui en est chargé est son assistant et
comme tel il doit se conformer aux directions qui lui sont
données par son chef.

Elle n'est obligatoire ni au cantonal, ni au fédéral. Le Règlement de l'Université n'astreint les élèves à aucune policlinique. Quant au Règlement fédéral, il stipule dans son art. 46 l'obligation pour les candidats à l'examen professionnel d'avoir suivi pendant un semestre *la Policlinique*.

Mais cette obligation n'a trait qu'à la Policlinique *médicale*, qui est seule exigée.

La Policlinique chirurgicale est donc purement facultative et on est admis aux examens sans l'avoir suivie.

Elle a été suivie au semestre d'été 1898 par quinze élèves divisés en trois séries de cinq. Il n'est pas possible de surveiller et de diriger plus de cinq personnes à la fois.

Le nombre des malades qui se sont présentés a été, en 1897, de 2,525; celui des cas qui ont été examinés, opérés ou pansés de 9,484; celui des opérations de 639; et celui des anesthésies locales ou générales de 150.

En moyenne, les élèves ont eu à examiner plus de neuf cas nouveaux, à faire plus de deux opérations, plus d'une anesthésie et une quarantaine de pansements par séance.

C'est plus, beaucoup plus qu'il n'en faut. A tel point que lorsque l'heure finale a sonné, les élèves s'en vont, abandonnant dans la salle d'attente trois et quatre fois autant de malades qu'ils n'ont eu le temps d'en voir. Et que le policlinicien est obligé de terminer seul la séance avec l'infirmier.

La Policlinique qui, à l'horaire, finit à 6 $\frac{1}{2}$ ne se termine qu'à 7 $\frac{1}{2}$, quelquefois même à 8 heures.

Les opérations qui se font à la Policlinique sont de petite chirurgie : celles qu'on peut faire sur des personnes qui doivent ensuite rentrer à pied chez elles.

Tous les cas qui ne sont pas susceptibles de ce traitement ou qui peuvent intéresser la Clinique lui sont adressés directement.

La Policlinique chirurgicale ne traite pas de malades en ville. Il est impossible de faire des opérations ou des pansements chez de pauvres gens qui en sont réduits à recourir à l'assistance publique, et chez lesquels le chirurgien ne trouve rien de ce qui lui est nécessaire pour remplir convenablement son office.

A Bâle la Policlinique chirurgicale se tient à l'Hôpital. Elle a lieu tous les jours aux mêmes heures que la Clinique. Elle fait partie de la Clinique chirurgicale, et elle est placée sous la direction du professeur de cette Clinique. Le professeur ne la fait pas lui-même. Elle est faite par un médecin ancien assistant de la Clinique. Les élèves y sont admis par séries de deux. Ils y examinent les malade qui se présentent, y font les pansements sous la direction et surveillance du policlinicien. Les cas qui ne sont pas susceptibles de ce traitement sont adressés à la Clinique. Elle ne soigne pas de malades en ville.

A Berne la Policlinique chirurgicale se tient à l'Hôpital quatre fois par semaine, à la même heure que la Clinique. Elle fait partie de la Clinique chirurgicale, et elle est placée sous la direction du professeur de cette Clinique. Le professeur ne la fait pas lui-même. Elle est faite par un médecin ancien assistant de la Clinique. Les élèves y examinent les malades qui se présentent et y font les opérations de petite chirurgie sous la direction du policlinicien. Elle ne soigne pas de malades en ville.

A Zurich la Policlinique est faite dans les mêmes conditions. Le professeur ne la fait pas lui-même. Elle est faite par le Secundar Arzt, premier assistant.

Conclusions

1° La Policlinique chirurgicale répond complètement aux besoins universitaires.

2° Il n'y a rien à changer à son organisation ni à son fonctionnement qui sont les mêmes que dans les universités similaires.

3° Seul l'emplacement doit être changé pour les raisons suivantes :

La salle où se fait la Polyclinique est excellente ; mais il en faudrait une seconde plus petite à côté.

Quant au local où les malades doivent attendre, il est au-dessous de la critique. C'est une petite chambre dans laquelle les malades sont entassés, qui ne reçoit le jour et l'air que par la porte et où il règne une atmosphère méphitique. Cet emplacement est tellement insuffisant qu'une grande partie des malades doivent attendre dehors exposés au froid et à la pluie.

Au lieu de cela il faudrait deux vastes salles d'attente bien aérées, une pour les hommes, l'autre pour les femmes et les enfants.

Et comme il est impossible de trouver dans le bâtiment de l'Hôpital l'espace nécessaire à cet agrandissement, le transfert de la Polyclinique s'impose. Et, dans l'intérêt des malades, il est désirable qu'il se fasse le plus tôt possible.

Au point de vue universitaire, une seule polyclinique est suffisante. Il est désirable qu'elle soit placée à l'Hôpital. L'ancienne Morgue agrandie et adaptée serait un excellent local.

Au point de vue de l'assistance, il en faut trois : celle de l'Hôpital ; une seconde desservant le quartier de Saint-Gervais, les Paquis et la Servette ; une troisième pour le quartier de Rive, les Eaux-Vives et la Terrassière.

Dr G. JULLIARD.

Prof.

et de chirurgie chirurgicale ont été changés
par une loi de la polyclinique, qu'on ne
peut donc pas la leur enlever. Il donne
des détails sur la polyclinique chirurgicale
l'hôpital.

Le prof. Julliard propose d'inscrire
le Département de bien vouloir honorer
gratuitement la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine
doit la réduction l'écriture d'une
lettre que le Doyen leur charge et l'inscrire
Département.

La Faculté de Médecine ayant approuvé
ce projet on lui a remis les polycliniques
à être présentés au Grand Conseil, demandant
respectueusement au Département et
l'Instruction Publique d'être maintenu
cette question pour lui fournir
le sujet les renseignements indispensables
qu'elle est prête à donner.

Si vous le voulez

Le secrétaire

Au Doyen

prison.

En le pres. d'Espm. Remerciement à l'Université
de l'Université de la P. l'Université de la P.
Remerciement de la P.

Severinus de
Sancti Thomas
perit - docent.

Le Dr. Thomas peut donc, par le
programme indiquant par exemple comme
devoir faire un cours de physiologie.
Médical, donner un cours de thérapie
et pratique de l'enfance et demander
de faire des leçons de son dispensaire.
Après échange d'explications avec M^{re} G.
prof. d'Espér., parant, Les Karzski et
Laurin le Faculté de voir qu'il y
a lieu d'accorder cette demande

Remplacement (fondation
le Semestre d'hiver)
de M. Le prof Brun
par les cours de
Microscopie Pharmacologique
et
de Pharmacologie.

Le prof. Brun, demandant à
être chargé pour la durée prochaine
des cours de microscopie phar-
macologique et de pharmacognosie et
pharmacie, m'annonça le conseil
d'Etat, chef du département de
l'Instruction publique, comme favorable
à la tenue de propositions de
la part du prof. Brun désignant
comme remplaçant par l'un de
ses cours (microscopie) ~~le prof. Brun~~ ^{le prof. Brun} ~~le prof. Brun~~ ^{le prof. Brun}

Le Faculté chargé du degré de
l'épandue sur, dans un rapport écrit
à l'usage de la Direction - en mai 1898
au sujet de la reorganisation des études
pharmacologiques, elle a appuyé les
propositions ^{en l'état} ~~de~~ la Faculté des Sciences
de rétracter l'enseignement de
la pharmacologie, avoir bien
fait celui de la biologie.
Pharmacologie, à la chaire
de Botanique systématique, ce
qui, conformément à cette décision,
elle propose que ce soit le
~~professeur~~ titulaire de cette dernière
chaire, c'est-à-dire par le
prof Chodan qui sera prie
d'assurer pendant le semestre
prochain l'enseignement de
la bot. Bien dans toutes
les parties.

M. Wenger demande à être
dispensé de la partie orat. des
examens de pharmaciens. Le titre
présenté lui est insuffisant. M. Wenger
demande aussi l'examen en entrée
de Doyen, en demandant
plus, après le 1^{er} examen de Docteur.

Examen de
pharmacie : Mr.
Wenger.

Examen de
la moral

Il y a 3 candidats inférieurs, et
pour la 2^e examine 19 candidats ;
demande à M. le prof. Gubinski de
bien vouloir se charger de l'organisation
des séances de la dernière examine.

M. le prof. Gubinski, tout en
acceptant, demande que, dorénavant,
les examens commencent à la date
fixée par le programme c'est à dire
le 15 Octobre.

M. le prof. Latou approuve cette manière
de voir.

M. le prof. Goss demande pour la professeure
pour les examens si elle peut faire du
matériel clinique au anatomique. Goss
s'agit d'autoriser à faire passer des
maintenant. - Il n'en peut faire
d'objection à cette proposition.

Immatriculations
Constantin Starnitschew.

M. Constantin Starnitschew Bulgare lui
présente pour la certification de maturité
actuellement existante. Mais la certification
de maturité n'existant pas en Bulgarie
en 1893 après au M. C. St. a
terminé ses études. Le Doyen demande
si dans ces conditions l'immatrication
peut être accordée.

Après des explications faites par
M. le prof. Wernod, Laskowski,
et Vanher, M. le prof. Goss
propose que le Doyen s'adresse

au Recteur. Le Doyen présente la
proposition devant le Bureau du Sénat.

M. Wehrbe (Paris) n'a pas
de titres permettant de l'immatriquer.
Il sera autorisé à suivre les cours comme
auditeur.

Wehrbe

Le Doyen donne lecture d'une lettre
du Dr. Lamy. Lamy renvoie le
manuscrit qu'il avait présenté
comme thèse pour obtenir le titre
de docteur en droit (séance du 8 Juillet 98)
et annonçant pour cet hiver la
dépose d'un nouveau thèse. - Le
manuscrit a été renvoyé.

lettre au Dr. Lamy

Le prof. pruvost donne communication
de la teneur de son rapport, lors de
la discussion des budgets prévus
d'arriver à la fin de l'année
budgétaire de 5633 francs qu'il avait
présenté avec l'appui de la Faculté
après avoir vu que la location
de physiologie des instruments bien
à l'enseignement, a été repoussée.
Il a été alloué au laboratoire de
physiologie 1000 fr., somme absolument
insuffisante pour répondre aux besoins
de l'organisation matérielle du
laboratoire.

Communication au
prof. pruvost au sujet
de la demande
de subvention pour
son laboratoire

M. le prof. Vanher annonce pour la proposition de M. le
prochain Sénat une proposition modifiant prof. Vanher
le règlement de l'examen

Séance tenue à 5h 1/2. F. A. Vanher
le secrétaire :

Séance du 7 octobre 1898.
Présidence de M. le Prof. de l'École de Droit.

Memb. présents

Présent: M^{rs} le Prof. Prevost. Rastbach.
Luthe. J. Le Revedrin. Major.
Procès verbal de la dernière séance lu et adopté.

Membres excusés

M. le Prof. Lehn a été absent pour s'occuper de la fonction d'examinateur aux examens de droit. Il a eu à s'occuper de ces affaires pendant son absence.
M. le Prof. Jone a été absent pour la Commission au Musée d'histoire naturelle.

Exemption d'examen (Gianola. - de M^{rs} - Chab. - Guetcheff)

M^{rs} Gianola et de M^{rs} Chab. demandent à être exemptés de la première partie de l'examen pour la Baccalauréat et le Médical. - Les titres étant suffisants il leur est accordé.

M^{rs} Guetcheff. faisant la même demande sera exempté s'il présente au doyen les pièces originales (certificats d'examen) dont il n'a donné que la traduction.

Exemption de droit d'inscription. (Huttinger)

M^{rs} Huttinger adresse une demande pour être exempté de tout paiement d'inscription pour le semestre prochain. Sur l'observation si en fait M. le Prof. Huttinger M^{rs} H. se voit autorisé à stipuler la

lecture des cours de droit de droit
il demande à être exempté:
cette exemption lui sera accordée une fois qu'il aura rempli cette formalité réglementaire.

Le doyen annonce qu'il a été présenté pour le prix de la Faculté quatre mémoires dans deux imprimés (thèses de la Faculté publiées en 1898):
M^{rs} Zarni - La Science de la tuberculose.
M^{rs} Leun - Les abas de fixation.
et deux manuscrits:

Prix de la Faculté

M^{rs} Schmitt. L'électrisation bipolaire dans le traitement de la myasthénie granatée.
M^{rs} Secheraye: Localisation des corps étrangers par les rayons Roentgen.

Sur la proposition du doyen la Commission du prix sera composée de M^{rs} le Prof. Prevost. Rastbach et Luthe.

Le doyen en transmettant à M. le Prof. Prevost.

M^{rs} Secheraye présente comme thèse un mémoire sur la localisation des corps étrangers par les rayons Roentgen. - Commission: M^{rs} le Prof. J. Le Revedrin, Zarni et Major.

présentation de thèse (Secheraye)

Le doyen a été avisé que les Académiciens de la Faculté

révisé par la Bibliothèque s'adressant
en ce qui concerne la Faculté de Médecine
au chiffre de 500 fr. - Le résultat
d'une lettre de M. le Prof. præsident
sur les publications dont nous devons
recevoir les droits estimation importante
parmi de ce budget ce qui pour cette
année il est dépensé d'une somme de
115 fr. qui sera reportée sur l'exercice
prochain.

Demande d'augmentation
de la cédit

M. le doyen demande par la
Faculté approuver officiellement la
demande pour l'achat d'un
du Département pour qu'il soit
sur portés à 1000 fr. - accepté.

Les professeurs sont engagés à
transmettre leurs desiderata en matière
de livres à acheter à M. le Prof.
président la Faculté disposant en
cette du crédit précité d'une
petite cédit sur les fonds de
la Bibliothèque publique.

Demande au département
à propos du la cédit
de cadavres.

M. le Prof. Leskowitzki a attiré l'attention
de M. le Doyen sur le dépense de
cadavres due aux inhumations gratuites
de la demande que l'autorité compétente
ne délivre de bon d'inhumation qu'après
passage des décisions. - Le doyen
a écrit à ce sujet à M. le
Procureur du Doyen au Département.

de l'Institut public. - Que le Prof.
Leskowitzki sera appelé à donner les
enseignements nécessaires.

Le doyen a tenu à M. le Chef
du Département le détail de la Faculté
touchant le remplacement de M. le
Prof. Bern (décédé en 17 octobre)

Remplacement de
M. le Prof. Bern.

Le doyen rend compte des examens
terminés (Pharmacologie - et 1^{er} de doctorat)

Lycaeus.

Il annonce à la Faculté que dans la
séance du Bureau du Sénat M. le Prof.
Vincens sera remplacé pour l'année
prochaine par M. le docteur
de Marignan.

Remplacement de
M. le Prof. Vincens.

propositions individuelles } à propos des examens:
M. le Prof. Président demande s'il ne
serait pas possible que les examinateurs
élisent en même un dossier indiquant
la façon dont les candidats ont subi
les examens précédents.

propositions individuelles
M. le Prof. Président:
Dossier d'examen

M. le doyen annonce qu'il a composé
dans un registre spécial les résultats des
examens. - Le registre qui existait lors
des départs de M. le Prof. præsident
Julliard, Leskowitzki, n'ayant pas été
continué dans les dernières années. Il
pourrait être consulté par les professeurs.

par la désignation. — Cette discussion
il est reconnu que la constitution d'un
classe sera difficile. et Mr le
prof propose retire sa proposition.

~~1. Le prof. Rostkowski propose de~~
~~2. Le prof. Rostkowski propose de~~
~~3. Le prof. Rostkowski propose de~~
~~4. Le prof. Rostkowski propose de~~

Supprimer l'ordre sur
la constitution
de la classe
Demande

Mr le prof. Rostkowski:
Fonds pour urgences
cliniques.

Mr le prof. Rostkowski demande en outre
l'appui de la faculté à propos d'une
reclamation à adresser au Chef du
Département pour que les fonds destinés
aux urgences cliniques ne puissent pas, comme
cela a été le cas cette année, être affectés
à l'entretien d'un médecin pour
la police à la suite de la rupture.
Mr le prof. Rostkowski écrit une lettre
relatant les faits, lettre qui est adressée
à Mr le Doyen et qui sera la dernière
transmise au Ministère de l'Instruction
Publique.

Le Secrétaire en chef à l'Université

Séance du 21 novembre 1898
Présidence de Mr le prof. d'opinion-doyen.

Membres présents = prof^{rs} Rostkowski, Lubinski,
Le Rostkowski, Laskowski, Steinschneider,
Mayor.

Présents.

Procès Verbal de la séance précédente
lu et adopté.

M. Adam Benart adresse une lettre pour
demander l'exemption de deux d'inscriptions
et parler de son fils étudiant à l'Ecole
Médicale — Accord.

Exemption de finances.
Benart.

Mr. Kazi (Nicodème) demande à
être exempté de la première partie des
baccalauréats et Sciences Médicales.
Sur la lecture des pièces qui est présentée
à l'appui de cette demande, et sur les
recommandations favorables données par
Mr le prof. Laskowski et Steinschneider
cette demande est accordée.

Exemption d'examen
Baccalauréat.
Kazi.

Le Doyen lit une pétition signée
de 18 étudiants qui demandent qu'une
session supplémentaire pour l'année
soit tenue en avril pour leur permettre
de passer la 1^{re} partie du baccalauréat
des Sciences Médicales. Cette demande
est accordée sous la réserve d'usage
de l'acceptation des professeurs de
la Faculté des Sciences Médicales.

Pétition pour session
supplémentaire de
baccalauréat en avril.

à faire passer et examiner. Le
Doyen consulte les professeurs.

Thés. Sécherre
Rapport de L. Rescardin

Le prof. J. L. Rescardin ~~présente~~ lit
un rapport sur la thèse présentée de
la dernière séance par M. Sécherre.
Le rapporteur insiste sur les points
relatifs au traitement présenté par le candidat.
ce après lecture par le Doyen d'une
lettre élogieuse envoyée par M. le
prof. Lohr. Les conclusions du rapport
sont proposées à l'acceptation sans réserve.

Remplacement du prof. Brun.

Le Doyen annonce que M. le
prof. Brun en remplacement pour son
cours de pharmacologie pharmaceutique
par M. le prof. Thier.

proposition individuelle
Prof. Wernod et Schreyer
électrique.

M. le prof. Wernod demande que
le Doyen s'occupe aussi de
l'Etat du département au point de vue
médical de l'électricité qui a
été prise au sujet de l'éclairage
par l'électricité des locaux de
l'École de médecine. Cette question
devait faire l'objet d'un rapport rédigé
par une commission spéciale de la
Faculté. Elle attire l'attention des
autorités sur les points de vue qui concernent
la santé de ceux qui sont exposés
fréquemment à l'éclairage électrique.

utile à l'enseignement par un éclairage
électrique par instants.

Le Doyen se charge de faire
une demande à la Supr. au sujet
de l'Etat de l'Etat du département.

Séance tenue à 5h 15.

Séance du 5 Décembre 1898

présence de M. le prof. et Lohr, doyen.

présents. - M. le prof. : Joreau, Rueland,
Juliaud, Vauvion, Jona Laskowski,
L. Rescardin, Lohr, Mayor.

présents

Le Doyen indique les résultats de
11 examens (2^e séance) terminés actuels
suivant : 10 réussis - 1 échoué.

8 candidatures devant encore être examinées
par M. le prof. Rueland.

Le prof. Rueland lit un rapport sur
la thèse de M. le Weissberg : Contribution
à l'étude des troubles trophiques dans
le tabes. — Celui-ci avait fait l'objet
de la thèse et proposé son acceptation
le prof. Rueland demande que M. le W
soit autorisé à y ajouter avant l'im-
pression la rédaction d'un cas non-

Thés. Weissberg

Let's Tocalize

· Cevair de la
Famille.

Demand de
 l'association de
 Médecins
 et Juristes
 Américains
 de l'association
 à l'adresse
 aux J. & J.
 d'hyannis.

Après une discussion à l'effet
préciser par ~~la~~^{autre} le Dapn,
~~les~~ la liste des prof. présents, Mullieret,
Rudertin, Les Houllé, Maxon,
Vanderer, et Reutherod, et en
raison que d'usage qui avait
été, au de la même tenue
par la Faculté lors de l'époque
lycée en expression
fixe par le règlement (art 86)

Le Docteur prie Mr le Professeur
de vouloir bien user de son influence auprès
des membres de l'Association pour les empêcher
à nous continuer leur concours, même
dans le cas ^{probable} où l'Etat, le demandant
leur le fait qu'aucun des pairs ne confie
pour la disposition pour d'autres services ne
recevoir d'indemnité, rien de voir à
refuser d'entrée dans les vœux exprimés
par la lettre que nous avons reçue.

Summe bei $\approx 66^{\circ} \frac{1}{2}$.

L. L.

X. C. Cooper

Séance du 19 Décembre 1898.
Présidence de M. le prof. d'Espér. ; voyez.

Résultats profs : Vanthier. Leskovsky.
Stenod, Breson, Maxon, Tubicard,
J. L. Becard, Mayor.

Compte rendu de gestion.

Le Doyen rend compte de la
gestion des fonds pour le prix Bize
et pour le prix de la Faculté - le
compte rendu est approuvé.

Souscription pour les
frais d'enseignement
de la Faculté
Médecine.

M. le prof. Brun. a adressé au Doyen
une lettre dans laquelle il lui signale le
fait que de l'année ~~écoulée~~ ^{écoulée} il a eu
à toucher une indemnité de 300 francs
afférent à l'entretien des matériels de
la Faculté de Médecine.

Le professeur Mayor annonce qu'il a
récemment reçu une lettre du Doyen
l'informant que les ~~subventions~~ ^{subventions} 300 fr.
étaient à sa disposition. et la question
de titularité de la Chaire de Médecine
Médecine.

Obseques de
M. le Doyen et les
A. G. et A. S.

Le Recteur a informé le Doyen que
la commission offerte par l'université
lors du Obseques de M. le
Doyen d'Etat Abs. G. et A. S.
seront payés par souscription
ouverte aux professeurs. - et
le Doyen dispose en secretariat de

l'université.

Madame Chantrel. immatriculée -
la Fac. de Médecine demande si elle
pourra passer les examens à l'été. Cette
demande lui sera communiquée, et d'après la
réponse, elle pourra en tirer quelque chose
des certificats de Matricule.

Lyons Chantrel.

Le Doyen de Monsieur Maitland (Sympathie
du Doyen) les examens fin Mars
les profs : J. L. Becard, Leskovsky, Stenod.
Ces de M. Imole (Trent de la
présence présente par le Doyen Rivillod)
par les profs : Rivillod - Doyen, Vanthier.
Ces de M. C. Zyzowska (Chantrel
travaux de la Faculté, par M. le prof
Rivillod. présent, Mayor.

Rivillod :
Maitland.
Stenod.
C. Zyzowska.

La Commission des prix de la Faculté
rapporte sur l'organe de M. le
prof. Tubicard. Elle en recommande à
proposer d'accorder le prix à M.
le docteur Pichet, et en raison de
la grande valeur de son travail demande
que la Faculté affecte à ce prix une
somme plus forte que celle qui lui est
habituellement consacrée.

Prix de la Faculté
Ruffaut

Après discussion sur la manière
d'adopter pour répondre aux vœux
de la Commission la Faculté décide

par sept voix que les Votants du
prix sera doublé et qu'il rappor-
tera cette modification car il
fut les cinq par la justification. -
Mr le prof Fabian, en son hon-
neur que Mr Lechaboye élève
son assistant, demandant en son
pour le rapport définitif soit fait
et les par Mr le prof prévost.
Le dernier accepta et s'en chargea.

Séance le 23 à 5 h 3/4.

Le Secrétaire
J. A. Meyer.

Séance du 23 Janvier 1899
Président du Mr le prof d'Espér, doyen.

Présents Mr le prof: Martini - Luskovski. J. Le Re-
-verdin, Fabian, Prevost, Revitchou, Wernod,
Jone, Meyer.

La thèse de Mr Schalit (Micrococcus bifolius
dans le traitement de la conjonctivite granuleuse)
sera examinée par MM: Prevost, Fabian,
Hallerhoff.

Cette de Mr Barber (Action de quelques
médicaments sur la toue) par MM: Revitchou,
Wernod et Meyer.

Thèses:
Schalit

Barber.

Cette de Mr Lechaboye (Action de la
periodique a constitution de l'Etat meningé)
par MM: J. Martini, Luskovski, Prevost

Mr Ignace Ignatieff demandant à être
exempté du 1^{er} examen de pharmacologie. Ce
lui l'examen de pharmacologie. - Demande
présent - son certificat de travail
Demande en dispense
du 1^{er} examen: Ignatieff.

Mr Lechaboye acheminé tout fait une
lettre de remerciements en raison du prix qui
lui a été attribué
Lechaboye
(lettre de remerciements)

Le doyen demandant qu'il a reçu une lettre
de Mr Loton Vétérinaire lui demandant si
le certificat d'étude de l'école vétérinaire
des jeunes filles permettrait d'être immatriculé
à son école de médecine. - Il demandait
s'il y a des précédents. Mr le prof. Luskovski
répondit que le diplôme exigé n'est
Oreder de l'apart. Pour l'examen fédéral ce diplôme doit être
latin ou d'un 3^e langue vivante.
Immatriculations
Certificats de latin
les deux
certificats filles.

Mr Benzer (de Jaffa) demandant
l'immatriculation avec un certificat
d'étude de l'école agricole de
l'Alliance israélite universelle
(Mikhael Israël, il devra envoyer
la copie du certificat et enclaver
la notice des examens qu'il a
subis
Benzer.

Rapport sur la
de l'inspection.

Le doyen rend compte de la
Mission de la voy déléguée de -
l'Université de St. Petersburg
(centenaire de l'Académie impériale)

Rapport sur les thèses:
Machoud.

(accepté)

Zernod.

(accepté)

M. le Prof. Geykowsky
(accepté)

M. le prof. Ruvinsky lit le rapport
de la commission qui a examiné la
thèse de M. Machoud. (accepté)

M. le prof. Ruvinsky a lu la commission
qui a examiné la thèse de M. Zernod (accepté)

M. le prof. Mayak a lu la commission
qui a examiné la thèse de M. Geykowsky.
(accepté)

Lettre de M. le
Conseiller d'Etat Vincem
introduisant au sujet
de la Faculté la
question de la fondation
d'une clinique de
dermatologie et
des aff. vénériennes
ou
d'une clinique de
pédiatrie. -

Le doyen communique une
lettre de M. le Conseiller d'Etat
Vincem chargée par l'intérieur du
Département de l'Instruction publique
par laquelle il informe la Faculté
que M. le docteur Tsvetkov président
du Comité local des Examens
fédéraux lui fait savoir offi-
ciellement que l'Assemblée fédérale
aura prochainement à se prononcer
sur une adjonction au programme
des examens fédéraux de médecine.
Cette adjonction aurait pour objet
d'exiger des candidats médecine
la fréquentation pendant un
certain d'un - clinique pédiatrique
et d'une clinique de dermatologie
et des affections vénériennes. -

Monsieur le Conseiller d'Etat prie la
Faculté d'examiner les moyens d'introduire
dans son enseignement les deux cliniques
sus-indiquées. -

La lettre de M. le docteur Tsvetkov est
jointe et l'envoi du Département.
Dans la discussion à laquelle procède
pour M. le prof. Goss, Ruvinsky,
Luskevitch, Zernod, et Martin les
orateurs favorables l'utilité qu'offrirait
pour l'enseignement la création de
ces cliniques ainsi que celle d'une clinique
d'ophtalmologie que nous attendons
également. Parmi les créations nécessaires
l'enseignement des nouvelles langues
l'ouverture de la chaire nouvelle, c'est
très importants de la question de qui
sera élu pour le Conseil d'Etat.
Monsieur le Conseiller d'Etat d'autant
plus disposé à fournir à la dernière
tous les renseignements qui pourront lui
être utiles pour initier d'une façon
pratique et réelle au enseignement
à l'Instruction des élèves les enseignements
cliniques nouveaux, que c'est la première
fois qu'il pose une question de
importance et de en conseil des
les détails des études européennes un
sujet de créations nouvelles. -
M. le prof. Zernod propose pour
terminer cette discussion d'adopter la

Résolution transmise
au Conseil d'Etat
en réponse
à la lettre de M. le
Général de la Faculté

Résolution suivante :
La Faculté de Médecine
Approuve en principe la création
d'une clinique des maladies
Vénériennes et cutanées et
d'une clinique de pédiatrie,
dotées de quelques lits et des
services à l'enseignement. Elle
prie le Conseil d'Etat d'avisier
aux voies et moyens pour arriver
à la création de ces deux cliniques
ainsi qu'à celle d'ophtalmologie,
non moins indispensables.

La Faculté de Médecine se
tient à la disposition du Conseil
d'Etat pour étudier ces questions.

L'adoption de cette résolution est
mise aux voix. La Faculté la
prononce pour l'adoption.

Séance tenue à 8 h.

Le Secrétaire

J. Alary

Séance du 6 Février
Présidence de M. le prof. Ch. Béraud, doyen
Présents M. le prof. : P. Béraud, J. Béraud, J. Béraud, J. Béraud, J. Béraud,
J. Béraud, J. Béraud, J. Béraud, J. Béraud, J. Béraud.

Présents

Procès verbal de la précédente séance
lu et adopté.

Le doyen annonce que la Faculté est
intéressée à la question de la création
d'une clinique de la tuberculose qui
se tiendrait à Paris les 24 et 25 mai
prochain. Il propose de députer
à la congrès M. le prof. Béraud
et l'ordonne. L'acceptation de M. le prof.
Béraud n'étant pas arrivée le
doyen en informe le Conseil d'Etat
y a lieu le 2^e députer.

Députés en congé
pour la tenue de la
tuberculose.

Le Recteur termine la séance
du Doyen de la Faculté de Médecine
et de la Faculté de Pharmacie en disant
l'année financière qui commence
prochain aura lieu
du 1^{er} sept au 31 oct et demande
que les contributions à ce cours soient
payées de suite de suite
jusqu'à la fin de l'année.
Il en
ordonne en conséquence
l'acceptation de cette demande.

Cours d'ophtalmologie
pour les médecins
ophtalmologistes

Prof B. Zor
Ann. 1900 et 1901.
Prof Zor

Le sujet proposé li ayant pu être traité de divers manières amonçant si il ne convenait pas de la changer, tandis que d'avoir pour observer si il y a pour être en cet instant des candidats qui en ont envisagé l'étude et est devenu l'un des propositions de Mr Goss de donner une commission pour étudier la solution la plus correcte à donner à cette question. - Il en résulte que le sujet devrait être ^{plus} atténué venant dans le domaine chirurgie et de la domine médecine. -

Le prof Steudel fait en outre observer que la date de la commission de distribution des prix leur change probablement de qui et pendant leur absence de cette circonstance lorsqu'on fixe la date de remise des prix.

La commission de composition de l'année par : Rostko d., Mr Rostko, et d'après.

Mr le prof Brun demande pour le sujet qui lui a été assigné soit qu'il y ait pour la commission d'être il propose comme son remplacement Mr le prof Chodot. C'est à demander les tendances à

Mr le recteur avec plaisir favorable.

Mr Ignatieff avait demandé à être dispensé de la 1^{re} partie du baccalauréat en raison du fait qu'il possédait depuis la fin de l'année 97-98 le diplôme de pharmacien. - Mais il ne possédait pas de certificat de maturité. - Il avait été immatriculé comme élève en pharmacie par le fait qu'il sortait de l'école de pharmacie de Bucharest le fait même de la Faculté de Médecine du Mexique pas le certificat de maturité.

Il se trouve que sur ces points les études de qui il y avait un intérêt finement à obtenir une jurisprudence à l'égard des étudiants la transformant dans les mêmes conditions que lui.

Avec le ^{bon} ~~seigneur~~ bureau du Rectorat le propose-t-il de présenter la question suivante :

Le Bureau de l'Université Considérant si il est conforme au bon sens aussi bien qu'aux usages acceptés dans les Universités étrangères de ne pas avoir pour l'admission aux études de pharmacie des étrangers avoir été que pour l'admission aux études de médecine, qu'en fait, aucun des

Cas Ignatieff.

Décision du Bureau du Rectorat à l'égard des étudiants la transformant dans la même situation

Congrès de la Prof Brun pour la Science d'être.

étudiants en pharmacie qui ont
été admis jusqu'ici dans l'université
de Genève ni être pourvus de
diplômes parvenus prétendent à
l'équivalence complète de l'art. 33;
si aucun d'eux n'a obtenu l'autorisation
d'être immatriculé en vue des études
de médecine; si il n'aurait donc
été admis par suite la détermination
si il avaient l'intention de
poursuivre des études en pharmacie;

Considérant qu'il est utile de
fixer les conditions d'immatriculation
d'une manière conforme aux pré-
sents de la nécessité des
études;

Vu: les articles 33, 34 et 90.
du Règlement

Or: le présent arrêté de
la Faculté de Médecine
Arrête:

D'accorder une équivalence partielle
en vue des études de Pharmacie
aux étudiants étrangers porteurs d'un
diplôme officiel de ^{Commis}
pharmacien, ou de titres jugés é-
quivalents. Les étudiants seront
immatriculés dans la Faculté de
Médecine et pourront poursuivre la
diplôme de pharmacien sous
réserve des autres dispositions de

l'art. 90 (§ 2 à 5.)

Les ne pourront pas fournir le baccalaureat des sciences médicales, ni le Doctorat en médecine, s'ils ne présentent pas d'autres titres
pouvant prétendre à l'équivalence complète
avec ceux exigés par l'art. 33.

Cette décision devra leur être notifiée
par le Doyen lors de leur immatri-
culation.

(décision approuvée
par le conseil d'état
le 10 février 1898)

Le Doyen demande donc à
la Faculté si elle présente favorablement
à cette décision du Bureau de
l'université.

La Faculté se prononce pour
l'affirmative (présent favorable)
la sur la proposition de M.
le Prof. G. La Rivaz et E. E. et
décide en outre:

présent favorable
de la Faculté.
avec
assentiment de
deux membres.

1^o de demander l'inscription aux
livres de les étudiants de la Faculté:

étudiants en pharmacie
2^o de constituer pour eux, dans
la liste générale des étudiants, ^{pharmaciens}
étudiants une rubrique de part:
étudiants en ^{pharmacie} ~~pharmacie~~, les inscrits
en suite de la liste des
étudiants en médecine

Par ce qui en a été décidé,
il est décidé sur la proposition de

Décision approuvée
le 10 février 1898

M. le prof. Tubbiana a eu l'honneur de
 ce que ~~est~~ l'arrêté précité me
 pour avoir d'efflu rétroactif
 fait pour la postuler les grades
 de médecin; mais que les
 conditions qui il présente n'équivalent
 pas absolument ^{au certificat de} la première
 partie du baccalauréat, il
 devra subir un examen.

Thèse : rapporte :
 Schuster,

M. le prof. pour voir les
 rapport sur la thèse de M. Schuster.
 Thèse Acceptée

Succyskha,

M. le prof. Tubbiana a eu l'honneur
 de voir la thèse de M. le Succyskha;
 Thèse Acceptée

Barbero.

M. le prof. pour voir les rapport
 sur la thèse de M. Barbero.
 Thèse Acceptée.

Le Doyen annonce que le 12 pro-
 chain sera fêté à l'Hôtel d'Angleterre
 à Turin la 25^e anniversaire de
 l'enseignement de Petrarca. - Il
 le charge d'adresser aux
 une lettre d'invitation. de la
 part de la Faculté (Sont le 8 février
 en changeant le secrétaire de la Faculté de la Faculté de la Faculté
 au Banquet)
 A la main

Sciana au 6 mars

Présence de M. le prof. d'hygiène

Présence M. le prof. Goss. Person. Inter. and.
 L. le Professeur - Luskowski - Martin. Tromba
 Maye.

Procès verbal de la précédente séance lu et adopté.

M. le prof. Longgatti, demande à être examiné
 des 2 parties de l'examen de baccalauréat. Il
 a fait à Rome cinq années d'étude médicale
 et a passé, avec un certain nombre d'examens
 de pathologie, tous les examens concernant
 la licence qui font l'objet de notre baccalauréat;
 la licence qu'il a obtenus sur tous épreuves.
 Le Doyen, d'après l'article 83, 2. du Règlement
 pense que la Faculté a le droit d'accorder
~~un diplôme~~ dispense - bien que le paragraphe
 de l'article 82. puisse être interprété en
 faveur absolue d'une façon qui exclurait
 interdite toute ~~modification~~ suppression de la
 2^e partie du baccalauréat.

M. le prof. Luskowski fait remarquer
 que la thèse de ce candidat doit être
 et peut-être être considérée comme équivalente
 absolue au baccalauréat. - Son discours s'engage
 sur l'opportunité d'accorder cette demande.

M. le prof. pour voir les rapport
 ne ~~admission~~ un précédent, et
 croit que l'intention des recteurs
 de l'école est d'empêcher

M. le prof. Longgatti.
 Doyen en l'examen
 de baccalauréat;
 interprétation de
 l'article
 du Règlement

qu'en ne peut dispenser un candidat
des examens d'anatomie, physiologie
et anthropologie.

Cette interprétation de ~~l'arrêté~~ parait
à d'autres auteurs dépasser les
termes mêmes de l'acte.

et en raison de la valeur des
examens qu'il a passés Mr E. Longpré
est dispensé des épreuves du baccalauréat
en médecine et en acceptant
façon en Août le 1^{er} examen
docteur

Then Tucker Wyse

Mr. Tucker Wyse envoie un
mémoire pour servir de thèse
afin d'obtenir le doctorat en
médecine. Mr T.W. a fait les
examens de thèse. —

Le ministre informe: D. l'inspection
générale par l'intermédiaire de
Orléans en cage - en laissant à
l'appréciation d'une commission composée de
Monsieur Ruchoud - lesdits - Mayon

Longi de Mr le
Prof. Brun.

Le Recteur annonce que le conseil
d'Etat a accordé à Mr Brun la
longi qui il demandait et a décidé
qu'il peut choisir de continuer à
compléter

L'ordonnance d'être en sursis à

la détermination en fixe.

Prof. Bize. Il s'en agit une épreuve dans
l'annonce de ce prix portant d'une
confusion entre les termes différents
au prof Bize d'un pour, au prof
de l'Université d'autre part. Il en
devient de faire remarquer au
programme de cours l'indication
de sujets proposés pour 1901.

Prof. Bize
Le Doyen, Vig a Vig au refus de
Mr le prof Zubin a refusé Mr le
prof Goss de reprendre l'Université
En ce qui concerne Berlin pour la défense
contre l'Université. Mr le prof Goss
accepte cette charge.

Mr le prof Stenoch demande s'il
il y a eu décision officielle pour
à l'éclairage électrique à l'École
de médecine.

Mr le Doyen dit qu'il n'y a pas
eu de décision, qu'il se rappelle d'avoir
fait une proposition et un projet au sein
du Département de l'Instruction publique
notre demande et le sujet et
qu'il continuera à s'en occuper

Sienna Paris à 6h 20'

J. Almay.

Prof. Bize

+ la proposition
de Mr le prof Zubin

Déterminer avec
l'avis de la
Université
à Berlin

l'éclairage électrique
à l'École de
Médecine

Séance du 13 Mars 1899.
Présidence de M. le prof. D. Leprieu-Doyen

Présent:

Présent: M. J. Martin, J.-L. Reverdin, P. Ruchon,
L. Kowalsky, H. Kowalsky, V. Kowalsky, L. Kowalsky,
J.-L. Ruchon, Mayor

Présent Verbal: —
M. Kowalsky a
l'honneur de
vous adresser
des lettres

Le procès verbal de la précédente séance est lu.
M. le prof. J.-L. Reverdin fait remarquer
à ce propos que la commission, le samedi
entre 5 et 6 d'une part, a décidé de
M. le prof. Martin avec les propositions
des médecins opérateurs de la faculté
après que le conseil de la faculté qui lui a
été émis a été accepté par eux et émis
dans deux des formes ci-dessus.
Il propose pour la séance prochaine
la séance de la faculté à 10 heures le
samedi de 6 à 7 h. — C'est-à-dire
à ce qu'il s'agit de proposer M. le
docteur qu'il a en cours à la séance
la nuit qui le dépense. — La proposition
de M. Reverdin est bien acceptée
et adoptée.

Présent Verbal adopté.

Sousinsky:
demande d'exemption
d'examen

M. Sousinsky, ancien élève de
l'académie militaire de St. Pétersbourg,
demande l'équivalence des examens
pour le baccalauréat en médecine
et pour le 1^{er} doctorat.

Le Doyen fait observer que, entre M. Langreth,
M. Orestoff a été en 1899 ou 90
docteur en baccalauréat. — M. le prof.
Kowalsky fait remarquer que l'acte de
l'inscription que l'on voit dans la
dernière séance comme étant un
acte de la faculté pour l'équivalence
à accorder, le rapport n'est pas le dernier,
mais une exemption d'examen.

La proposition de Doyen qui est
d'accorder l'équivalence pour le baccalauréat
n'est pas le 1^{er} doctorat en
chirurgie est bien acceptée.

M. le prof. D. Leprieu de M. J. Martin
offre à la faculté la traduction
de son livre sur la maladie de
l'infirme.
Accepté avec remerciement.

M. J. Martin a écrit
offre de leur
livre sur la
maladie de l'infirme

Deux candidats au baccalauréat
indiqués demandent s'il est possible
pour la 2^e partie de la question air bien
en avoir. Cette question demandant
un accord ~~sur la question~~
~~fixer la fin de l'examen~~

Séance supplémentaire
pour baccalauréat
2^e partie

Le Doyen annonce que la question
de l'éclairage électrique en a été émise:
l'incendie de l'Université a été obligé
à la négliger temporairement

Éclairage électrique

86
Théor. Tacka Wyse.

M^r Tacka Wyse demande s'il est
autorisé à publier le travail qu'il
a présenté comme thèse, dans les
Concetta et à envoyer des ^{travaux} ~~travaux~~
de cette ~~publication~~ publication comme
exemplaires de la thèse dans
l'Université. Il lui sera répondu
que la thèse doit être imprimée
en français.

Théor. de doctorat:
P. C. Gauthier.

Le docteur L. Gauthier envoie
comme thèse pour obtenir le titre
de professeur de doctorat un travail
intitulé: Essai de groupement
morphologique des maladies infectieuses
de l'homme. —

Une lettre lui est adressée
d'une commission composée de
M^{rs} Ruchiod, Pesson, Magas.

Théor. de doctorat:
Scierkowski.

M^{lle} Scierkowska adresse comme
thèse de doctorat un mémoire intitulé:
Contribution à l'étude de la
fièvre typhoïde —
Commission M^{rs} Jullien,
J. Ruchiod, J. Meunier.

Doctorat en biologie.

M^r le prof Ruchiod lit
un rapport préliminaire à l'appui de
la proposition qu'il fait de créer
un doctorat en biologie.

Dans la discussion qui suit M^{rs} le
professeur Vernier et M^{rs} Kowalski font
remarquer qu'une bonne partie de
l'enseignement répandue à ce
niveau de doctorat se fait par
la Faculté des Sciences: qu'il est
des très nombreux de l'enseignement de
la question de la professeure de la
Faculté et que le Sénat devra
être hâté de le décider.

M^{rs} Kowalski propose de nommer
une commission chargée d'étudier
le détail de ce projet afin que nous
puissions arriver devant nos collègues
avec des propositions nettes et claires.

Après M^{rs} le prof. Pesson, Jullien,
J. Meunier, Magas demandant quelques
éclaircissements, M^{rs} le prof Ruchiod
répond que, dans la séance, il
s'agit d'établir un grade répandu à l'école
de l'enseignement des Sciences de la vie;
que l'enseignement de la bactériologie
y prendra une large place, et
que cette lauréole élargie dans
l'enseignement de la biologie générale devra
être complétée promptement; qu'en
reste le rapport qu'il a pu
présenter lui-même comme Simplification
à introduire la question.

Enfin, sur la proposition de
M^{rs} le prof Vernier d'inscrire

88
pré-arrêté d'ordre Mr Leskowski,
de nommer une Commission
d'ordre, est adopté. A

Mr le Doyen propose de
demander à Mr le prof Rostkowski
de bien vouloir prendre la
présidence de cette Commission.
Il lui sera adjoint M^{rs}
Wernod, Vanover, et d'Espine.

Séance levée à 6 P.M.

Le Secrétaire

Ch. Mayer

Bois

Séance du 22 Mars.

Présidence de Mr le prof. d'Espine, Doyen.

Présents: M^{rs} Rostkowski, Leskowski,
Wernod, Preson, J. Martin, J. Le Prieux,
Vanover, Julliard. ^{Mayer} - Mr le prof. Jom.
se fait excuser.

Mr Schapero présente comme thèse un
Mémoire intitulé: Contribution à
l'étude de la faune des forêts. (Zabon, ^{Commission M^{rs}}
Preson, Vanover)

Mr le prof. Rostkowski présente son
rapport sur la thèse de Mr Truchet.

Thèse: Schapero.

Truchet-Wyse

89
Wyse. - En conclusion de ce rapport (refus
du travail) j'ai insuffisamment leur acceptation.

Mr le prof. Julliard lit son rapport sur la
Thèse de Mr Rostkowski. - Après quelques
observations formulées par Mr le prof. Rostkowski,
concernant, le Doyen offre de confier
M^{rs} P. de lui faire faire de ces observations
et de les engager à les amplifier ~~sur~~ ^{en} leur
travail d'après ces indications -
Adopté.

Sieykowski.

Le Doyen annonce que Mr le prof. Leskowski
a été ~~honoré~~ ^{décoré} par Sa Majesté le Roi d'Espagne
de l'ordre de 1^{re} classe de l'Ordre de Mérite
et l'en félicite.

Décoration:
Mr le prof. Leskowski

Mr le Doyen donne quelques explications
sur la commission demandée par
le Département en vue de modifier
la législation sur l'assurance pour
l'objet de la modification de l'assurance
et l'acte de médecine.

Assurance des malades
et des collections
de l'hôtel
de médecine

Mr le prof. Rostkowski présente
le rapport de la Commission nommé dans
la dernière séance pour examiner la
proposition de créer un grade de
Docteurs en biologie. (Archives: 4^e)

Docteur en
biologie

Il s'engage à le faire avec
attention à la question proposée

part :

M. le prof pruvost qui pense que
l'idée de ce grade fut déposée à

des enseignements donnés dans plusieurs
Facultés, bien que très heureuse : il
ne sera pas en outre facile de
trouver des ~~enseignements~~ pour certaines
branches spéciales. Enfin le programme
proposé semble indiquer que la Faculté
des Sciences aurait plus de rangs que
la Faculté d'Infirmiers le grade.

~~M. le prof Lecomte et Rivet~~

~~répondent aux objections de M. pruvost~~

M. le prof et l'opinion objecte qu'il
en donne trop d'importance à
la philosophie, pas aux autres
sciences.

M. le prof Lecomte désire savoir
si ce grade aura une valeur scientifique
supérieure à celui de docteur en

médecine : il expose qu'en France
et en Europe il existe un grade
de ce genre qui donne l'accès dans
la carrière d'enseignement universitaire,
qu'il aurait été question d'en
créer un en France.

Le prof Lecomte ne voit pas dans
le programme si il y a possibilité
d'exiger des candidats un service
en Anatomie humaine, en Anatomie
générale, en physiologie, qu'il s'agit

supérieur au service fait en les hommes
des conditions d'enseignement médical.

En outre un grade est très désirable.

M. le prof Lecomte et Rivet

font remarquer que la commission
donnera des détails sur les temps qui
ont fait accepter tel ou tel résolu-
tion : il répondra aux diverses
objections qui ont été soulevées.

M. Rivet fait observer que pour
ce qui est des juges - dans le règlement
de notre Université attribuer la commission

au service - il en existe plusieurs
nombre de branches visé au programme
si il a pu être enseigné chez.

Pour la bactériologie fait observer
que M. Rivet fera pour les autres
enseignements même d'après notre

voeu de présenter au Département
un vœu tendant à la création
d'un chaire et d'un laboratoire
de bactériologie dépendant de
la Faculté de Médecine. Mais
ne pouvant attendre plus longtemps
sans faire d'être, avec raison
travaille d'immobilité.

M. le prof J. Rivet fait observer
qu'en ce qui regarde la création
de la biologie il est difficile que
la Commission attribue une
partie de nos cours par exemple

Chaire de
bactériologie.

Commencement du rapport au
Commission et y en référer
Au le Doyen propose que la
Commission revir sur rapport,
y introduise, le Dr le prof
Contre les modifications si elles
sont bien suggérées. la Commission
accepte. puis le lui remettre afin
qu'il le fasse hétérographier et
Antibes au professeur de
la Faculté.

Adopté.

En outre la Faculté adopte ^{à l'unanimité} ^{des membres}
la résolution suivante ^{présents} à l'unanimité des

la Faculté de Médecine,
sur la proposition de Mr le
prof. Ruvillaud, en ce sens
qu'il soit créé dans son sein
et pour compléter son enseignement
une chaire de bactériologie avec
le laboratoire qui lui sera nécessaire.

Cette proposition bien transmise
par Mr le Doyen à Mr le **Chef**
Département de l'Instruction publique.
Le Doyen fera en outre copie
au Chef du Département une
demande pour lui offrir l'assistance
de la Faculté en prêt à
lui donner un sujet de ses créations.

Tous les renseignements désirables.

Mr le prof Ruvillaud pense qu'il
serait bon d'établir que le professeur
fût choisi être docteur en médecine
et posséder le titre de professeur.

Mr le prof Luskowski qu'on devr
choisir un docteur dans la science
et la faculté d'enseignement aient
été établis sur des travaux et
publications.

Mr le prof Luskowski pense que ces
détails ne pourront être abordés
que plus tard lorsque nous serons
assurés par le Département.

Il en est ainsi pour les
autres le Doyen s'entend avec
la Commission et il a été
question.

Le Doyen a été 30.

P. A. B.

Séance du 15 avril 1899 - 68.
présidence de M. le prof d'Espine, doyen.

Présents

Membres présents. M. le prof : Prevost,
J. L. Reverdin, Rentréod, Lyskowski,
Juticava, Vanethen, Etmod, Jom,
Layor.

Procs verbal lu et adopté.

Thésis présentées :

Schapiro

Marius Schapiro présentait une thèse
sur l'action des fongicides : *Guerrilla* :
M. Rentréod, Lyskowski.

Bogutowski

Marius Bogutowski présentait une thèse
sur les altérations anatomiques du rein
sous l'influence de quelques diéses :
M. Prevost, J. L. Reverdin, Vanethen.

Jutovitch

M. Jutovitch présentait comme thèse
un travail sur la bronchopneumonie
suite d'entérite infectieuse de l'enfant
au premier âge. Examinateurs :

M. d'Espine, Mayoz, Etmod.

Le Doyen rend compte de l'élection
qu'il a eue pour M. le

Chef du Département de l'Instruction
publique à l'occasion du vote émis
par la Faculté au sujet de la
création d'une chaire de bactériologie.

Les deux solutions qui ont paru
devoir être adoptées seraient
le rattachement de cet enseignement

Chaire de
bactériologie

soit à la chaire d'hygiène, soit à une
chaire de pathologie expérimentale qu'il
serait préférable d'attribuer à un
professeur appelé de l'étranger. — La
Faculté sera tenue au courant de
toute marche de cette affaire par le chef
du département.

M. Larnier, élève de l'université
de Boboia, ayant lequel il a été
immatriculé après présentation d'un
certificat de l'Université de
Paris dans cette université, avec de
bonnes notes, des éloges de
botanique, zoologie, anatomie comparée,
chimie organique et inorganique.
Il demande à ~~être~~ être exempté
de la première partie de la baccalauréat
sauf en ce qui concerne la philosophie
générale.

Exemption d'examen
Larnier.

M. Long a adressé au Département
de l'Instruction publique une demande
tendant à ce qu'il lui soit accordé,
sur la base de son certificat précédent
attestant qu'il est docteur de
la Faculté de Paris, l'autorisation
de pratiquer l'art de guérir. Il a
basé sur le fait que lorsqu'il a
entrepris ses études en France la
loi était en vigueur dans la

Long

Canton de Genève permettant d'accorder
cette autorisation à tout porteur d'un
diplôme d'université dans le pays qui
l'aurait octroyé le droit de porter
la médecine. En la honte les
sauront ainsi d'être reconnus.

La Défense en donne à la
haute école de la Faculté. — Cela-ci
est la proposition de M. le prof
Jabard épand si elle n'a pas
fructifié pour l'université cette question
d'un petit diplôme par ailleurs
M. le docteur Long est également en
faveur de la considérer comme équivalente
à ceux qui elle donne elle-même.

V. Schulz

M. von Schulz, instructeur à
l'École polytechnique de Riga en
possession d'un certificat de maîtrise
y a fait des examens de
physique, chimie générale, et
botanique. Il demande à ^{être examiné} pour le
baccalauréat, sur l'anatomie.
Comparé à la zoologie seulement.

Les examens qu'il a faits par la
faute de l'enseignement qu'il suit.

Il n'est aucune similitude avec
des examens faits dans une Université
(même des Sciences ou de Médecine).

La demande ne peut être
accueillie : il ^{pourrait} définitivement

M. Rother, pharmacien de 2^e classe à
Dijon en possession d'un certificat de
baccalauréat de l'Université moderne
pour la pharmacie demandant à être
inscrivant. — Ses titres sont insuffisants.

Rother

Discussion sur la proposition de M. le
prof Ruvion : Docteur en biologie.

M. le prof Ruvion introduit la
question. — M. le prof Prevost et
Jossé s'élèvent contre la proposition
d'un des titres d'admission d'un grade
nouveau. — M. le prof Lullmann et
M. le prof Ruvion pas dans les conditions
exigées des candidats de juristes
pour que le ^{docteur} ~~grade~~ soit ce qu'il
leur semblerait devoir être : un grade
indiquant une haute culture scientifi-
que générale. — M. le prof d'Espé-
randieu craint que cette innovation ne jette
de la défaveur sur le grade de
docteur en médecine que nous
défendons. — M. le professeur Breton
fait remarquer que certains collègues
n'ont pas reçu la copie de la proposition
de la Commission et propose de renvoyer
la suite de la discussion à une autre séance.
On vote nous ne pourrions arriver à présenter un
plan bien étudié qui après avoir examiné la question
sous toutes les faces et l'avoir discuté à plusieurs
reprises. — Cette proposition est adoptée.

— Leana 100 à 76 3/4

28

Presidents: Wm. Brown, J.E. Roszini, Paul H. S. Kewski, Arthur Vanich, John Morgan.

Exemplos de
finanças d'interpretao

Mr. Huttons & Chas. expositi anthoniana
Tern etc. Quinn from the Cones the Plant:

aff. m. d'm

As efficient typists

Les bas Paimon, fin les ds derniers garnis
de docteur s'en retira en passant à
faire une épreuve demande à faire
cet garni en Jute. Révisé : plusieurs
en bas d'octobre

Le Doyen rend compte de l'examen a docteur
paris récemment

Repp out her to the
Garrison (private document)

Boguslauski

Schapiro.

Pres curateur et Prin-
Sillots lui

Si admet le principe que le grade qu'on
leur confère en un grade supérieur, octroyé aux
docteurs en médecine de droit à donner aux
autres flous de professeur. — C'est ce que l'on
fait en pratique en Russie et potop. — ~~C'est~~

Mr. Le Prof. Goss fait remarquer qu'il nous a
présenté la leçon sur la théorie de la chimie, d'anatomie,
bien par sa d'importance pour un grand service
Mr. Le Prof. Van der Vort et

Manière de voir de M. Luskowski.
~~Le prof Reuchon a eu l'air de~~
~~la s'inscrire en faveur de la proposition~~

Seance les 27 et 28.

Seance du 29 avril 1899.
Présence de M. le prof et l'opinion - moyen

Présence

Présence Prof^s : M. Reuchon, Reuchon.
Luskowski, Tulkier, Person, Gorn, Meyer.

Procès Verbal de la présente Seance en adoption.

Docteur en biologie
Votation.

Discussion et Votation sur la question des docteurs
en biologie

M. le prof Reuchon, tout en constatant
que les opinions ^{de l'université} tiennent en général pour favorable
à cette innovation ne voit pas devoir retenir
la proposition.

Après une discussion sur la question on
se sera la question de principe les uns pour la
première en votation, au 2^e tour la proposition
suffisant sur le projet de la commission
cette dernière manière de voir en adoption.

Les votes de la discussion M. le prof Gorn
sur une lettre dans laquelle M. le prof Reuchon
declara que s'il était pris en votation
cette proposition.

Votation. A la majorité la Faculté repousse
le projet de la commission.

M. le doyen a reçu une lettre de M. le prof
Reuchon lui demandant s'il demande
un congé en Russie... M. le doyen en
sera fort rempli dans son enseignement
pendant ce semestre : il y a à côté
de difficultés d'ordre administratif.

Demande de congé
au p^r M. Reuchon

M. le doyen la demande
si nous n'avons pas été trop sévères
et en attendant que le doyen confie les titres
et l'administration à l'administration de la condition
s'il est certain que les titres sont suffisants.

Reuchon (docteur en biologie)

M. Haslamoff a fait une communication
à l'assemblée repartissant l'ordre des jours de
notre dernière séance

M. le prof Reuchon lui a répondu
qu'il était de sa responsabilité : accepter
cette modification de la bibliothèque.
Que M. le doyen demandera au conseil

M. le prof Reuchon lui a répondu
qu'il était de sa responsabilité : accepter
cette modification de la bibliothèque.

M. Luskowski.

Seance du 29 avril 1899.

Sciences du 13 mai 1899.

Présents

Prés. M^{rs} Prevost. Rend. mod.

Laskowski. Julliard. R. Reverdin.

Etemod. Vanden. Mayor

Innovation
M^{rs} Jeter

M^{rs} Jeter. présente un diplôme
rependant un bachelier en sciences
pour l'enseignement secondaire
(instituteur Russe). Pour être innova-
-tricial en classe en outre indi-
-quer les branches sur lesquelles elle
a été interrogée. — Comme la
Faculté des Sciences avait admis
son inscription M^{rs} le doyen cherchant
à obtenir que l'on lui présentât
une règle uniforme pour les innova-
-tions dans la division facultative.

Innovation
dans la division
facultative.

Cas Hartmann

lettre du Département

M^{rs} le chef du Département a reçu
de la Faculté une lettre pour lui
demander d'examiner à nouveau
le cas Hartmann. — M^{rs} le doyen
a demandé à M^{rs} le prof Zehn un rapport
sur l'examen pendant lequel il
s'en était le discours indisposé. —
Ce rapport dit que M. S'est
retiré parce qu'il ne pouvait répondre
aux questions posées. De plus M^{rs}
le prof Etemod et Laskowski donnaient
des inscriptions diplômes sans
le compte de cet élève. Enfin les

dates auxquelles on leur a donné les
fixes des 1895. — M^{rs} le doyen répond
par lettre à M^{rs} le chef du Département
en lui exposant le dernier point
et lui transmettant le rapport de
M^{rs} le prof Zehn.

M^{rs} le chef du Département a demandé
à la Faculté un priant les innovations
de M^{rs} le doyen Marquis comme
l'application M^{rs} le prof Vincent pendant
l'année 1899-1900 — Il en donne
un priant favorable.

Supplément de
M^{rs} le prof Vincent
1899-1900

Le Bureau des Sciences demande le
priant de la Faculté sur l'opportunité
d'ajouter à l'article 21 du règlement
un paragraphe indiquant que
le doyen remettra aux ~~élèves~~ candidats
une copie, revêtue de sa signature,
du protocole de leur examen. —

Les défenses
en règlement:
Ly armées.

La Faculté adopte cette modification
en y ajoutant une recommandation faite
par M^{rs} le prof Etemod sur la base des
propositions à fournir pour que
cette feuille ne puisse être ultérieurement
transformée en Certificat d'examen.

M^{rs} le prof Julliard sur son rapport
sur la thèse de M^{rs} Pirovsky —
Cet ouvrage est en adoption

Thèse Pirovsky.

Présenter au
M. Samuel.

M. Samuel Samuel présente
C'est-à-dire un travail intitulé :
Influence du suc gastrique
sur quelques médicaments anesthésiques.
M. Mayr. Rendica. à l'apri-

Déjà au
prof. J. Mayr.

M. le doyen fait part à la
Faculté du décès de M. Isaac
Mayr professeur honoraire et
rend hommage à sa mémoire.

Hydroxyde
d'hydrogène

Il sera discuté dans la prochaine
séance une question introduite par
M. le prof. Rindica au sujet
d'hydroxyde nécessaire au traitement
de l'écoulement de Mideum. Le
doyen annonce en outre qu'il
présentera au département le travail
de la Faculté pour que l'élection
électorale demandée en 1897 soit
élue au commencement de la prochaine
année scolaire.

Proposition au
M. le prof. Rindica.

M. le prof. Rindica présente les
propositions suivantes qui il desir-
rait soumettre au département :
1^o La Faculté attire l'attention
au département sur la peine et
politique obéissante et
généralisée laquelle est
vacante depuis le 1^{er} mai 1896

jour de la mise au titre de ce
jour de travail bien possible au ren-
forcement et celui-ci

2^e proposition Création d'un service
de clinique et polyclinique ophtalmolo-
gique pour la chaire qui existe
depuis le 10th 1891. Cette création
est d'autant plus indiquée qu'on
n'a pu jusqu'à présent faire
sur les programmes le cours de
M. Barch et la Faculté Rindica.

3^e proposition La Faculté demande
pour l'enseignement de la médecine
sur ordre en 2 parties :

a) une théorie et pratique de médecine
infantile.

b) cours théorique et pratique de
chirurgie infantile et qui soit tenu
aux deux séjours.

4^e proposition La Faculté demande
pour les chaires de pharmacie,
de pharmacognosie, et de micro-
scopie pharmaceutique soient transportés
à la Faculté des sciences naturelles.
Comprend tous les autres cours
nécessaires pour l'obtention du
diplôme de pharmacien. C'est
donc à celle-ci qu'incombe
l'organisation des études et
des examens de pharmaciens.

Après discussion la Faculté décide
de ne pas transmettre au département
la première ^{de} ~~proposition~~ ^{proposition}. Les
membres interrogés sur la question du
principe - d'autres sur question
d'opportunité.

Quant à la 2^e proposition elle
a déjà été transmise au département
sous une forme légèrement diffé-
rente (Séance du 23 Janvier 1899.)

La 2^e proposition proposée par
distinction dans la proposition d'origine.

Séance tenue à 7 h 1/2.

S. C. Mayon Secrétaire.

Séance du 20 mai 1899.

Présidence de M. le prof. d'épizootie, doyen.

Présents

Présents : M. le prof. prêtre. Ruelisa
Julliard. Vautier. Jon. Mayon.

Le proc. verbal de 2^e précédente séance
sur les ses acceptés.

Le prof. Mayon lit le rapport sur
le thème de M. le Prof. Samuel - Accepté.

Déclaration (suite) sur les propositions
de M. le prof. Ruelisa
3^e proposition — M. le prof. R.

Villod proteste la proposition pour la faire
sur la partie chirurgicale et la question.

Quantité de la pédiatrie ne sont pas
sérieusement exercés par le même médecin.

M. le prof. Puvion fait observer que
cette transmission à défaut de charges ne
pourrait être admise pour les petites universités,
qui ne contiennent qu'un grand corps

d'enseignement. On voit il n'y a qu'un
de spécial dans la chirurgie inférieure
sur l'orthopédie : pour le reste il revient
à la chirurgie générale.

Après discussion la Faculté reprend
cette 3^e proposition.

La 2^e proposition. Avenir officiel de
discussion en langage M. le doyen informe
la Faculté que il le sera ^{reçu} ~~reçu~~ pour cette
demande de passer par la voie ~~officielle~~ ^{officielle} officielle.
C'est à dire de faire transmettre cette
demande par le Recteur.

M. le prof. Villod en d'abord sur
ce point ainsi que sur la fait qu'il en
préférable de laisser le Recteur passer des
nouveau opportunités pour présenter la proposition.

Après discussion la Faculté décide que
cette proposition le doyen envoie au
Recteur afin qu'il passe la demande
discussée pour obtenir la transmission
de la Pharmacie de la Faculté de
Médecine à la Faculté des Sciences.

Séance tenue à 7 h 1/2

Le Secrétaire A. Mayon.

Séance du 10 Juin 1899.
Président de la prof d'Espér. doyen

Présent. pr. A. Mayor.

Procès verbal de la précédente séance.
lu et adopté

Dr. Loeys présente une thèse sur
travail intitulé : les Kystes intestinaux -
cynges. - Commis. MM. Loeys, Zehn,
J. L. Renssler - Bernad.

L'œuvre d'ordre en fin.

Séance fin à 5 h 55

le lendemain

A. Mayor

Séance du 17 Juin 1899.

Président de la prof d'Espér. doyen.

Présents. MM. Prevost. Vanden. Juhina.

Laskowski. Renssler. J. L. Renssler.

Zehn. Bernad. Mayor.

Procès verbal de la précédente séance
lu et adopté

M. le doyen communique une lettre de l'Université
bulgare demandant des renseignements sur la
bourse qu'il a à l'égard d'une bourse.
Renssler et M. le prof. Laskowski font rapport

Lettre de l'Université
de Bulgarie
(bourses)

La soutenance de thèse de Juhina devant
M. le Dr. L. Juhina aura lieu
le vendredi 23 juin à 5 h.

Thèse Juhina

M. Krestoff présente comme thèse un
travail intitulé : l'écoulement du suc gastrique
p. Juhina. Commis. MM. Prevost. Mayor.
J. L. Renssler.

Présentation de :
Thèse Krestoff

M. Joudelovitch. - présente une thèse sur
travail intitulé : l'écoulement du suc gastrique
l'usage pour la analyse bactériologique
fréquentation de l'eau. : MM. d'Espér.
Renssler. Zehn.

Th. Joudelovitch

M. Carlos Pupo. présente une thèse sur
travail intitulé : Sur la digestion artificielle
- l'écoulement de l'albume. MM. Loeys-
Kowski. Prevost. Bernad.

Th. Pupo.

M. le Doyen communique une lettre du
Président du Département demandant
la prière de la Faculté sur
la séparation des ^{thés} politiques des
chairs de sciences correspondantes.

Mr le prof Rivet. On voit pas
la nécessité de cette création de
nouvelles chaires. Néanmoins il
offrira au président la démission
de professeur de polichinque en
demandant en retour que le
polichinque médical ne soit pas
transféré hors de l'hôpital -

Mr le prof Lasdun. Vi à Vi
de l'intention Annulée par le fait
de la loi votée au grand conseil
au sujet de l'Université Julien.
On pense que la création des polichinques
pour être considérée comme devant
le faire qu'il ne soit pas
en pareilles circonstances il opinerait
pour qu'un ^{simplement} ~~précis~~ ^{théorique} - soit serait
aut d'offrir et fournirait mal dispo-
nibilité. Vi à Vi des demandes
légitimes que nous pourrions avoir à faire
par la suite - ne soit pas adressé au
Département

Mr le prof Jullien. Je suis absent que
le polichinque chirurgical doit être
dans le même de prof. de chirurgie
parce que ce n'est que grâce à elle
qu'on récolte le matériel d'enseignement
chirurgical

Mr le prof Zuber. On est en général
les chaires de polichinque sans occuper
par des professeurs extraordinaires qui en

ont fait un autre enseignement. Sur cette
question de Mr le prof Ponsard il est paru
par ces professeurs extraordinaires en leur
pas - en Allemagne au moins - souvent
comme les autres à une certaine période
Mr le prof Ponsard pense qu'en effet
ces nouvelles chaires devraient être - option
- ordinaires ~~ou~~ ^{ou} ~~restreintes~~ ^{restreintes} à un autre
enseignement.

Mr le prof Rivet. Est-ce que ce ne
sont pas les polichinques de faire faire
sans l'usage des étudiants un matériel
comparable à celui qui est utilisé par les
polichinques de Linsay et de Galt.
C'est qu'il est toujours de la direction
effectuelle d'un homme ayant l'auto-
rité scientifique de professeurs.

Les 3 propositions suivantes sont
proposées successivement aux voix :
1^{re} proposition de Mr le professeur Ponsard

En principe les Facultés ne vont pas
d'objection à séparer le polichinque
médical de la chaire de chirurgie
Correspondants. - Pour contre elle
voit des inconvénients graves à
l'application de cette mesure à
le polichinque chirurgical -

La proposition est rejetée par 5 voix contre 4

Sur séance du
1^{er} Zuber : On offre
donner l'activité
à la chaire
(indication de Mr Rivet)

2^o prop. de Mr le prof. Ruetliod:

En principe la Faculté n'a pas
opposé à la séparation des lettres
et avec les sciences de chimie
Correspondantes. - Toutefois elle
estime que les services doivent
dépendre de certains desiderata
ce qui il ne devient pas, en tous
cas, occasionner une diminution
dans le matériel d'enseignement
des sciences de chimie. En outre
la Faculté se met à la disposition
du président du Département
pour examiner avec lui les
questions d'organisation de
les services.

Rejetée par 5 voix contre 4

3^o proposition de Mr le prof. Julliard:

La Faculté en décidant qu'il
n'y a pas lieu de séparer les
lettres politiques des sciences
Correspondantes.

Adoptée par 5 voix contre 4

Séance levée à 7h 30.

Le Secrétaire

Séance du 23 Juin 1899. - (6^h 30.)
Tenue dans le grand amphithéâtre de
l'École de Médecine.

Sur la présidence de Mr le prof. d'Espèze, doyen
pour la tenue de la thèse de préface
de Mr le Docteur Léon Jentier
(Thèse intitulée: Essai de groupement nosographique
des maladies infectieuses).

M. le prof. Ruetliod, Meson,
Meyer, Leskowitz, Julliard,
et Monsieur le Doyen prenant
successivement la parole pour adresser
au candidat avec des éloges son
travail, quelques observations, après la
lecture du candidat la Faculté
décide de lui décerner le titre
de Docteur.

Les Secrétaires J. L. Prevost
D. Prof. Leskowitz
J. A. Meyer
G. Julliard
A. d'Espèze

Séance du 24 Juin 1891.
Présidence de M. le prof d'Espér. - d'Espér.

Présents

Présents MM^{rs} J. L. Ruscov, Laskowski.
Julian, Pison, Krestoff, Maye.
M. le prof Gore le prof Zabin

Pour le verbal

Pour le verbal de la précédente séance
Il a été accepté - pour le verbal
de la séance extraordinaire du 23 le
verbal.

Lettr. de M. le
prof Gore.

M. le prof Gore informe par lettre M. le
chancelier qu'il avait écrit à
la précédente séance il avait
voté contre la proposition de
M. Pison, pour la proposition de
M. Julian.

Rapports sur les
thèses:
Judelewitch.

M. le prof d'Espér. lit son rapport
sur la thèse de M. Judelewitch -
la thèse est acceptée.

Krestoff

M. le prof Pison lit son rapport sur
la thèse de M. Krestoff - acceptée

Pup.

M. le prof Pison lit son rapport
sur la thèse de M. Pup - acceptée

Louys

M. le prof Laskowski lit le rapport
de M. le prof Zabin sur la thèse de

M. le prof Louys - M. le prof Laskowski fait
remarquer par la thèse embryologie
incertaine d'être l'un des courants de
travail récent. M. le prof Laskowski se
le charge de aller les travaux théoriques
intéressants bien par le fait. - M. le
chancelier consulte les candidats et
passe ensuite à deux rapports sur
impression de la thèse. - Elle est
acceptée.

Présentant la thèse
Tschoff

M. Tschoff présente comme thèse un
travail intitulé : Influence des préparations
de Carota sur le développement intestinal.
MM^{rs} Pison - Maye - Pison.

M. Tschoff présente une thèse intitulée
intitulée : Influence de quelques médicaments
sur le tégument : M^{rs} Maye. Pison Zabin.

Tschoff

M. Jackewitch - présente comme thèse
un travail intitulé : Fibres nerveuses
et gresser : - J. L. Ruscov - Julian -
Laskowski.

Jackewitch

Ruscov le conseiller d'Etat Louys
du département de l'Instruction publique
communique à la Faculté une lettre
de M. le prof Van der Meer proposant
pour la remplacer dans son cours -
- grecque pendant l'année 1891-1892.

Demander au
président sur le
les propositions
de M. le prof Van der Meer

116
M. le docteur Jenther. — Le
président du département demandant
le procès de la faculté à cet
égard. — procès formelle.
(Copie de la lettre de M. le
prof Vanover en jointe à la
communication du département.)

Séance du 6 P 50. —

Le Luminisme

A. May

Séance du 1^{er} Janvier. — 99.
Président de M. de Lepin. — Doyen

Membres présents.

Présents M. le prof Revellod. — Josu.
Jubiard. — Leskowski. — Le Presum
Remod. — Mayor.

Pour verbal de la précédente séance on a adopté.
Le Dep^t de Justice et police demandant
le procès de la faculté sur l'opportunité
d'accorder au Madame Delcom
suff. femme l'autorisation de traiter
la Stenographie. — A cette demande
d'entendre avec deux points : 1^{er} une
lettre de M. Hussey où on appuie
sur l'importance de la
clientèle. 2^e une lettre de
Madame Blanche de la femme Jenther

Question Delcom
suff. femme
procès demandé
par le Département
de Justice et
Police

117
des témoignages faits de Madame Delcom
qu'il ne vaudrait pas s'en tenir en non
dans la justice. — fait par cette dame.

M. le prof Jenther fait remarquer que
la loi a réprimé les délits de la
démocratie le principe de la justice

M. le prof Revellod en suggérant de
présider de l'association. — On
entend de Jenther donne des explications
sur l'acte de cette société dans un
procès. ~~Il en résulte de cette action que~~
~~Madame Blanche Jenther a ce fait~~
~~qu'elle a donné dans la lettre.~~

Après discussion la Faculté décide
de renvoyer au Département de Justice et
Police pour répondre au verbal :

La faculté entend le principe
de la justice de la dame Jenther aux
démocraties ; aux lois à donner aux
femmes en couches et aux enfants malades, nés,
à l'égard de la loi. — tout autre inter-
vention médiante en chirurgie.

Le prof Mayor lit le rapport sur la
thèse de M. le prof Jenther en acceptant

Le prof Jubiard lit le rapport sur la
thèse de M. le prof Jackelitch. — Cette thèse
aura été lue devant eux à l'appréciation
de M. le prof Revellod et les autres.

Rapport sur
Thèses :
1^{er} Todoroff.
2^e Jackelitch.

3^e Tourneff.

Le prof Rostkova lit son rapport sur
la thèse Tourneff. — Cette thèse devra
être revue par le candidat qui aura
à faire des modifications indiquées par
les rapporteurs. (prof Rostkova, Presov.
Recep.)

On = Rostkova :
Activité de
la polémique mé-
dicale de
Genève
(à rapprocher de
la discussion de la
séance du 17 Juin).

Le prof Rostkova lors de la lecture
du procès verbal de la séance du 17 Juin
a eu l'air satisfait en regardant à l'histoire
de la prof Rostkova en attendant l'activité
de polémique de l'assemblée et de
Babel par les chiffres indiqués dans
le acte de Genève : Mais il ne
présente pas alors ces chiffres par
dessein mais : il demande à son interprète
aujourd'hui :

6 L'année 1898 a donné pour la polémique
délivrée 5249 consultations, 468 visites
à domicile, chiffres qui semblent suffi-
sants pour l'insuccès des 44 étudiants
sujets à cette séance. — Ce nombre
de consultations représente 20,3 consultations
par jour — soit dans la 2^e que l'étudiant
peut y consacrer. — Chaque malade
est donc examiné pendant 4'48" —
Le nombre des malades ^{des malades} qui
d'examen deviennent tout à fait
insuffisant.

Le Secrétaire
J. B. Un coup

Séance du 8 Juin 1899
Président de M. le prof d'hygiène
Priseurs : Prof Rostkova, Luskowski,
Japane-Lung Rostkova — Harnod
Presov. — Harnod.
Léon Harnod, Substitut

Le prof Rostkova lit le rapport de
M. le prof Harnod sur la thèse de
M. Georgi. — Cette thèse sera
par M. le prof Harnod, mais par
le doyen comme l'interprète d'im-
primer.

Thèse Georgi

La thèse de M. Jachetina a été
examinée par M. le prof Luskowski et
J. L. Rostkova, qui ont d'ailleurs été
en accord sur le rapport lu dans la
séance précédente par M. le prof Rostkova.
La thèse est acceptée sans modification
sauf, fait des corrections de style.

Thèse Jachetina

M. le prof Rostkova fait observer que
l'histoire prise de terminer la course
le 30 Juin et non le 1^{er} date reprenant
toute porte préjudice à l'enseignement.
Lorsqu'en outre les leçons de terminaison
sont commencées exactement au point
fixé par le règlement il faut en
résultat que l'étudiant qui termine
les études médicales a peu en

120
réalisé un enseignement ayant servi
4 ans de nous les professeurs
se le promettent. Le Faculté ne
tient aucun des engagements ni vis à
vis de l'Etat ni vis à vis de
l'Etat. Pour les cours pratiques il
n'y a aucune interruption. En
l'absence de professeurs et tout si il
y a du matériel. Pour ce la
Chaque opération étant donnée que
les sujets manquent ~~par~~ de temps à
autre pendant la période de cours
il est de tout intérêt que celle-ci
ne soit pas abrégée sans raison. —
On a expliqué à Mr. Rousseau que
cette interruption des cours est 30 min
précédant de ce que l'étudiant peut
à cette époque se faire d'arrangement
avec leurs maîtres de pension. 4 a demandé
de cette explication est valable.

M^{rs} les profs Lacharme, Etienne,
Ravilhad constatent que les professeurs
interruption dans leurs fonctions
que ~~ce~~ d'entre eux qui ont voulu
continuer en l'absence de la leur travail
devant des bonnes idées

Mr. le Doyen communiqué de la
part du Recteur, une lettre
présentant les départements qui l'informent
de l'absence des professeurs pour le conseil

121
d'abord, sous une forme duquel l'enseignement
~~est~~ technique est obtenu de
Chaire de chimie, et il en résulte
une chaire de pharmacie médicale —
une chaire de pharmacie chirurgicale
une chaire de pharmacie obstétricale et gynécologique.

Le président du Département demandant
le Faculté de leur vouloir nommer un
délégué à la commission pour le réexamen
parlons pour ce point. Les titres
des candidats et les 3 chaires.

Mr. le Doyen les des noms des
Candidats infirmes et transmet aux membres
présents les titres de ces candidats. (phar-
macie — enseignement universitaire) —

Les candidats sont :

pour la chaire de pharmacie médicale :

M^{rs} René. Lacharme, Mayor

pour la chaire de pharmacie chirurgicale :

M^{rs} Auguste Rousseau, Bessière, Lardy.

pour la chaire de pharmacie obstétricale :

M^{rs} Leroy, de Ligny, Cordé, Chene-
vière, Patte, Widard

Le Faculté désigne Mr. le prof. Renaud
comme délégué et le chargé de
présenter :

pour la pharmacie médicale : le prof. Mayor

— — — chirurgicale : le prof. Aug. Rousseau

— — — obstétricale : le 1^{er} ligne le d^r Jentzen ancien prof. d'hygiène et
et le 2^e ligne le d^r Patte

Jeune le 7 à 15

Le Doyen. J. A. Mayor

122
Léon du 15 Juillet 1899.

Président de M. d'Espine ancien

~~M. de Dagen~~ Présents. M. le
Prof: Laskevitch, Rivet, Proust,
Gou, Herod, Mayot

Démotion de

M. le Prof Rivet ne se fait mention
de M. le Prof Rivet et
a un devoir confier le Faculté. ~~M. de~~
~~Dagen~~ Lecture d'une lettre de démission
par M. le Prof Rivet. M. le Prof Rivet
devant notre dernière séance, nous
sur notre collègue, après démission
de Dagen avait besoin d'un peu
d'usage au Département avant le
commencement du semestre prochain.

M. Rivet, après réflexion, s'est
décidé à admettre la démission
au Département. M. de Dagen
trouve évidemment regrettable que
notre collègue soit devant nous qu'il
au moment où il peut rendre service
de la Faculté de notre Faculté, et
à une époque si proche de l'anniversaire
de fondation de l'école-ci (25^e Année)
Il avait espéré, en déterminant M.
le Prof Rivet à attendre avant
de rendre sa décision définitive,
par la réflexion viendrait au moins

123
Cet démission. Il insiste vivement auprès
de M. le Prof Rivet pour qu'il
venance à rendre officielle cette
démission annoncée, et pour qu'il
consente à venir avec nous au moment
prochain la fête Anniversaire de la
Faculté.

M. le Prof Laskevitch, Gou,
Proust, Herod, Mayot, comme
indiquant la Faculté pour approuver
vivement la décision de M. de
Dagen.

M. le Prof Rivet tout en le
déclarant touché de cette démission
regrette de ne pouvoir répondre
dans le sens que désire la Faculté.
Il ajoute qu'il s'indigne dans
la lettre il est prêt à continuer
le service de l'enseignement et l'enseignement
clinique jusqu'à ce qu'il ait
trouvé un successeur. Et ~~de~~
~~de~~ demande à M. le Prof Proust,
qui demande s'il consent à accepter
l'enseignement pendant un et
même deux semestres, il répond
par l'affirmative.

Sur la proposition de M. le Prof Laskevitch il sera envoyé par M. de Dagen
Léon ceci... à M. le Prof Rivet une lettre exprimant
les regrets de ses collègues

Le Secrétaire

D. A. Mayot.

Séance du 10 Octobre 1899. à 3^h $\frac{1}{2}$
présidence de M. le Prof. de Esprit. 409.

present

Presents Mrs. Leskewski. Inward - Tetter.
 J. L. Ruland. Mayor.
 Mr. Prevor. Engineer.

Lycomen v. Docteur:

Demandes

10 Guyon

M^r le Dr Guyon dont le titre a été porté
en Juin 1899 à Paris, ~~étant~~ ^{tandant} sur le corps de
Loi du 27 Mars 1895 ~~à fin~~
demande à être classé de l'exam
de Vaccinatrice Indirecte — Accord

29 Ruth.

Mr le docteur Kuhn résida à Berne en 1889 à Paris sur la requête de notre Ancien Pré ^{si il faut} demandant que l'on avertisse les autorités dans le canton. — Le docteur le demanda si le cas du docteur Ling de constater par un précédent en faisant de Mr Kuhn. —

Le prof Lasnier lui fait observer que
le Dr. Long avait fait un examen
préliminaire au sujet des autres membres.
Ajoutant qu'ils ont opiné pour dispenser
le Dr. Long de tout examen en
raison de la très grande fatigue & l'absence
de la tête. —

de Fourni d'écrit par Mr. Kuhn sur
l'année qu'il se sera disposé ~~à tout~~
~~le plus~~ de l'examen de
l'acceptation, mais qu'il devrait s'efforcer

Les examens de docteur.

Le prof. Johannes Martin achemine une
lettre annonçant que d'abord
la direction de l'Asile des Femmes il
a dû envoyer au Département sa
démission de professeur de Psychiatrie.
Le Conseil, informé que la démission
de M. le prof. Martin est irrévocable
décide que son chaire présente
au département l'expression de
ses regrets.

Definition on
Roch prof. J. H. Smith

Le docteur Cibrangues, de Vichy, demande au Mr
de faire des conférences à la Faculté de Médecine sur un
instrument de son invention, le briscope. Il lui sera répondu que cette
Assemblée n'est accoutumée qu'à
recevoir des professeurs et des
maîtres-chercheurs.

M^r Zangrilli et M^r Darnianoff - Demande de
 admission, les deux en ~~un~~ ^{deux} ~~seul~~ ^{premier} examen de doctorat M^r Zangrilli
 admis, à passer de suite le 2^e examen. et M^r Darnianoff:
 Cette demande est incompatible avec l'absence le 2^e doctorat
 les certificats du réfectoire qui ~~est~~ ^{est} indifférent Amster après
 fu' en un peu d'injustice pour le le 1^{er}
 2^e doctorat qui après avoir été
~~regu~~ ^{regu} au 1^{er} doctorat. — Ille en
 avec refusé

proposition de la Société
Américaine de
Neurologie
(cours de perfectionnement)

Le doyen communifia une lettre
de la Société Américaine de Neurologie,
l'ayant faite à la présidence de
la Faculté, une demande de la
Société de Neurologie pour venir à l'un
de ses cours à l'un des jours
de la semaine Américaine d'été, d'un
objection au sujet de l'opportunité
de la création, d'un cours de perfectionnement
pour les praticiens. Ces cours
Américains sont pendant les vacances.
Après discussion la Faculté décide
à l'unanimité d'adopter en prin-
cipe l'idée de créer des cours de
cette sorte; elle étudiera dans le
cours de cette année les moyens d'orga-
niser et d'encourager spécialement.

Séance levée à 4h 1/2
Le Secrétaire
L. A. M. [Signature]

Séance du 26 Octobre 99. - à 5h. 1/2.
Présence de M. le prof. d'Espérandieu, doyen

Présents: M^{rs} Proust, Laskowski -
Tulkens, Jevons, Brenner, Mayor.
Absent: M. le prof. Van der

Les procès Verbaux de la séance du 8 Octobre,
du 15 Octobre et du 10 Octobre sont lus
et adoptés.

M. le doyen Proust fait à la Faculté un rapport
sur la commission consultative créée pour
élaborer les conditions, aux termes de
la loi de 1875, à modifier l'ordre de préséance
des professeurs de la Faculté en ce qui regarde
la chaire de physiologie expérimentale.
M. le prof. d'Espérandieu a été présent en
première ligne, M. le docteur Deschamps
en 2^e ligne.

D'après le rapport le doyen annonce que la
Société Américaine de Neurologie avait renoncé
à faire des cours de perfectionnement (Cours de
perfectionnement) à la séance générale
d'été, et a demandé l'implémen-
ter les divers sociétés liges étudiantes
cette question.

M. le prof. Brun a adressé au doyen
de la Faculté des Sciences une lettre annonçant
qu'il ne pourra pas de cours cette Séance prochaine Semestre d'été.
M. le doyen propose de présenter comme
remplaçant. M. le prof. Chodat qui accepte
cette charge.

M. le prof. Hattenhof a adressé au doyen
une lettre annonçant qu'il renonce à
faire ces cours de perfectionnement.

Modifications à
la liste de
présentation pour
les présentations.

proposition de
la Société
Américaine de Neurologie

Remplacement
de M. le prof. Brun
Semestre d'été.

Lettre de M. le
prof. Hattenhof:
Absent
Ophtalmologiste

-Après quelques insuccès dans son
tr. le prof. Gensier sur la modification
proposée ét. apportée à l'hospice par
le fin de la fondation de l'anté de
Loze, modifiant en permettant la
création d'un service d'ophtalmologie
tr. le doyen offre de voir tr. le chef
du Département pour tr. le prof.
Haltenshoff afin d'obtenir de ce dernier
qu'il revienne sur sa décision

Garrison in
Providence: Heyler.

Dr. le prof Chodan ^{comité} officiellement
a proposé d'y être des candidats qu'il
compte. les études par un semestre pour
à l'Université de Genève, puis ~~par~~ ^{de l'autonomie}
à se présenter aux examen commissaires de
Pharmacie.

l'examen de pharmacie (Véance du 6 Fevrie - page 77)
la proposition de Mr le prof. de pharmacie
acceptée.

Inte Lebedeff preson - amon suja de
thés. un trantant intell^l : lén de pharmaco-
-chymie sur l'hoisne : amonim :
Donn preson. lénod. mayor.

M^r Krestoff présente pour obtenir le
prix de la Faune la thèse intitulée :
Contrib^{ion} à l'étud. de la faune pélagique.
Commiss. : M^r Prevost, J. Le Ruesen, et
Leskowski.

Dr. Vladimir Kaidaloff, a cîi imnominat
a Tomska a y a pami de yamens equidulung
a lung de bacaturuian midiant tîn-purto.
Pur la demand il tîn dispensi de
ceti premii-furii

M. le Dr. Lebowitz. Médecin ottoman
des épidémies à Adalia, demande à
présenter à Genève — Sur la proposition de
docteur il lui dispensa du baccalariats
Médical et devra passer les 3 années
lucralement de docteur.

Mr. Le clerc Préfet de la Seine le
L. homme au Traité
des enfants pour Monsieur d'Espine après.

Ther.
Mr Libdoff

Preis der Leinwand:
n = Kunststoff.

Wladimir Kaidoff:
buccalamin
midichl.

S. Lebowitz:
Examen en
Electron

Tramite da Maladina a
l'Espresso
In d'Espresso a fine

150
L'exemplaire lui a été déposé à la Bibliothèque
publique.

M. le prof. Sternsd. remercie au nom
de la Famille M. le prof. d'Esprin.

Disette au
cadavres !!

M. le prof. Langkowski ^{entraîne} ~~entraîne~~ la Famille
de la pénurie extrême de sujets d'enseignement
à la dissection. La situation critique
actuelle en due à la loi sur l'école
n'est pas gratuite.

M. le Doyen dit qu'il a conféré
à ce sujet avec M. le Consul d'Autriche
Vienne et qu'il en a obtenu satisfaction.
Il s'engage d'autre part à faire
la nécessaire pour que les cadavres non
reçus provenant de la morgue
de police puissent être utilisés pour
la dissection.

Séance à 6h 35.

E. Sternsd.
F. Albrecht.

Présents

Exemption
de dissection.
Remont.

Dispositif de
bancs pour
Jennaroponts.

Lettre de M.
Barnard.

Thèse sur la dissection E. D. Lang envoie comme thèse
Lang

131
Séance du 6 Mars 1899.

Présence de M. le prof. d'Esprin Doyen.

Présents. M. le prof. : F. Le Roux - Dubois
Remont. J. J. Langkowski, J. J. J.
Mayre.

Procès-verbal de la précédente séance lu et
adopté.

M. Remont, étudiant de droit demandant
à être dispensé des ^{la} finesses de la
pour le cours de M. le prof. J. J.
Le Roux - Dubois - Dubois... - J. J.

M. Jennaroponts demandant à être
dispensé de la partie finale du
banc pour les séances médicales. Il
prévoit de la même manière pour
M. J. J. - J. J.

E. Doyen communique une lettre
de la section de M. E. D. Barnard
qui demande à être admis dans son
travail de travail de la Famille.
Il n'y a pas de raison d'envoyer
ce travail à la section pour
qui à tous les autres points.

Thèse sur la dissection E. D. Lang envoie comme thèse
Lang

Obje fentan dseum lue meim an
tutele' : Contribution a l'etude
des Icterus de la famille episcopi
Carmen : un prou. trunou. Zehn.

Le Doyen donne ses renseignements
sur le réintroduction de ses démarches
à propos du cours de chimie
ophtalmologique — Le Président
du Département se dispose
à faire le nécessaire pour que
ce cours ne soit pas interrompu —
En outre il parle pour mettre à
disposition de M. Hattenhof, dès
le début du semestre prochain,
10 log.

Le prof. Roudin écrit sur la nouvelle
lettre à son fils pour le re-
questionner de façon à obtenir enfin
la réponse satisfaisante que
son réclamant demande plus de
trois ans.

Le rapport des entrées au Min Lib. diff. est en fait le p^e Major - Adm.

Le Département de Justice et
Police avertis par prisonnier
arrêté requiert de Mr. Kuhn
qui demeure à St. Antoine à
partir dans le canton, de se conformer
l'obligation

Sur le projet d'adhésion au d'avis
de répondre que la loi s'oppose

Question du
Cours de
clinique
Ophtalmologie

Thine Lebedeff

How the
refuge
Kutim

L'ingénieur
 de
 la police technique.

Deutsches
Lyceum
Canton
Leiden

Baccarat me-
- dicus

Proposition pour
approuver les
procès d'admission
ou adjoindre à celui
en projetant un

C'est à dire que les autorités
 ont donné sans que les habitants aient
 pu en profiter. Les dépenses de docteur. (un
 franc par jour dans le même de 10 jours)
 il leur a fallu aller à la messe
 et à la messe.

M. Böttner revise a la Fautte 13 yeux
pièces de son Synopsis de la
Pharmacie hétérope. L.
Duguet est chargé de son résumé.

Le prof Sullivan insiste pour que
l'année prochaine les examens commencent
commencent - le 1^{er} En règle le 15 octobre.
Il pense qu'il convient d'être en
dehors de la Commission des examens
fédéraux des 'avancés' et d'être en
la date de début de ces
examens.

Avec prof intérêt, fraternel amour,
le plus enthousiaste et la disposition
des sympathies pour cette noble
œuvre.

Le Prof Steward pense qu'il y a un lien d'entre pour le bureau médical la même maison qui a été admette pour les examens de doctores et qui fait l'objet de l'article 21 du règlement de l'université (examen

Un candidat a obtenu
certain points trop inférieurs -
il serait peut-être bon de voter
cette question et l'un des fins
d'un prochain séance.

Le prof prévient. rappelle que
au Sénat on a objecté à cette
demande que l'on ne pouvait
introduire cette modification à
son système qui doit être le
même pour tous les bacheliers.

Le Doyen répond que
pour la question devant le
bureau du Sénat d'au plus un
chaque Faculté.

Séance tenue à 6h 15.

J. Alphonse

Séance du 20 nov. 1899. 5^e.

Président de Mr E prof d'hygiène Doyen

Présents : MM. J. Le Recours. Julliard. Luszkowski. Juretski. Goussier. Mayor.

À propos du projet Verbal de la précédente
séance Mr Luszkowski demande qu'il
y ait encore des modifications.

Date de
l'annuaire
édition.

prof Juretski pour la fixation des cours de chimie
ou de chimie fédérale. Il propose pour la
prochaine séance de donner au 15 Octobre.
Pour la proposition de la prof Juretski
demande si la date ne pourrait pas
être avancée de quelques jours.

Le Procès Verbal est adopté.

Lettre de Mr E
prof Haldenroff

Le prof Haldenroff. écrit au doyen pour
lettre pour lui annoncer que vis-à-vis de
la proposition du Chef du Département de
lui consacrer un service d'été un an, et
de ~~l'indemnité~~ l'indemnité d'été lui
allouer pour équivaloir la plus grande
partie il fera la course d'été
pour la semaine suivante.

Clinique psychiatrique

Mr le Doyen annonce que Mr Johann
Martin s'est tenu dans l'impossibilité
de commencer les leçons cliniques de
psychiatrie et qu'il devra attendre
l'arrivée de son remplaçant, l'écrit à l'avis
la communication de Décembre pour
départ et en conséquence.

Les enseignants
Haldenroff

Mr Haldenroff annonce que son fils
lui a donné d'acquiescence. Les ^{d'interpréter} choses
de leçons d'anatomie, de chimie
médicale, chirurgie, obstétrique -
d'opérations obstétriques, d'ophthalmologie.
Cela sera

du Fourni en inviti par M. le
Chancelier d'Etat chargé du département
de l'Instruction publique à nommer
un docteur qui fera partie de
la Commission consultative composée
par l'effet de donner un premier examen
à l'appel de M. le prof. Baud (de
Lyon) à la fin de l'année
prochaine.

De plus à
la Commission
Consultative
pour l'élection
Baud

Le prof. Mayer en nomme un autre

Le Doyen rend compte de la réunion
qui a eu lieu chez le bureau de
M. le Chancelier et les vœux pour
l'étude. Les moyens de remédier à
la pénurie de cadavres pour les dissections.
Continuer à cette réunion : M. le Chancelier
présent, M. le Doyen, M. le prof.
Lushinsky et Zerkin, M. le Chancelier
Administratif Rencard. - M. Joubert
chef de la police et les Juges directeurs
de l'hôpital.

Une lettre de M. le Chancelier d'Etat
présentant le résumé des résultats de
cette réunion.

Certains faits résultant de l'examen
des tableaux ci-joint dressés par M. le
prof. Zerkin : Ce sont les suivants :

1° la diminution du nombre de
cadavres transportés à la dissection entre
1897 : action en action de la loi
sur les enterrements gratuits.

Question de
la fin
de l'année.

Le prof. Baud, pour l'examen, le nombre
de cadavres transportés à la prof. Rencard
(médicine légale) a été supérieur à
celui de cadavres remis à la prof. Lushinsky.
Les professeurs ont été également unanimes
de la fin de l'année.

Année	Nombre total des Cadavres	autopsies		desquelles à l'Inst. en médecine		~~autopsies~~ différentes infectieuses	
			%		%		%
1895	419	261	64,6	61	14,5	94	20,9
1896	422	330	78,2	54	12,8	38	9,0
1897	402	288	71,4	42	10,4	72	18,2
1898	511	384	75,1	54	10,5	73	14,4
1899	431	309	70,3	45	10,4	83	19,3

x)

v.

a

ba

Nombre de descendus		à M. le Prof. Lushinsky		à M. le Prof. Resvoldi	
			%		%
1898	54	35	65	19	35
1899	45	18	40	27	60

x/ v. et h. Cadavres venant à la morgue et non autopsiés	total	%	transférés à domicile	%	dissectés	%
1898	73	14,4	51	10	22	4,4
1899	83	19,3	68	16	15	3,3

x les chiffres de 1899 s'ajoutent au nombre de cadavres :
Depuis le 6^{nov} ont été autopsiés 11; donc jusqu'à ce jour 42;
descendus 1, donc 46; transférés 3, donc 49; dissectionnés 1,
donc 16, par conséquent les trois non autopsiés.

136
 Je l'intercession d'arrogance des
 plus fréquente: il en est de même
 des transferts à domicile.
 Les parents, qui ont été dans
 le service des réunions de 2 garçons
 de marque "moyenne". Mais le prof.
 Zehn a réussi à atteindre un peu
 le effort de les réunir en faisant
 d'abord un registre ad hoc de réunir
 sans du corps par le plus proche
 parent: - si ces anciens employés
 persistent - don. On n'arrivera
 faire. Le chef de police se propose
 de le faire réprimander.

Il serait bon en outre d'être tout
 ce qui pour les plus de la fin
 de l'arriver l'attention sur la direction:
 exposition de pièces en vue de l'essai-
 -lution etc.

Sur la direction de l'hôpital propose
 de supprimer de la lettre d'avis envoyé
 aux parents la mention terminale (voir ci-joint)

Il serait avantageux en outre de
 multiplier les formules à accomplir
 pour aboutir à l'intercession gratuite.

Les cadavres pourraient aussi être
 repartis plus également entre les deux
 professeurs par un vote libre pour
 leur enseignement: ils devraient
 en cas de pénurie, être réservés aux
 élèves des 1^{er} et 2^{es} années. (projet)

HOPITAL CANTONAL



Direction



Genève, le _____

M. _____

J'ai le regret de vous informer que
 M. _____

est décédé le _____ à _____
 heure du _____

Veuillez passer au plus tôt à
 notre bureau pour les démarches que
 vous avez à faire ensuite de ce décès.

Le Directeur.

137
 Le directeur par son assistant - pour la réph-
 ment fixant à faire ou la disposition.
 L'idée de supprimer la cause de l'écrite-
 -ure l'intermédiaire a aussi été bien en œuvre.
 Enfin on s'est demandé si une

consentement
 ou l'absence
 d'opposition.

mais pour
 La Réunion,
 - l'Union.
 en la réunion

à pied à
 n, avec
 -, et les
 ce qui pour
 essai

de la suppression
 l'avis de
 d'après.
 les favoris
 que'il y a
 d'un
 glorieux à
 en été, le
 - être faits
 entre en
 l'acte sur
 vité.

Le des-ens par son caractère - par la représentation fidèle à faire de la disposition.

L'idée de supprimer la caisse de crédit - (un) intention a été de bien en action.

Enfin on s'est demandé si une modification dans les moyens de conservation ne pourrait pas amener à une utilisation plus efficace des matériels disponibles.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le prof. J. Le Roux, Gorn, Leszkowski, Mayer, Dubrand. Il est décidé que dans la séance du 10 décembre sera tenu :

1^o par M. le prof. Gorn en présence de Confère, en présence du doyen, avec M^{re} le conseiller d'Etat honoraire, et M^{re} la Direction de la police, de ce fait pour le concerner dans cette question.

2^o que pour ce qui est de la suppression des unités de mesure, la fixation de la Fraction en relation avec l'Ordre.

3^o que les autres propositions relatives à l'enseignement ; mais qu'il y a lieu d'insister particulièrement : d'une part sur la création de l'Institut de l'Enseignement patriotique afin qu'en été, les importantes conversations puissent être faites devant que le corps n'ait en promotion ; — d'autre part sur les différentes administrations.

D. Dayen let une Lettre au Recteur
à propos d'un commissaire de département.
~~Commissaire~~ de la santé et des sciences
humaines en prévoyant à donner son
transformation de la Chaire d'hygiène
de dermatologie et de syphiligraphie.

en chaire admi-
142

Le Doyen fait observer qu'une
chaire de clinique ne peut être
qu'une chaire ordinaire.

Mr le prof Weyers observe que
la dermatologie et dermatologie ne
font pas l'objet d'un enseignement com-
mun général - que le fait qu'il
y a un service adhésif à la chaire de
- chirurgie interne qu'il y ait en -
par le Dr. soit ordinaire. Il propose
l'exemple de chaires de même ~~est~~ nature
- Anatomie et celle de la clinique
sur les Engels, professeurs extraordinaires.

Mr le prof Hallenshoff demande à la

Assemblée de bien
Adjoindre à la lettre demandant son premier bon la question de la chaire
de dermatologie une demande
de la chaire de dermatologie

Chaire d'ophtalmologie en chaire ordinaire.

Cette chaire en ordinaire de toutes les
Facultés de la Université. Il n'est pas
autorisé par le décret ordinaire -
fut après être le 12 mai 1901. Il n'est
pas nommé non plus que le professeur d'ophtalmologie
mologie n'est pas vu au chapitre
pour un tiers des autres professeurs.

Mr le Doyen fait observer que cette
question n'est pas portée à l'ordre du jour :
si elle devra passer par le Sénat,
si on n'en peut donc faire comme
le voudrait Mr le prof Jensen l'objet

143
d'une proposition terminale de la lettre demandant
le premier de la Faculté. - Chaire

Mr le prof Weyers après avoir obtenu l'assentiment
des résolutions précédentes à ce sujet,
demande si on ne peut pas faire de
cette proposition de Mr Hallenshoff l'objet
d'un vote ~~de~~ indépendant et en même
temps la chaire en temporaire. Les
dames sont convenues pour le jeudi
30 courant de se réunir - sera porté
à son ordre du jour.

Mr le prof Weyers demande que l'on
mette à l'ordre du jour de cette séance
une proposition individuelle portant sur
une demande à l'égard du chef du
Département après qu'il s'agit de
étudier les moyens de correspondre aux
chaires de spécialistes leur caractère
d'extraordinaire soit en permettant de
donner à s'il y a lieu le titre de
prof. ordinaire à leur titulaire.

Mr le prof Leukowitsch tout en approuvant
le point de vue demandeur que pour
la chaire de dermatologie et le point
de vue précédent, se propose qu'il propose
la condition que l'on crée pour cette
chaire un service de clinique adhésif
sur lequel l'avis demandeur dans notre
lettre du 23 janvier.

La Faculté décide de reporter.

La demande du Département
pour un premier assistant
sera après la sanction demandée
pour le prof Laskowski.

Séance tenue à 6h 1/2
Ce Samedi.

Séance du 30 Avr. 1894.
Président. du Dr L. prof d'Ép. doyen

Présent : M. G. prof. trait.
hoff. J. L. Reclut. Laskowski. Urmad
Mayer.

Procès verbal lu et adopté.

Déclaration au sujet de la demande
du Dr. H. Hoff. —. Après
avoir reconnu que l'introduction de
cette proposition ^{devant le Sénat} faisait le sacrifice
peu comme conclusion au premier
travail de la chaire de dermatologie
la Faculté a ~~adopté~~ la résolution
suivante :

La Faculté donne un premier
favorable à la transformation de
la chaire extraordinaire de dermatologie

proposition H. Hoff.

et de syphiligraphie en chaire ordinaire
à la condition qu'elle sera pourvue d'un
service clinique

~~La Faculté a décidé que la chaire de syphiligraphie sera transformée en chaire ordinaire de dermatologie et de syphiligraphie et sera pourvue d'un service clinique.~~

Une estime en outre, conformément
à la demande de

qu'il en soit usage en vue de
transformer en chaire ordinaire la
chaire d'ophtalmologie et de la
pourvoir d'un service clinique.

proposition Mayer
Chaires ordinaires
et extraordinaires.

Le prof Mayer pense qu'il serait
utile de faire remarquer à Mr. P. de
Département que le nombre de chaires
ordinaires de notre Faculté en tous de
proportion avec son importance et avec
ce que nous constatons dans les autres univer-
sités Russes. Il semble bien que la tête de
professeur ordinaire peut être donnée après
un certain temps à des professeurs extraordinaires
sans que pour cela les chaires cessent

d'être extraordinaires. C'est bien le dernier
titre qui devraient être réservés ~~aux~~
en cas de vacance toutes les chaires et
leur enseignement les spécialités. Mais il
serait nécessaire d'autre part de mo-
difier les conditions de nomination des
professeurs extraordinaires surtout en ce qui

146
Touche l'obligation pour eux d'être
soumis à la réélection de 3 en 3 ans.

Le prof. Hensel fait remarquer
que si, pour cette dernière partie
de la proposition, les changements
à la loi de l'instruction publique
est nécessaire, pour ce qui est
de la première il s'agit simplement
d'établir, de concert avec
M. le Chef du Département, un
modèle uniforme qui
serait mis scrupuleusement des
maintenant. ~~Ces propositions de~~
~~l'article de loi qui en est le sujet~~
~~pour former absolument le mode~~
~~de faire les choses.~~

Après discussion il en
conviendra que M. le Doyen
verra le Chef du Département
et lui demandera de présenter
sa demande de création au Sénat
sous une forme plus en rappor
avec l'article de la loi, c'est à
dire en montrant bien que
la transformation d'une chaire
extraordinaire en chaire ordinaire,
mais la transformation de la chaire de
professeur extraordinaire de Syphiligraphie
en dermatologie en celle de
professeur ordinaire.

147
Le Doyen Amann pour le successeur
au lauréat de la chaire de
M. le D. Long sera élu le 18
18 Décembre à 5h dans le Grand
Amphithéâtre de l'École de Médecine.

Le soir à 6h 1/2

F. Amann.

Séance du 11 Décembre 1899.
présidée par M. le prof. et Esprit Doyen.

présent.

présentés: M. le prof. Dubouché
J. Rostk. Lascault. J. Rostk. J. Rostk.
Steinell

proposé verbal en ce adopté

M. le Doyen Amann qui a agité
avec M. le Doyen Amann la question
au sujet de la question des
Chaires de la médecine judiciaire.
Le Doyen Amann se rend en s'inspirant
de l'expérience en usage à l'école.

Le Doyen Amann qui a reçu une
lettre de M. le professeur Bard

Disparition d'un ancien M. Ari Ryffan ancien étudiant
Ari Ryffan à la Faculté de Constantinople.

présent de certificats d'étude
qui justifient la dépense
fais lui au Alundi de passer
à nouveau la première partie
du baccalauréat médical.

M^{re} Tschak. présente son certificat M^{re} Polak
de 7^e classe - a l'avis favorable
les cours de la Faculté des
Sciences - Pour dispenser d'y reprendre
ces cours à venir - et leur
admission à faire l'examen en
Sciences naturelles.

In: Barry prison came
~~late~~ ~~at~~ then in toward for
100. As a heroic challenge -
to Communism Mrs. J. and,
Judy. I to Sweden

These Party

Que le Doyen donne l'absolution à
 M^r Ling de plein. Que de plus de
 la même manière à la saturation
 de la terre de puer de son
 d'après rapin de d'après
 d'après.

These Long.

Mr. A. Clayton presents the State of
Oregon to the Senate of
Michigan. — It results in

Michigan. — A result — a
 war upon the ~~the~~ barbarian in
 Bismarck's hands for 1809-50.

Plus- des
Comptes de la Famille.

C. son cousin - de ~~la~~ ~~un~~ ~~des~~ fonds
de la Banque de la Marine - pour 4829,50
C. son cousin Mr. R. Dapin a pour
Octobre pour le 1^{er} fonds 3 obligations
tout de genre Entrepreneurs —
pour le 2^e fonds 8 obligations
de la même entreprise.

L. maculosa

ca London.

Chapman

Leona do 18 Decmbr 1899.

Intervention de la thèse de pro-
-fesseur de M. A. D. Long
sous la présidence de M. C. prof.
Al' esprit. D'après

Prisenti - Onu e profesor

Après l'exposition faite par le
Candidat des points importants
à cette œuvre son travail est fait

Die 2te Hof Person, Prinz Anst
b. Hof: Herr von, des Knecht

Mr. E. D. Long -
 Secrétaire du parti
 démocr. de l'Indiana
 1888
 1889
 1890
 1891
 1892
 1893
 1894
 1895
 1896
 1897
 1898
 1899
 1900
 1901
 1902
 1903
 1904
 1905
 1906
 1907
 1908
 1909
 1910
 1911
 1912
 1913
 1914
 1915
 1916
 1917
 1918
 1919
 1920
 1921
 1922
 1923
 1924
 1925
 1926
 1927
 1928
 1929
 1930
 1931
 1932
 1933
 1934
 1935
 1936
 1937
 1938
 1939
 1940
 1941
 1942
 1943
 1944
 1945
 1946
 1947
 1948
 1949
 1950
 1951
 1952
 1953
 1954
 1955
 1956
 1957
 1958
 1959
 1960
 1961
 1962
 1963
 1964
 1965
 1966
 1967
 1968
 1969
 1970
 1971
 1972
 1973
 1974
 1975
 1976
 1977
 1978
 1979
 1980
 1981
 1982
 1983
 1984
 1985
 1986
 1987
 1988
 1989
 1990
 1991
 1992
 1993
 1994
 1995
 1996
 1997
 1998
 1999
 2000
 2001
 2002
 2003
 2004
 2005
 2006
 2007
 2008
 2009
 2010
 2011
 2012
 2013
 2014
 2015
 2016
 2017
 2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028
 2029
 2030
 2031
 2032
 2033
 2034
 2035
 2036
 2037
 2038
 2039
 2040
 2041
 2042
 2043
 2044
 2045
 2046
 2047
 2048
 2049
 2050
 2051
 2052
 2053
 2054
 2055
 2056
 2057
 2058
 2059
 2060
 2061
 2062
 2063
 2064
 2065
 2066
 2067
 2068
 2069
 2070
 2071
 2072
 2073
 2074
 2075
 2076
 2077
 2078
 2079
 2080
 2081
 2082
 2083
 2084
 2085
 2086
 2087
 2088
 2089
 2090
 2091
 2092
 2093
 2094
 2095
 2096
 2097
 2098
 2099
 2100
 2101
 2102
 2103
 2104
 2105
 2106
 2107
 2108
 2109
 2110
 2111
 2112
 2113
 2114
 2115
 2116
 2117
 2118
 2119
 2120
 2121
 2122
 2123
 2124
 2125
 2126
 2127
 2128
 2129
 2130
 2131
 2132
 2133
 2134
 2135
 2136
 2137
 2138
 2139
 2140
 2141
 2142
 2143
 2144
 2145
 2146
 2147
 2148
 2149
 2150
 2151
 2152
 2153
 2154
 2155
 2156
 2157
 2158
 2159
 2160
 2161
 2162
 2163
 2164
 2165
 2166
 2167
 2168
 2169
 2170
 2171
 2172
 2173
 2174
 2175
 2176
 2177
 2178
 2179
 2180
 2181
 2182
 2183
 2184
 2185
 2186
 2187
 2188
 2189
 2190
 2191
 2192
 2193
 2194
 2195
 2196
 2197
 2198
 2199
 2200
 2201
 2202
 2203
 2204
 2205
 2206
 2207
 2208
 2209
 2210
 2211
 2212
 2213
 2214
 2215
 2216
 2217
 2218
 2219
 2220
 2221
 2222
 2223
 2224
 2225
 2226
 2227
 2228
 2229
 2230
 2231
 2232
 2233
 2234
 2235
 2236
 2237
 2238
 2239
 2240
 2241
 2242
 2243
 2244
 2245
 2246
 2247
 2248
 2249
 2250
 2251
 2252
 2253
 2254
 2255
 2256
 2257
 2258
 2259
 2260
 2261
 2262
 2263
 2264
 2265
 2266
 2267
 2268
 2269
 2270
 2271
 2272
 2273
 2274
 2275
 2276
 2277
 2278
 2279
 2280
 2281
 2282
 2283
 2284
 2285
 2286
 2287
 2288
 2289
 2290
 2291
 2292
 2293
 2294
 2295
 2296
 2297
 2298
 2299
 2300
 2301
 2302
 2303
 2304
 2305
 2306
 2307
 2308
 2309
 2310
 2311
 2312
 2313
 2314
 2315
 2316
 2317
 2318
 2319
 2320
 2321
 2322
 2323
 2324
 2325
 2326
 2327
 2328
 2329
 2330
 2331
 2332
 2333
 2334
 2335
 2336
 2337
 2338

Same in 5. Jan 1900

Presidente e Monsiemo D'Epine Professori Dayes
Presati M.M. Jullian, J. Prevedin, Laskowski Jentzer
Pernod, Prevost Band Altamare e Gofse

Monsieur Gope et chargé de le remplacer

M^r le Prof^r l'éprouve salue Monsieur le Prof. Bard et
lui adresse ~~quelques~~ ^{paroles de félicitation}
~~et qu'il est la première fois qu'on le voit~~

Lettre d'une lettre de M^r Kubitzky Constantin de Pologne - Kubitzky :
 (Russie) demeurant à Paris lequel demande si le certificat demander d'in-
 de la Faculté des sciences de Paris qu'il a envoyé et qui - matriculation.

Il a répondu qu'il a perdu ses titres russes l'été dernier dans les plaines de Volhynie, on se réalise lui a été volée et en particulier ses papiers. —
Il doit fournir la preuve qu'il a reçu l'équivalent des baccalauréats français.

— Monsieur Laskowski Demande quels sont ses titres
à Paris

- M^r Band indique qu'en France on delivre aux
etrangers deux especes de papiers
1^o des equivalents qui permettent de postuler
le grade de medecin et des dispenses qui permettent
seulement d'avoir des grades universitaires ne
donnant pas de droit de pratique
Monsieur le Doyen lui écrira de fournir son
equivalent du baccalaureat de l'enseignement medecin

Monsieur le Docteur lit une lettre du Recteur disant qu'il faut, aussitôt que possible, convoquer la commission prévue par l'art 134 de la loi. Il prononce sur la vocation de Monsieur Weber, Directeur de l'asile des aliénés, au poste de professeur de psychiatrie à l'Université de Genève. »

Monsieur Weber a été nommé Directeur de l'asile
des aliénés par le Président du Département de
l'Intérieur

Monsieur le Professeur D'Esquive Donne la lecture de sa lettre

152
de Monsieur le Docteur Viment qui fournit des renseignements sur le dit Docteur Weber. Il indique au Recteur dans une lettre, des renseignements sur les études et les fonctions médicales remplies par M^r le D^r Weber ainsi que sur ses travaux et les renseignements très flatteurs parvenus au département de la part des Professeurs Wille et von Speyer, ainsi que la lettre écrite par le Docteur Glaser Directeur de l'asile de Munzingen.

Monsieur le Docteur Weber a été en particulier, médecin volontaire à la Waldau en 1889, ~~puis~~ assistant du Professeur Wille à Bale puis il a été premier assistant à la clinique de la Waldau (pendant 2 ans) et ensuite 3^e médecin et 2^e médecin de l'asile de Munzingen et cela de 1890 à 1899

A une réponse verbale de Monsieur le Doyen, Monsieur le Conseiller d'Etat Docteur Viment, remplaçant Monsieur le Conseiller d'Etat chargé de l'Instruction publique a écrit une lettre pour établir que la chaire de psychiatrie est actuellement une chaire ordinaire et que l'on ne peut pas la pourvoir en nommant un professeur extraordinaire.

Monsieur le Professeur Mayor qui ne peut venir à la séance de la Faculté parce qu'il doit à ce moment donner son cours a écrit au Doyen pour attirer l'attention sur le fait du cumul des fonctions de Directeur de l'asile de Bel-Air, et de professeur de psychiatrie ce qui pourrait amener un conflit insoluble dans le cas de sa démission de la première de ses fonctions, il propose que Monsieur le Docteur Weber soit nommé pour une première période professeur extraordinaire.

- 153
- M^r le Prof. Julliard appuie la manière de voir de M^r le Prof. Mayor.
 - M^r le Prof. Prevost partage l'opinion de M^r le Prof. Julliard pensant qu'il vaudrait mieux que le nouveau professeur fut extraordinaire.
 - Monsieur le Prof. Eternod fait remarquer que l'on doit nommer un délégué à la commission et que la faculté ne peut à discuter si le nouveau Professeur doit être ordinaire ou extraordinaire.
 - Monsieur le Prof. Jentzer déclare se rapporter aux idées de Monsieur Eternod.
 - Il donne des renseignements de Monsieur le Professeur Speier d'après lesquels il estimait que Monsieur Weber aurait pu le remplacer comme professeur de psychiatrie, s'il se sentait troublé lui-même malade.
 - Il a fait des travaux importants, et est très connu en Suisse. C'est un élève de Monakoff chez qui il a fait des travaux d'anatomie du système nerveux.
 - On ne peut pas le nommer Professeur extraordinaire.
 - Monsieur le Professeur Bard fait remarquer qu'il faudrait lier les fonctions de Directeur de l'asile, et celle de professeur de psychiatrie.
 - Monsieur le Professeur d'Espine déclare que dans la convocation qu'il a eu avec Monsieur le Conseiller d'Etat et Docteur Viment il lui a soumis la difficulté.
 - Il faudrait que dans l'arrêté de nomination il y eût un mot indiquant que ces deux fonctions fussent liées l'une à l'autre.

Monsieur le Professeur Ottomare fait remarquer que
comme Monsieur Nimet la dit dans sa lettre, la
chaire actuelle est une chaire ordinaire —

Si la Faculté de Médecine voulait la transformer
en chaire extraordinaire, il y aurait lieu de suivre
toute la filière administrative, soit le préavis de la
Faculté, puis le préavis du Sénat, ~~du~~ du Département,
et enfin un arrêté législatif du Grand Conseil

— Monsieur le Professeur J. Reverdin fait remarquer, que
chez nous les professeurs extraordinaires n'étant nommés
que pour 3 ans, ne peuvent pas être considérés comme équivalents
professeurs extraordinaires d'autres Facultés Suisses
ou Allemandes, et qu'il y aurait peut être plus tard
à s'occuper de cette question

— Monsieur le Professeur Laskowski estime que la chaire
de psychiatrie est ordinaire et qu'on ne peut pas nommer
un professeur extraordinaire

— Monsieur le Professeur Gasse insiste pour que le délégué
puît une connaissance exacte des titres définitifs
fournis sur Monsieur le Docteur Weber

Il est passé à la votation de la nomination du délégué

Premier tour M^r Prevost 3 M^r Jentzen 3, M^r Gasse 1,
Monsieur Eternod 1, M^r Julliard 1 —

Deuxième tour M^r Prevost 4 M^r Jentzen 4

Monsieur Jentzen estime que c'est le plus âgé des
professeurs qui doit être nommé

En conséquence de cette opinion à laquelle la Faculté,
se rallie, Monsieur le Professeur Prevost est nommé
délégué

Monsieur le Professeur d'Espine demande de faire voter
la Faculté sur les instructions à donner au délégué

de la Faculté. —

1^o Celle-ci est elle d'avis d'appuyer la nomination par
votation de Monsieur Weber ~~comme~~ directeur
de l'asile des aliénés ~~et~~ la charge de professeur
de psychiatrie

La Faculté admet à l'unanimité ce mode de voir

2^o Le délégué doit il soulever dans la commission
la question de savoir si Monsieur Weber doit
être nommé professeur extraordinaire, et
non ordinaire. Monsieur le Doyen estime pour
sa part que la question ne doit pas être soulevée
puis qu'il ressort de la lettre de Monsieur Nimet
et de la discussion de la Faculté, de ce jour
que la chaire est à présent ordinaire

La Faculté consultée sur ce point, déclare
que le délégué ne doit pas soulever la question
dans la commission. —

— Sur la proposition de Monsieur le Professeur Bard
il est décidé que Monsieur le Doyen écrira au
Département de l'Instruction publique qu'il
est important de solliciter dans le texte de
l'arrêté, la nomination du Professeur M^r Weber
avec ses fonctions ^{d'administrateur} ~~de directeur~~ ^{d'hygiène} ~~de directeur~~ de l'asile.

— Monsieur le Professeur Eternod attire l'attention
de la Faculté sur les courses deau à la
Faculté de Médecine, puis on fait remarquer
qu'il y a d'autres questions d'hygiène à
étudier dans le bâtiment de l'École de Médecine
La séance est levée. —

Cours de com
en matière d'hygiène
par le baron
de l'École
de
Médecine

Seance du 15 Janvier
~~Bureau~~ ~~du 15 Jan~~
President de la Soc. de prof. d'opht., choyen.

Pris en cons. par la Soc. : Band. Jutiana.
Laskowski. Jutian.
Procurator in ex. adu. p.
Mr. R. prof. d'opht. en cons.
par la Facult. de med. un. de
Paris. A Mr. R. prof. d'opht. Jutian.
en sup. de la med. de l'admission
Jutian la med.

Le Doyen communique une lettre du
Conseil de l'Univ. concernant la
nomination de Mr. R. D. Weber a
la chaire de psychiatrie.
Communication de
la nomination de
Mr. R. prof. Weber.

Mr. Korditski a envoye le certificat
suivant pour l'admission. C'est un simple certificat
de grade et non un certificat d'equivalence de l'enseignement
la donnee de Mr. K. ne peut pas etre acceptee.

Le Facult. decide que le modern
diplome n'ayant pas de situation
officielle dans l'universite, mais
doit etre reconnu par l'universite
ou un laboratoire de med. d'opht.
ou un cours correspondant. Les diplomes
seront reconnus officiels non lors
de la prochaine session.

Rapport sur
Theor. Parry.

Chaire de Pharmac.
Jutian a la
tue. de Jutian.

Proposition de
Jutian et la.

Mr. le prof. Jutian. sur son rapport sur
la theorie de la Soc. d'opht.
100 cas de hernie étranglée ; constatation
a l'issue du traitement de la hernie
étranglée et de la hernie jurgens.
Mr. le prof. Jutian donne son
l'avis sur la Soc. d'opht. -
Les conclusions du rapport sont
acceptees.

Le Facult. decide
de proposer de transférer de
la chaire de pharmacie dans
la Facult. de med. ~~la chaire de~~
~~pharmacie~~

Le programme des cours de la Soc.
d'opht. est ~~etabli~~. Discuti
et partiellement etabli.

Le Secrétaire
J. C. Jutian.

140
En dernier lieu de scrutin
M. Auguste Pichon en nomme
élu par 6 voix, avec
2 autres à M. Bada et
à M. Maye.

Puis le Président les donne avec
instructions de soutenir la vocation
de M. le prof. Othman.

Le Doyen de la Faculté de
Sciences propose une réunion de
l'Faculté (Sciences et Médecine)
pour discuter deux questions : celle
de la reorganisation de l'école pharma-
ceutique et celle de la fondation
proposée par le Département de
l'Instruction publique, d'une chaire
de bactériologie dans la Faculté
de Sciences. Ces deux questions
interviennent en effet à un égal degré
à l'Faculté.

M. le prof. Stenoch propose d'accepter
cette invitation, d'autant que la création
d'une chaire de bactériologie à
la Faculté de Sciences a été à notre
fois de une première notation favorable
par la République en accordant
cette considération formelle pour
nous dans notre séance de

La Faculté accepte la proposition

Réunion de
la Faculté de
Sciences et de
la Faculté de Médecine :
Reorganisation
de l'enseignement pharmacia-
le
Création d'une chaire
de bactériologie

politiques.

141
M. le Doyen en réponse au M. le
Doyen de la Faculté de Médecine.

M. le Doyen demande à M. le
professeur Aug. Pichon de lui faire
savoir avec la plus grande précision
de l'importance de la séance si les arrangements
de l'Université de l'Université sont
suffisamment avancés
pour permettre à l'enseignement
de s'y faire en pleine harmonie
et de le faire avec une
grande clarté et parti en pro-
posant. Il doit en être
la proposition d'un projet de
réflection figurant entre autres
éléments, les conditions régissant les
étudiants pour en admettre ceux
politiques.

Réunion bisannuelle. M. le prof. Leskewski annonce que
les professeurs
de
l'Université de l'Université
l'Université d'une réunion bisannuelle
de personnes enseignant à l'Université.
M. le Doyen annonce qu'il a
accepté de faire partie des comités
d'initiative mais qu'il pense qu'une
réunion annuelle serait plus
avantageuse à l'Université.

Liann Pevie à 6h 1/2.

Le Doyen - S. A. Maye

Séance du 12 Fév. 1900. 25h.
présidence de M. le prof. d'Espér. Elroy

Présents MM^{rs} Laskowski, Julliana, Jentzen
Baron: Weber, Wernoch. T. le prof.
J. Le Ridenim. Aug. Ridenim. Mayor
Prouvabal in ex aequo.

M^r: Chupaley (de Ensurum) élève
à compléter les études médicales pour
obtenir le doctorat. — poss. de la pécun.
de D. Darnier de Michigam et
compte obtenu à Paris le diplôme
de médecin. mais ne pouvant
pas du certificat de maturité. —
A cependant servi un cours d'assistance
en 1880-81. — A été le directeur
d'un hôpital sur un certificat de
l'académie sur un baccalauréat (surveillé
l'opéra où il a fait des études en
cochère) — d'it ne posside pas l'ind. de
la position de médecin comme étudiant
répéter.

Le Département communal à la Faculté
l'acte honorant M^r H. Ottmann
professeur ordinaire de chirurgie et
pharmacologie de médecine vétérinaire
et vétérinaire. Un an et demi un
traitement de 4000 f. et un
vécu de 1000 f.

présent

Demande
de reconnaissance
Chupaley.

Arch. de
M. Ottmann
du professeur
H. Ottmann

Demande
de M. le prof. Dupont
(aggravation de
l'opération.)

Conseil des
Thèses de la
Faculté

Sur le prix
Bélol 1902.

Lettre de
M. le doyen
à M. le Fac. des
Sciences.

M. le prof. Dupont a proposé
à la Faculté une lettre d'apologie
constatant que les demandes de distinction
du médecin qui ont été faites à
l'opération de chirurgie ont trop
souvent été refusées et même l'aggravation
de la lésion.
Sur la proposition de M. le prof. Elroy
le doyen fera savoir par lettre à M. le
chef du Département que la Faculté a
M. le prof. Dupont. — Appareil de la Faculté.

La Relève des Thèses de doctorat a été
continué jusqu'à la fin. La collection
pourra être déposée dans la salle
d'attente
Le chef retourne entre les mains du
doyen

Sur la proposition de M. le prof. Baras
la Faculté adopte comme sujet de proposi-
tion le prix de 1902: l'étude
des procédés cliniques d'application de
la perméabilité rénale

M. le prof. Chodat a été
Faculté de Sciences pour à M. le
doyen une lettre pour expliquer que
la majorité de la Faculté a été
a été opposé à la lésion émin
des deux familles dans la lésion de

distinction la question de l'enseignement
de la pharmacie et celle de
la chaire de bactériologie.
M. Chodas a annoncé l'acceptation
des dépenses par la Faculté des
Sciences. Après un échange de
chairs l'enseignement de la pharmacie
en fin de être favorisé et
la création dans son sein d'une
chaire extraordinaire de
bactériologie.

Après avoir lu les résolutions
précédentes antérieurement par la
Faculté de Médecine une discussion
s'engage pour savoir si la Faculté
interviendra ou non - que lors
dans la discussion sur l'enseignement
de cette dernière question.

Après discussion trois résolutions
sont proposées:
La première par M. Prévost qui
souhaite que la Faculté de Médecine
puisse espérer de faire jouir un
enseignement de la bactériologie et
l'une des chaires qui en dépend.
Après quelques-uns de la plus intéressante
dans la discussion et de l'importance
de la question. Le jour dans la
Faculté des Sciences on en a bien
vu cela à nos études de
services analogues à ceux que

Proposition
Prévost

Proposition Baza

Proposition
J. Le Prieux
et Baza.

Vote

Demande l'impersonnelle Le Département de Justice et
Police demandent à l'Assemblée
la Faculté sur une demande

Le ~~projet~~ tendant déjà la chaire de chimie
physique, celle de la médecine.
Le texte de la 2^e résolution présentée
par M. le prof. Baza en la séance:
La Faculté de Médecine propose au
Sénat universitaire de décider sur
la création d'une chaire de bactériolo-
gie en fin de desirer, mais pour
l'attribution de cette chaire d'abord
à la Faculté de Médecine
et non à la Faculté des Sciences.

La 3^e résolution est proposée par
M. le prof J. Le Prieux ^{et Baza} de la Faculté
de Médecine en d'abord sur l'attribution
de la création d'une chaire de bactério-
logie à la Faculté des Sciences: mais
elle tient à rappeler que des longtemps
elle a attiré l'attention du Chef du
Département sur la nécessité qu'il
y avait à instituer un enseignement
de la bactériologie dans la
Faculté de Médecine.

La proposition de M. le prof.
Prévost sur les cinq en premier
lieu en adopter à la majorité
des voix.

Cette présente fera son parti au
l'un des qu'on il leur répondre
au chef du département de
l'un de police pour la loi
épise en force les les présentations
d'un diplôme.

Arten an
 Leben an
 Meeres-
 fern zu
 Barometern
 gehen.

D. Amberg

Acknowledged
from the B. M. Thompson &
J

Henric de Sianco

Bergatom.

Present Mr: Jewett. J. L. Preson. J. L. Raven-
-don. J. M. Ward. Weber. Luskowski & Baird.
Weinman. J. H. Mayne.
-Procurator in a adphi.

Le Doyen rend compte des propositions qui
lui sont parvenues touchant les titres des
volumes ^{donc l'auteur écrit & recommande} ~~à l'attention~~ la Commission de
la Bibliothèque

Une demande a été achetée par
un étudiant pour faire une session
extraordinaire des 1^{er} examens de l'Université
de médecine. Ont été en communication
de l'Université - Accord à la
majorité -

Les Leçons de la Flandre pendant la dernière
d'été arrivent bien. Et l'envoi à Mr. Martin.

~~M^r Hastenoff~~ fin M^r Hastenoff fin certain
présent commun sujet de leur en même
fin le comparer avec fig^r inefficace a
l'usage en même travail en deux termes
et l'appréciation des mêmes contributions :
M^r Prevost rapporteur — Baud — l'inter.

h: Bergström - Envie un même des
Les reptiles transmissibles à l'écriture

168
Perinéal; le Soudan Tullward. -
(Mons: Tullward. J. E. Rueden. L. L. L. L.)

M. Müller présente un mémoire intitulé
Construction à l'École d'Orléans de
la Durance. (Mons: Bard,
d'Espine, Mayor)

M. le prof. Bard demande ~~à la fin~~
la visite ^{de la Société des Ingénieurs} et ~~de la~~ la étude
dans la Société en terminant son ~~son~~
séjour aux travaux de la Société, ~~de la~~

qui au programme les mots Cours sont
remplacés par ceux-ci: cette visite - et
si au lieu de 6 h p. terminer un
indiquer: tout les jours - Les ~~finances~~
seront de 30 f par trimestre - Les
trimestres commencent: le 1^{er} - ou au 31 Déc.

le 2^e - 1^{er} Janvier au 31 Mars
le 3^e - du 1^{er} Avril au 30 Juin.

Les élèves qui desireront suivre cette visite
devront être inscrites comme auditeurs.

Incidentement, lui une question du Doyen
au prof. Tullward respecté si on fait
le professeur directeur de l'école, on
peut par son autorité au Département
un projet de règlement sur les honoraires
qui sont payés des officiers

Le prof. Mayor - propose qu'il

Müller.

Organisation de
la visite professionnelle
et la visite
méthode.

Réglement de
l'école

169
Sur l'homme son compréhension éthique de l'éthi-
- que la question de la création de
Cours de perfectionnement pendant les va-
- cances, création qui sera faite à
dépense approuvée en principe.

Le Doyen recommande aux maîtres
de cette Commission de résoudre tout
d'abord la question de l'opportunité d'organiser
~~ce~~ ce cours de cette année -

Le prof. Etienne attire leur attention
sur la question qui sera à étudier plus durant et
les relations avec le Département et
l'Instruction publique et cette création non
- vére.

La commission est composée de
Mons: le prof. Tullward, Bard, Lentin,
Mayor, et président par le prof.
d'Espine, Doyen.

Le Doyen

Prof. A. Lentin

176
Séance du 5 Mars 1900
Président du Comité prof d'Esp. - Dagen.

Présum

Présum: Mrs Gorn. Weber. prév. Julliard.
J. Rucinski. Luskowski. Jentzen. Band.
Kernou. Mayon.

Procès verbal

Procès verbal de la précédente séance lu et
adopté.

Thèse présentée

M. Dashkewitch présente comme ~~thèse~~
thèse un mémoire intitulé: Essai statistique sur
le mouvement de la population de l'Union de guerre.
Commissaires M^{rs} Vincow, d'Espine, Olschansky.

Rapport sur les
travaux de:
M. Nageloff

M. le prof. Nageloff lit son rapport sur
le travail de M. Nageloff - lequel
est adopté.

M. Müller

M. le prof. Barts lit son rapport sur le
travail de M. Müller - Adopté.

M. Beigutame

M. le prof. Julliard lit son rapport sur
le travail de M. Beigutame - Adopté.

Séance levée à 5 h 1/2.

J. A. Meyer

177
Séance du 12 Mars 1900
Président du Comité prof d'Esp. Dagen

Présum: Mrs Band. Jentzen. Luskowski.
Julliard. Luskowski. Weber. Prevost.
Mayon.

Le doyen communique une lettre
du président du Département allemand
la nomination d'un professeur
d'un garçon de laboratoire à
l'Institut d'anatomie pathologique
et d'augmentation de la bibliothèque
Annuel du 1^{er} semestre de
ce Institut. Ce traitement est
fixé à 1800 fr.

Le doyen lit le rapport de M. le
prof. Vincow sur la thèse de M.
Dashkewitch. - Adopté.

Le professeur Jentzen tient à dire
remarquer que ce n'est pas d'une façon
provisoire et pour le semestre prochain
seulement que les heures des leçons d'anatomie
de Symploptin ont été fixées aux
Mardi, Jeudi et Samedi de 8-9.
Si elle n'est pas ^{modifiée} ~~supplémentaire~~ ~~avec~~ ~~la~~ ~~suite~~
il y aura une certaine contradiction avec les leçons de
celles d'anatomie. La Commission directrice des
travaux scolaires se propose de...

172
Ces considérations ont été exprimées
dans l'un des discours précédents.

Le mardi 15 mars 1900.

D. A. B.

Le mardi 15 mars 1900 - à 5h.
présence de M. le prof. d'épim. de l'épim.

Présents. M. le prof. Ottomane. Band.
Juliano - Mayor.

En suite du procès verbal le prof. Ottomane
fait remarquer que comme l'a fait
observer M. le prof. de l'épim. de l'épim.
précédent, les considérations ont
été faites de la clinique obstétricale et
de la clinique dermatologique qui
ont été faites pour le prochain semestre.
Il a été en outre proposé d'être dans
l'avenir. Il a été dit - en raison
des efforts nouveaux du programme
de l'épim. de l'épim. de l'épim.
de modifier le plan de l'étude
médicale en y ajoutant un semestre.

Le Doyen fait observer qu'il
y aura lieu de discuter cette question
lorsqu'on établira le programme
du semestre d'hiver.

173
Le procès verbal de l'épim. de l'épim.
a été adopté.

Le Doyen expose les ~~propos~~ ^{propos} les
propos faits par les délégués de
la commission des cours de l'épim. de l'épim.
à propos des ~~propos~~ ^{propos} les
propos. Il a été dit de proposer
faire passer en avril dans la
2^e semaine médiane l'annuaire
de la commission.

Le prof. Band expose l'annuaire
de la commission. Ils ont été dit de 10 en
2^e de l'épim. - la matière de l'annuaire
à 2 heures d'une heure et de l'épim.
l'épim. de l'épim. à une heure de
l'épim. - pour être avec les
les ~~propos~~ ^{propos} les ~~propos~~ ^{propos} les
les le clinicien médical (présence
de la matière - propos d'examen
clinique : urologie, bactériologie
etc - examen ophtalmologie, larynx
- otologie etc.) - le plan de
thérapeutique : un document
et indications médicales dans la
clinique de la thérapeutique médicale
et de la thérapeutique des spécialités.
Le ~~propos~~ ^{propos} d'inscription devant
être à 100f - sur la base
des ~~propos~~ ^{propos} les ~~propos~~ ^{propos} les

un droit de 60 f pour assister aux
leçons du matin — un droit de
40 f. pour la leçon du soir. —

Après discussion la Faculté accepte
le plan émis par le conseil et
après pour le droit d'inscription
est fixé à 100 f.
unifère (compensant la totalité des leçons)

Leçon le 3 à 6 h

Le directeur

[Signature]

Séance du 3 mai 1900. à 11 h. matin.
présidée par M. le prof d'hygiène Doyen.

Présents.

présent M^{rs} le prof^s Leszkowski — Band.
Tchernoff — Zakh — Jone. — J. Le Reverdin.
Ruyor.

Présent aussi M. le prof.

* M^{rs} Proust et Zakh

Le directeur rappelle que lors de
nos collègues et, au depuis la dernière
réunion été éprouvé par le comité et
leur présente au nom de la Faculté
l'assurance d'une profonde sympathie.

Thèses :
Bonschillon.

M^{rs} Bandillon présente une thèse sur
l'écoulement intestinal : Hygiène Préventive
des infections, l'importance de la sécrétion biliaire.

Commission M^{rs} Buzo, d'hygiène. M^{rs} Jone.

M^{rs} Farmakowitch présente une thèse

Farmakowitch

sur le métabolisme intestinal : Étude de l'effet
de la digestion et du régime alimentaire
sur le jeûne et l'assimilation de la nourriture
comme M^{rs} Jone. Étude de Jone

Le directeur rend compte des examens
préliminaires de la terminaison

Réunion de
hygiène :
Bonschillon

~~Les~~ Examens de bactériologie (médecin)
2^e partie, ont été admis :

Aux approbations complètes	3	un docteur
— Approbation	3	—
Admis.	7	—
Refusé	4	—

Am des examens de docteurs

1^{er} docteur

sur 8 candidats 6 ont été reçus
2 refusés.

Les deux candidats pour les examens
spéciaux (service militaire) demandent
à passer le nouveau examen fin de
la semaine d'été. — M^{rs} Tieds Barber
appelé. à rejoindre son corps envoyé
au Cap. demandant également à
passer la présentation de l'examen à
la même époque.

Demande de
(1) M^{rs} Kojevnikov
et Caravitch.

Tieds Barber
(Service supplé-
mentaire au
1^{er} docteur.)

La Faculté refuse d'instaurer une
session supplémentaire à la fin du
semestre. Mais en raison des circonstances
spéciales qui entourent les incursions de

Refus —
Association
Pors
Session.

Decide si il y a des autorités à
faire l'examen hors lesion dans
la cour du mois de juin et qui il
~~les~~ leurs conditions individuelles
et dans le but.

Demande
Statues
hygiéniques de
baccinisation

Mlle Theodora Statuta - Examen et
immatriculation en sciences et examen
pour l'examen de baccinisation
des et immatriculation en médecine
et demande à être dispensée de
la faire de baccinisation sans pour
être à faire un examen ~~de~~ complètement
de physique. - Le Doyen fera observer
qu'il n'y a pas de demande
de ce genre lorsque les points obtenus
à l'examen sont satisfaisants. -
Accorde à cette condition.

Reparations

à
l'école de médecine.

Les réparations aux Water Closets de
l'école de médecine dans ~~les~~ la
recente année ont été réparées récemment
n'ont pas, en leur importance, être
fautes pendant les vacances de printemps
et les examens pendant les vacances
d'été.

Envoi d'ouvrages
à Philadelphie.
Index Catalogue.

Le Doyen avait fait envoyer à
Philadelphie nos thèses réclamées
par le War-office - la même
temps il avait réclamé en échange

la continuation de
l'envoi de l'Index Catalogue. Le War office
a envoyé les 4 derniers Vols de cet Index
en annonçant que notre bibliothèque
leur envoie tout le reste d'expédition.

Le programme du semestre d'hiver
1900-1901 sera ^{l'ajout} ~~fait~~ de l'ordre des
jours de la prochaine année. - Cela
à l'effet qu'il sera décidé sur la
classification à l'appareil complet d'étude.
Le Doyen demandera aux ~~professeurs~~
professeurs de prohibition de
présenter au même temps un avant-
projet de règlement fixant les
détails d'organisation de la prohibition
au point de vue universitaire.

Le prof. Bernard pleurant que
le Doyen veut bien rendre la
Définition attendue au fait que
l'aggrandissement de l'école de l'école
de médecine s'imposera d'ici quelques
années. - Dans son laboratoire de
70 places seulement son premier il
donne plus de 75 élèves. - L'école
vient d'acheter les terrains voisins
de l'école pour la dernière fois
reclame Mr. le prof. Bernard nous
prendra date et écrivains que
ces terrains ne viendront être utilisés
sans l'avis de la faculté de

Programme du
Semestre d'hiver.

Proposition de
Mr. Bernard
concernant
l'aggrandissement
de
l'école de médecine.

178
Nous fournir l'espace qu'on
voudra pour à nous en venant -
Le Doyen le charge d'appeler
l'attention des parents au département
~~attendant~~ leur cette question.

Le même lieu à moi.

Le lendemain.

Q. M. M.

Séance du 11. mai 1900. a. M. R.
- présence de M. le prof. d'Espér. moyen

Présents.

Présents M^{rs} Goss. Jentzen. Wetten.
Louskovitch. Gard. Wemmer. J. L. Rukstein
M. a. y. a. -

Il est décidé en ce rapport.

Lettre de M^{rs} Goss. le prof.
Lettre de
Présent -

M^{rs} Goss. le prof. L. L. Rukstein remercie
pour lettre la Faculté d'avoir pris pour
à leur dévotion.

2^e examen de
docteur
Résultats.

Le Doyen rend compte des résultats des 2^e
examens de docteur - 3 candidats
ont été admis, 2 refusés.

Rapport Bard
sur M^{rs} Goss. le prof.
-

Le prof. Bard lui en rapporte sur
la M^{rs} de M^{rs} Goss. le prof. - Le travail
en accepté.

179
Projet de renouvellement des études de l'Institut
de médecine et de sciences de femmes, avec les
études universitaires. Le Doyen a été
renvoyé à la Faculté ce projet pour
introduire le latin, l'algèbre, la
trigonométrie dans les programmes d'études
de jeunes filles qui la destinent à la carrière
médicale. La Faculté devra décider
si ce programme lui paraît suffisant
pour justifier l'immatriculation en
médecine.

M^{rs} J. L. Rukstein et Wemmer
demandent que le programme soit
étudié pour une commission qui examinera
s'il est équivalent à celui qui sera
aux certificats de maturité du collège.
D'autres auteurs font observer que
le programme proposé nous offre plus que
nous ne pouvons juger à présent, qu'un
bon point de vue de la commission devra en
partir devant s'occuper d'établir l'équi-
valence réelle de tous les certificats -
d'étude qui nous sont présentés et qui empê-
cher la décision qu'on nous demandera
d'être prise en temps voulu, si enfin
il n'y a aucun avantage à être beaucoup
plus tard que aux immatriculations
sur les autres universités suisses.

À la votation la Faculté décide
de donner un premier favorable
à l'adoption du programme qui

Vien d'en commencer.

Le projet de programme pour le
Cours de Pharmacie de l'été 1920-1921 en
discute. — Il est émis des
modifications au point des études
médicales prescrites à la fin
de ce programme et qui n'ayant
eu aucun changement depuis
longtemps ne tenant pas compte
de leur introduction dans l'enseignement
ce qui le rendrait inapplicable.

James Earl Ray

Scaphium

Amey

Leane am 31 Mai 1900.

Presidência de Mr. Wm Prof A' Loria - Oregon.

Pisces.

Present Mrs. : Emma Losinski - Bard
J. L. Pearson. H. B. Redwin. Jentzen. Mayor.

Lev- au presij verbat Le presij verbat e la presij verbat sima est e
Obs. de Ann. d'Espim A la super m e d'Espim d'Espim
J. L. Rucanin ce la Faculte que la Compagnie d'Espim
d'Espim e d'Espim au presij verbat de
l'Espim secundum de jenn fitho

cheerful e le rende puzze by class preparation
any other conversation - equivalent a lahi
for common - any reference to nature!

Mr le ^{prof.} ~~prof.~~ ^{Reverend} le propos d'une
 déclaration ~~de~~ ^{au} Mr le ^{prof.} ~~prof.~~ ^{Reverend} le
 Supr au cours d'opération gynécologique
 chronique (si il s'agit d'un cas)
 Verbs au point de vue il le ~~Reverend~~
 Volonté de la cour : mais que
 cette modification des propositions
 l'intervention de chef de département,
 le ~~transfert~~ ^{enferme} ~~à~~ la Clinique de médecine
 opératoire de crédits affectés au cours
 de gynécologie opératoire et destinés
 à la construction et à l'entretien de
 l'arsenal ~~de~~ ^{instrumental}. —

De plus ces distances garantissent une parfaite
éth. relative tant pour les 6 prof. Vieux
que en usage.

The honey bee has an adaptive

En la Kominica ~~for~~ ^{de docteur} dans le 2^e examen a
été refusé. demande, en vertu de
circonstances spéciales, a été accordée
a la passer de nouveau a la fin du
semestre. Cette demande n'a pas
été ni -

Le prof m'a posé la question
de la tige de l'inf. Faxon et l'ont dit

Th. Fermilowsky

Les instructions de la ruffas sont adoptées
et la trich acceptée

Le doyen annonce par Mr. le prof.
Leskowitz les honnors causa
doctum de la faculté de médecine
de Brucovic et qu'il va reprendre
notre Université à la fête anniversaire
de la 500^e année de la fondation de
cette Université.

Le Faculté en l'absence de l'Université les
le lendemain qui fixe au mois de Juin
la nomination des doyens et des Secrétaires.
Le prof. à l'ordre de jour d'une prochaine
séance et objets qui auront été enjoints
à celui de la séance actuelle.

Le prof. Leskowitz demande si, étant
un corps législatif, il sera autorisé à
accepter ^{par} son vote cette loi marquant
le doyen et s'il en sera tenu
compte. Le doyen soutient la
question au Bureau du Sénat qui
statuera.

Mr. le prof. privat demande qu'on
tienne bien officiellement si il y aura
des séances le Lundi de Pentecôte.
Ces des membres présents se les y
connaissent sans observer que les
séances n'ont jamais bien se fait
Le doyen fait observer qu'il y a

pas possibilité de discuter cette question puisque le Samedi a été fixé.
Hier les profs officieront férie.

Séance lundi à 11 heures

La séance

J. Major

Séance du 7 Juin 1900. à 11 h.
Présidence de Mr. le prof. d'opht. Doyen.

Présents: Mrs. Prevost, Weber, Jentzen, Immanuel
Jesse, Major, Baird. Présents.

Lecture du procès Verbal de la précédente
séance: Au sujet de la proposition
le prof. Jentzen tient à faire remarquer
que ce qu'il a dit qu'on lui avait en
gynécologie opératoire n'engage pas l'Université
puisque'il ne fait que remplir son rôle
prof. Univer. Il lui paraît simplement
sur une copie de la page copie des cada-
vres et non des pièces détachées. Si
par la suite le Département exige
la continuation de ce cours il est certain
que le professeur gynécologie en

Gynécologie demandera à le faire:
Mais il faut d'abord avoir traversé les
cadavres nécessaires: et puis qu'il y a
pénurie Mr. Jentzen traite plus
d'écarter cet enseignement pour cette
année.

Procès Verbal.
Obs. de Mr. le
prof. Jentzen
(gyn. opér.)

Ph. B. Dayan Just inverte au Bijn- L'avis arbitraire pour
de l'avis arbitraire au Bijn- le Bijn-
fabrique pour être affecté à la F. de médium

M. Jankowsky de la 1^{re} légation
pour la première fois de sa vie
(accusé)

Ramon Zapata
(Base de la Paz)

M. Raimon Cepartu jureur et brevement
les lettres de l'Université de la Paz
(Bolivia) - L'ambassadeur en voyage.

Ces Gotti
(prædicator Teme)

Le baccin du Senechal a dessein par les 12 figures
d'indiquer les flumens froids. Le baccin de
ces lieux est d'une nature (impure)

Happy New Year!

La prof. Maryn Piv. In support of the
the Mr. W. H. - Let's then in a word

Thies
H. Dornbush.

Moff's Rantiod. - fructus communis. Thaps in leprosis
infectio: In hemofibrinatione generalis et
in affatu inter l'infirmitate de capitis.
— Compositum: hmo Latm, Baud,
Prewon

Incised

Mlle Maroff - prison & there we heard
interdiction. Contradiction - le perception
Stereographique - Annapolis Mrs. Wicks,
Lyon i., Annapolis.

Alle Willkommene freuen sich über
Ihre treue Anteilnahme: Glück den Kindern als
die Retradition der Lektüre gewährt.
Communion: Miss Jorgensen, Zehner, Olsen

Venet

h. = Colo. Vernet fiscos. cont.
 these are treated entirely as
 - means of employment during the season

Champion et Compagnie d'Indes -
Monsieur Julliard, Fils Reversin - Vermael
Au sie Championnet - presentement...
En l'honneur de la Trinité des
Vierge pour le corps... Monsieur J. L.
Reversin... Louis Urvil - Omeron...

Geothypum de l'Enfer. de
l'Enfer. 1900-1901-
Enfer. l'enfer. l'enfer.

E. Levenson
J. Adams

en: appens en twee maanden en iedereen
krijgt 't diploma.

M. Loubay termine sa carrière
la Faculté de Médecine de Lille, après-
avoir été l'un des ^{de ses} premiers docteurs
le 5^e docteur - devant la Faculté
l'un des docteurs ^{à l'origine} de la Faculté
de Valenciennes et du premier docteur
— depuis président; la Faculté des
docteurs n'ont jamais cessé, celle
de la 2^e p^{te} de Valenciennes n'ont
cessé de nous proposer de l'Or. d.
30 ans de l'Or. diplôme de Médecin,
M. Loubay devra passer par la
même ^{la 1^{re}} p^{te} de Valenciennes.

Boird.-
 Alameda - 6000000
 10-1000000

M. Edouard Boute, docteur, directeur
des études au lycée - directeur d'école
attaché en la prison - conf. de l'Université
de la prison de Glatigny (conf. de la prison)
de la prison de Glatigny - professeur
de la prison de Glatigny - directeur.

Harmon O'Brien
Clinique dermatologique

À propos de l'histoire ^{de l'écriture} chinoise, les leçons de l'histoire font observer qu'il n'y a pas plus de preuve de l'existence des Chinois dans l'histoire chinoise qu'il n'y a pas de preuve de l'existence des Chinois dans l'histoire chinoise.

Après discussion de l'écrit dont on
recommande qu'il devienne définitif, que
les droits pour le protéger et son œuvre
sachant que elle a encouru le programme
de l'Exposition future ne peut être inscrite.
Dans ces conditions, et en l'absence
de l'œuvre en question, de l'œuvre
et de l'œuvre définitive, il devient
nécessaire que les deux œuvres soit
présentées la même et les deux œuvres
et les deux œuvres pour avoir lieu.
Sans aucun acte de la loi, les
travaux de l'œuvre. — Le ~~travaux~~ programme
d'œuvre d'œuvre d'œuvre pour une
œuvre de l'œuvre.

Rapport a them

The following are the 2 parts
of the book. The first part
is "The History of the
United States from its
first settlement to the present
time." The second part
is "The Constitution of the
United States."

57 (a) Groups

Jeune du 20 Oct 1900

Prendina de M. a profesor Vermoed. - degen.

Present. Mm^{rs} : Bara. Inghard. Person.

H. Ottomare. Las Kowski. In ayor.

Lyneis Mrs. Lath. J. L. Russell. W. B. -

La prima scienza del primo governo
de' Medici era la Pace e la quiete d'Ugola.

1^{re} docteur
Dermatologue de
Prof^r Van Rie

Le chœur communal a une lettre du
Département annonçant que le Conseil
d'Etat a reçu la démission du professeur
A. Vamber et qu'il l'a acceptée en-
conférant à Mr. R. de Wamber la lettre
de professeur honoraire. La pension de
retraite du professeur Vamber a été
élevée. Mais à ce sujet il est objecté
que la Faculté devrait donner un préavis,
le démissionnaire n'ayant pas atteint
70 ans. — Cet objet sera porté à
l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le doyen communique l'arrêté du
Conseil d'Etat sur l'échange Mr le
D. de Manfron de rompre Mr le
professeur Vissier pour l'année 1900-1901.

Ranunculus
ac. prop.
Vincennes
Ind.
1890-1901

M^r Kasperowski magesseur demande l'autorisation de pratiquer le magesseur dans le Canton. Le Département de Justice et Police demande au sujet le premier de la Faculté. - Il devra répondre que M^r Kasperowski devra établir qu'il possède les diplômes nécessaires pour être autorisé à pratiquer l'un de ceux.

Demande
Kasperowski.
magesseur

Marcos Cordes Guirao, de Costa Rica, demandeur a été exempté des examens des sciences (sauf partie de bactériologie réar). Il possède les diplômes de bachelier en lettres, sciences et sciences, et licencié en sc. mathématiques (université de Costa Rica). Son diplôme a été accordé à M^{rs} C. Pupo et de Vars. - M^r Cordes Guirao demande produire les titres.

Demande
Cordes
Guirao
(1^{er} partie
de bactériologie)

M^r Orosio immatriculé comme premier à l'université de Bologne demande à être immatriculé en

Demande
Orosio,
premier.
immatriculé
en médecine

genre d'un futur médecin - des questions a été refusé en 1899. (un siècle du 6 Février 1899) M^{rs} O. devra être immatriculé en médecine, prouver qu'il possède la licence lycéale.

Demande
d'immatriculation:
M^{rs} Orosio
de l'École
de
Beyrouth

M^r M^{rs} Orosio, être immatriculé à l'École française de médecine à Beyrouth demandeur a été immatriculé à Genève. Devra communiquer les originaux des pièces prouvant son immatriculation.

M^{rs} Thomaia

M^{rs} Thomaia, ~~amorce~~ un certificat pour 7 classes du gymnase. - Devra envoyer l'original.

M^{rs} Pokanov
(androm)

M^{rs} Pokanov. demandeur a été refusé comme androm en demandeur un certificat de l'École de chimie d'Odesse. - Sera refusé.

Dispense des
1^{re} partie
de bactériologie
Ruchin

M^r Ruchin demandeur, sans titres suffisants, a été dispensé de l'examen des sciences naturelles. - Refusé.

Demande
Ruchin
premier. docteur

Le docteur Ruchin demandeur a demandé la son cours de médecine donne qu'en médecine, en raison d'une absence - Le

Le professeur L. Le Reverendier

193

Objet de la réunion de la Reunion.

M. Kaplan demande à examiner son
travail à Genève - il en a une de
Paris, a été examiné des trépanes - pas de
des certificats des professeurs thurmes et
des docteurs Luthi et second
Il lui en accordé la baccalauréat
et de médecine - il devra passer les
examens de docteur

Demande Kaplan
(examen des
trépanes
à
Genève)

Le Département de médecine a été désigné
un délégué par la Commission de
présentation qui sera chargé de présenter
les travaux de M. le prof. J. J. J.
à la fin de l'année - obtention
et généralisation - M. le professeur
Ottomani en désigné par 6 voix sur
8 votants.

nomination d'un
délégué à
la commission
de médecine

Les cours de vacances n'ont pas
eu lieu sans d'auditeurs. Il en a été
fait la communication à la fin de l'année
pour la prochaine.

Cours de
Vacances

Il sera inséré à l'ordre du jour de
la prochaine séance une discussion sur la
séparation à donner à l'association des médecins
de la région de Genève tel que la question des
droits d'exercice accordés aux docteurs de la Faculté de Genève

Demande de
l'association des
médecins
de la région

Le prochain de la Faculté d'arriver à Paris le Jeudi à 11 h. - Heures de l'année

Séance du 1. XI. 1900.

Présidence de M. Hermann Joffe.
Présents : M. M. Lorkowski, Zaky, d'Epine
Mayon, J. Reverdin, Piérol, Goss, Weber.
M. Villiard n'est fait excuser.

Les procès verbaux des 2 der.
nières séances ont été acceptés.
M. Ignatiev qui a échoué
III fois au baccalauréat de
médecine à pouvoir passer au
IV. examen. Cette demande est
transmise au bureau.

M. M. Michaelowski présente
un certificat médical attes-
tant qu'elle est guérie d'une maladie
au cours de ses examens. -
Elle demande à pouvoir les
continuer à la prochaine
séance d'examen. - Accordé. -
M. le Doyen est chargé de la
rendre attentive au fait que
ses notes sont mauvaises
qu'elle s'expose à un échec.

M. le Dr. Oudéoud
p. d. demande à donner un
cours au local de la
polidivierge. - Accordé. -

M. le doyen communique
l'arrêté du Conseil d'Etat
nommant M. le Prof. Joffe

196
Prof. ordinaire de gynécologie
et d'obstétrique (théorique
pratique).

M. le Dr. Gurfein p. d.
demande à ne commencer
un cours qu'en janvier. —
accordé.

M. Ritzmann stud. med.
doul. est admis à suivre gra-
tuitement ce semestre les cours
théoriques.

Une demande analogue
de M. C. Cottin est accordée
pour 1^{er} semestre.

M. Mattschew Boris por-
tateur de la maturité de
Roustchouc pourra être im-
matriculé comme stud. med.

M. M. Fedorovitch et Dikoun-
ky qui demandent à être
immatriculés sont invités
à produire les pièces justifica-
tives.

M. le doyen communique
que: ont été immatriculés
en médecine.

62 femmes 10 hommes.

Résultats du baccalauréat:

sur 10 candidats

5 reçus, 5 retirés, 5 refusés, 1 candidat
pour l'ichérie.

197
Comme rapporteurs sur
les thèses V. Popoff ont désignés:
M. M. Fenther, G. A. Reverdin.

Pour le prix de la faculté
de médecine ont été renus
à knaps des travaux par
M. M. d'Arcis, Wiky et Berpa-
lonne. — Sont désignés comme
rapporteurs: M. M. Thilliard,
Mayer, Barot.

M. le doyen donne
lecture d'une lettre de M. le
Prof. Gode demandant
un congé pour le semestre
d'hiver et proposant pour
le remplacer M. le Dr. Louis
Meyerwald. — M. le doyen
exprime à M. le Prof. Gode
le regret de se voir obligé de
renoncer pour ce semestre
à donner un cours.

Le préavis de la faculté
est favorable au remplacement
proposé M. le Dr. Meyerwald,
assisté de M. Gode.

Elle émet également un
préavis favorable concernant
la pension accordée à M.
le Prof. Vacher.

M. le Prof. G. Reverdin
présent au nom de l'Attna.

des médecins les propositions
suivantes :

1°. la faculté de médecine
serait-elle disposée à demander
la suppression du docteur
cantonal ?

2°. Si non, serait-elle disposée
à provoquer les modifications
de la loi rendant égales les
conditions d'admission pour
l'examen cantonal et le fédéral ?

A la discussion prennent
part M. H. Zaher, Lammowski,
d'Opine, Mayr, Z. Reverdin,
Prévost, Sternod. - Il en résulte
que cette question complexe ne
pourrait être tranchée sans
une étude approfondie. A cet
effet est nommé une com-
mission composée de M. H.
Sternod doyen, Zentgraf, Lammowski,
& Prévost & Z. Reverdin.

M. d'Opine et d'avoir
qu'il y a lieu de remercier
l'Association de l'être d'abord
adressée à la faculté.

M. Hoffmann, porteur
d'un diplôme romain de
pharmacien demande à
qualifier dans le Canton.
Le préavis de la faculté

des sciences est défavorable à
cette demande & la faculté
de médecine s'y joint. -
Refusé.

Séance levée à midi 1/4.

Le secrétaire :

Weber.

260
Séance du 75. XI. 1900. à 4 h.

Présents: M. M. Sternov, doyen,
Larkovskii, A. Reverdin, Bard,
Ternov, Mayor, Gorkh, Weber.
Absents: M. Zahn.

M. le doyen annonce que
les résultats des examens de
docteur:

I^{er}. docteur. { ont réussi 7 candidats.
 { n'ont réussi 1.

II. { ont réussi 7.
 { n'ont réussi 3.

La commission nommée
pour examiner la question
de l'examen cantonal a
travaillé une fois.

M. le Dr. Corolès p. d. de
mande congé pour ce se-
mestre pour raisons de
santé. - Accordé.

M. le doyen donne lecture
d'un arrêté du Conseil
d'état, complétant un
arrêté antérieur et fixant
la nomination de M. le
Prof. Ternov au 1. X. 1900.

Concernant la demande
Korotki (voir protocole
précédent) le bureau s'en
remet au préavis de la

261
faculté. - Une seule voix est
favorable à la demande qui
est donc refusée.

Ont été immatriculés:
108 étudiants nouveaux:

82 F. 26 H.

M. Major-el-Sabil admis
à l'école de médecine de
Beirut peut être reçu
comme étudiant régulier.

M. Ell. Zielinska insti-
tutrice diplômée en Russie est
admise également.

M. Prof. Stroverco
présente une thèse: Recherches
bactériologiques et thérapeu-
tiques sur les otites suppurées
fétides. - Sont désignés comme
rapporteurs: M. M. Larkovskii,
Bard et Alkhoumari.

M. le doyen donne
lecture d'une communica-
tion du Dépt. de l'instruction
publique par laquelle
les amateurs terrorent des cliniques
à attribuer aux amateurs
nommés par l'état, en
ce qui concerne l'exercice
des cours. M. le Doyen de-
mandera au département
de préciser sa décision.

202
M. Rochelle canst. med. franc.
demande à pouvoir suivre
mois les cours de la faculté.
- Il doit s'inscrire comme
auditeur & s'adresser à
chacun des professeurs
dont il desire suivre
gratuits les cours.

M. Mayor rappelle
une communication de
M. Fenber au sujet des exigen-
ces nouvelles du règlement
des examens fédéraux.

(Clinique pédiatrique).

Il présente également
une proposition au sujet
du Prix de la Faculté.

Ces deux questions
n'étant pas portées à
l'ordre du jour, elles ne
peuvent pas être discu-
tées.

Séance levée à midi.

Le Secrétaire.

Heber

203
Séance du 22.XI.1910.

Présents: M. Bernard Doyen,
M. M. Hollard, Espe, Prevot,
Bord, Laskowski, Y. Reverdin,
d'Espine, Mayor, Huber & Olthausen.

Les procès verbaux des
2 dernières séances ont été
acceptés.

M. le Doyen communique
la liste des jurés pour examens
cantonaux.

La demande d'immatri-
culation de M. M. Fakton est
renvée au secrétaire pour
se charger de prendre des
renseignements au sujet
des examens antérieurs.

M. Michael Hieff
aide-médecin demande
à être reçu comme élève
régulier. - Il a suivi & terminé
l'école d'infirmer en
Bulgarie. C'est paraît-il
un enseignement secondaire.
M. d'Espine fait remarquer
que nous n'acceptons
que les candidats possédant
d'une maturité bulgare.

M. Hieff devra donc
prouver que le gouvernement

204
bulgare considéré les titres comme
équivalant à une maîtrise.

Mell. Douzel étudiant
régulier de la Faculté de
Nancy sera reçu & un
baccalauréat reconnu.

Mell. Faïfel également
de la faculté de Nancy
sera reçu, ses semestres
& laboratoires seront reconnus.

M. Zvonoff Tomolan
étudiant régulier en
Roumanie pourra être
immatriculé & dispenser
du I^{er} baccalauréat, en
ses titres.

M. Feodoroff Alexis
qui est arrivé au terme
de ses études en Roumanie
& n'avait plus que sa
thèse à présenter, sera
immatriculé & dispenser
du I^{er} ~~baccalauréat~~ baccalauréat.

Il devra pour cela passer
son doctorat en entier
& sous l'égide spéciale.

Sont désignés comme
rapporteur pour la
thèse de M. Collon Au-
guste, intitulée: Les kéra-
tomycoses, M. M.

205
Hallenkoff Mayor, Stenbol.

M. Loshkovski donne
lecture du rapport sur la
thèse Stovero. - acceptée

La décision concernant
la répartition des prix
de la Faculté est renvoyée
à la 1^{re} quinzaine de
XII c. à d. au moment
où la Commission rappor-
tera sur les travaux
présentés.

Répondant à la
demande de M. Mayor
M. Fenther fait savoir que,
à partir de l'automne
1901 les candidats au
professorat fédéral devront
pouvoir justifier avoir
suivi une clinique
pédiatrique. - Il est donc
nécessaire que cette
clinique soit créée le
semestre prochain. - La
clinique du chemin
Longas n'en pas re-
connue.

Au cours d'une
discussion assez longue
M. Bard fait remarquer
qu'il est possible d'installer

206
un service provisoire en
se servant de la salle actuelle
des enfants & de celle de diphté-
rie à l'hôpital central.
Enfin l'hôpital des variolux
est libre. La polyclinique
pourrait se former à la
polyclinique médicale
actuelle. - Enfin la Confédéra-
tion & le Conseil bâtissent
un lazaret en vue de la
peste. Il pourra tenir en
attendant mieux,

La Faculté ne voit
pas d'inconvénient à
placer les enfants dans
l'hôpital des variolux.

M. D'Espine relève
le très grand rôle que
jouent les maladies
infectieuses chez les en-
fants. - Il faut donc
que, même dans un
provisoire, on puisse
isoler les cas infectieux.

Il est décidé :

1°. Que M. le Docteur Dubou-
rous se rende en pourpar-
lers avec le Dép. de l'Yonne
publique au sujet de
la clinique pédiatrique

207
2. Qu'une commission
soit formée :

M. M. D'Espine, Bord,
Mellier & Fenger étudieront
la question d'une installation
provisoire.

Sur la proposition de
M. G. Reverdin il est décidé
de rendre le Dép. de l'Yonne
publique attentif au
fait que la clinique
ophtalmologique
doit également être
créée.

Séance levée à 12.20.

Le secrétaire :

Nebl

Séance du 6. XII. 1900
à 11 h. a. m.

Présents: M. M. Sternod, Doyen,
Million, Mayor, Prévost, Zalm,
Bourd, Fenger, Laskowski,
D'Espine, T. Reverdin, Weber.

M. le Rector qui demande
à être reçu comme élève
régulier, nous présente
ses titres.

M. le Doyen donne lec-
ture de la réponse qu'il
a reçue du Dép. de l'Inst.
Publicque à sa
demande concernant
l'exonération des assistants.

Le Dép. admet que, d'après
le § 155 de la loi, les pré-
parateurs et assistants
même sera nommés par
une commission et non
par l'état, doivent être
également dispensés
des droits d'inscription.

La Faculté est d'avis
que les internes seuls
doivent être exonérés.

M. le Recteur de l'Univer-
sité de Zurich parle à la

connaissance de la Faculté
qu'il a décidé de refuser le
Diplôme à M. B. Brupbacher,
rédacteur de la "Furze Schweiz".
M. B. est l'auteur d'un
pamphlet dirigé contre les
Prof. Runge (obstétrique).

Il est pris note de cette
décision et elle est communi-
quée au bureau.

Le rapport de M. le
Prof. Halterhoff sur le thème
de M. Aug. Collin, "Les
Keratomyces" est lu par
M. le Prof. Mayor. - Thème
accepté.

M. le Doyen rappelle
que nombre d'étudiants
viennent aux cours sans
être inscrits, disparaissant
au moment où circulent
les listes, pour renouer
cette. - Il s'en suit
une discussion sur la
nécessité qu'instruente,
avant le renouvellement
de mettre la question
à l'ordre du jour de la
prochaine séance. - La ques-
tion intéressant toutes
les facultés, M. le Doyen

210
en maintenant le bureau.

M. Thilliard rapporte
sur le Prix de la Faculté.

3 Travaux ont été présen-
tés.

1) Injections cérébrales; quelques
expériences sur la cocaïne
et l'eucaine A. - Auteur
M. d'Arcis.

Le travail n'est pas
suffisamment complet pour
mériter le prix.

2) Thèse de M. Wiki: Contri-
bution à l'étude des alcaloïdes du Galbennium
sempervirens.

3) Thèse de M. Beryalonne:
Etude sur le traitement
de la rupture de l'urètre
périnéal.

La Commission est
unanime à écarter du
concours le n° 1. et propose
de partager le prix entre
les n° 2 & 3. - Le travail de
M. Wiki ayant nécessité
de nombreuses expériences
il sera remis à son auteur
une somme de fr. 300. -
fr. 200 à M. Beryalonne.

211
M. le Recteur demande le préavis
de la Faculté au sujet de la trans-
formation de la chaire extraordinaire
d'ophtalmologie en chaire ordinaire.

Au cours de la discussion M.
Bourd fait remarquer que cette
transformation, faite actuelle-
ment exclurait l'hôpital Roth-
schild de l'Université. Il craint
que le matériel ne manque
à une clinique ophtalmol.
universitaire. M. Bourd ne
propose rien.

La Faculté décide de
voter simplement sur la deman-
de faite par le Recteur et elle
appuie à l'unanimité, moins
l'abstention, la transformation
de la chaire d'ophtalmologie
en chaire ordinaire.

Séance close à midi 1/2.

Le secrétaire:

Webel.

Pour la thèse Tschakeloff: "Sin-
d'oblitération de l'appendice
vermiculaire" sont désignés comme
rapporteurs: M. M. Zahn, J. Reverdin,
Thilliard.

Webel.

212
Séance du 20. XII. 1900.
à 11 h.

Présents: M. M. Sternod d'après,
J. Reverdin, Mayor, Gulliard,
Prevot, Zahn, Bord, Kupper,
Laskowski, d'Espine, Weber.
M. Grosse.

Les procès verbaux des
2 dernières séances ont été
acceptés.

M. le doyen fait savoir
que le bureau n'a pas
encore étudié la question
des moyens de remédier à
ce que des étudiants suivent
les cours sans avoir pris
d'inscription.

M. Bord fait savoir qu'il
a fait afficher à la cli-
nique que seuls les étudiants
inscrits avaient le droit
d'y venir. - Cela paraît
avoir agi. - Il propose que
le secrétaire envoie au
fais à mesure des inscrip-
tions une carte par élève
au professeur.

M. le doyen annonce que,
se sont été admis
comme élèves réguliers:

135. H. 272. I.

213
Les chiffres absolus des élèves hommes
diminuent.

La fondation Bize
boucle par un bénéfice
de fr. 823, 10. - Le Fonds
de la Faculté par un
bénéfice de 2685, 90. fr.

M. Prevot communique
la liste des achats faits pour
la bibliothèque. Il reste
environ fr. 30. - à dépenser.

M. Bord propose de les employer
pour l'abonnement d'une
publication. M. Zahn
pour une propose d'achat
de Kölliker éd. 1899. -
Celle dernière proposition
est acceptée.

M. Hoffmann (voir
protocole du 1. XI.) présente
de nouveau une répara-
tione. - Il n'est point
pris de décision à ce
sujet.

M. Zahn donne lecture
du rapport sur la thèse
Fichakoff: "Sur l'oblitération
de l'appendice vermiforme".
Bien qu'incomplet, le travail
est accepté.

Pour la thèse Cerbowitch.

219
"des urines diurne & nocturne à l'état normal & pathologique" ont désigné comme rapporteurs

M.M. Mayor, Bord, Stenrod.

Pour la thèse de l'opacina
"de l'omélination au cours du cancer de l'estomac"

M.M. A. Reverdin, Hülliard, Tenper.

Sur sujet de la clinique pédiatrique M. Bord rapporte.

il y a 2 solutions possibles.

1. affecter à ce service la salle des enfants, la salle de diphtérie & les lits d'enfants disséminés dans les autres locaux de l'hôp. caus. La polyclinique pourrait se faire à l'ancienne morgue. Les cours se donneraient dans la salle de la commission administrative, qui, en dehors de cela resterait affectée à son usage actuel. —

Il serait possible de mettre à la disposition ^{pour l'usage} du Prof. une chambre de 3 lits, mais M. Bord ne prendrait com-

me responsabilité de ce qui pourrait en résulter, l'hôp. ne suffisant pas aux demandes d'admission.

Le rapporteur désigne cette solution comme temporaire. —

II. Installation de la clinique pédiatrique à l'hôp. des variolux, comme provisoire, pour une durée de 3-4 ans.

Une fois l'hôpital des "petiteux" bâti on pourrait y mettre, cas échéant, les variolux, & en attendant on pourrait disposer des verneux. Si cette façon une première difficulté serait surmontée. — La dépense d'installation serait minime, il n'y aurait que la dépense courante.

Enfin il faudrait encore établir si la construction de la clinique chirurgicale nécessitera la démolition de l'hôp. des variolux, ou si cette démolition ne sera nécessaire qu'une fois la construction terminée.

216
M. Bord résume :

1) il faut que la clinique pédiatrique soit installée le plus vite possible

2) son installation se fera le plus facilement à l'hôp. des varicelleux. - Ceux-ci seront à placer aux Vernet, en attendant la construction de l'hôp. des pestes.

M. Zenzler fait remarquer que M. d'Espino s'est déclaré satisfait de la solution I. désignée comme mauvaise par M. Bord. - Si l'on accepte la proposition II rien ne se fera jusqu'en automne.

M. Bord ne prend aucune responsabilité de ce qui résultera de la suppression de 3 lits. - Il demande qu'on enlève les lits ^{d'infants} désaffectés dans les autres salles. - Il fait remarquer que peut-être la démolition de l'hôp. des varicelleux pourra être retardée. - Pourtant il ne fait pas d'opposition à la solution I, si ce provisoire ne doit pas durer long.

217
temps.

M. Zenzler fait remarquer qu'avant de bâtir ici et là sur le terrain de l'hôpital il faudra élaborer un plan général, comme cela a été fait pour l'hôp. de l'Yle à Berne.

La séance est levée en pleine discussion à midi 15.

Le secrétaire :

Hebel

218
Séance du 10. I. 1901.

Présents: M. M. Sternod d'oyen,
Mayer, Zentzer, Gossé, Y.
Reverdin, Oltramare, Band,
Zahn. - M. Thulliard s'est fait
excuser.

La proposition des
admission de nouveaux
membres acceptée.

M. le doyen communique
M. Hofmann a enfin retiré
sa demande.

Le Conseil d'Etat donne
connaissance de la démision
de M. le Prof. Vincent, démision
qu'il a acceptée avec hau-
teurs et remerciements.

M. le Doyen se charge d'expri-
mer à M. Vincent ses
sentiments de la Faculté.

M. le doyen fait savoir
que la somme à dépenser
pour la bibliothèque est
de fr. 1000. - et non pas de
500. - M. Y. Reverdin fera
ultérieurement une
proposition au sujet de
l'emploi de la somme qui
reste.

M. Zolakov demande
à pouvoir passer le 1^{er}.
examen de doctorat en

219
séance extraordinaire. -
Celle demande est refusée
conformément à l'usage.

M. M. Weber, Boudet
d'Epine ont été désignés comme
rapporteurs pour la thèse
de M. Kouchera: Du
traitement de la neuras-
thénie par l'isolement
à l'hôpital. cant. de
Genève.

M. M. D'Epine, Y. Rever-
din, Thulliard pour la
thèse de M. Zaikowitch:
Contribution à l'étude des
causes des accès de suffoca-
tion chez les poitrinaires.

M. Zentzer donne lecture
du rapport sur la thèse
Popoff: De l'hystéropexie
abdominale oulécure
dans le traitement des
rétroversions du pro-
lapsus utérins.

Thèse acceptée.

M. A. Reverdin chargé
du rapport sur la thèse
Soparkov écrit que c'est
une copie pure et simple,
ne contient absolument
rien de personnel. Que

220
est-il pas pouvoir considérer
cette compilation comme
suffisante pour servir de
thèse.

A ce sujet s'engage une
discussion. M. Boyd décline
l'honneur ce que l'on exige
d'une thèse.

M. Zahn désirerait suppri-
mer toute thèse, car ces tra-
vaux n'ont en général pas
de valeur. - On pourrait
aussi exiger une thèse sur
la faune imprimée que
si elle est très bonne.

En fin de compte, les
2 autres rapporteurs n'ayant
pas émis d'opinion la
thèse d'ophtalmologie est ren-
voyée à la Commission.

La thèse Certowitch
est acceptée.

M. le doyen rappelle
un réunion auprès
du Dép. de l'inst. publ.
au sujet de la clinique
pédiatrique.

Le Dép. s'occupe en ce
moment d'élaborer un
plan général des transfor-
mations à apporter aux

221
bâtiments de l'hôpital, de
ceux à créer, dérive que la
Faculté renonce pour le
moment à faire des pro-
positions.

Il ressort de la discussion
à laquelle prennent part
M. M. Zenger, Bondy, Aboumar
que M. d'Espine pourra
suffire aux exigences
fédérales en mettant
au programme des cours
une clinique pédiatrique
qu'il ferait p.ex. une
fois par semaine. Sous ces
conditions le nombre des
enfants en traitement
à l'hôpital pourrait
~~suffire~~ à lui, fournir le
matériel nécessaire.

M. Zenger s'entendra
ensuite à ce sujet avec
le Département.

La Commission
désignée pour la question
du doctorat est arrivée
en plusieurs séances
aux conclusions qui
ont annexées au protocole.

Sous la discussion
engagée M. T. Reverdin

222
relève qu'il n'est pas d'accord
avec la majorité de la
Commission et qu'il mou-
tient la proposition de ren-
dre égales les conditions
d'admission à l'examen
cantonal et au fédéral.

M. Bond demande équi-
valence d'études mais
non d'admission, celle-ci
étant impossible en raison
de la culture préparatoire
insuffisante des "Orientaux".
M. Othmann croit que l'abo-
lition du droit de pratique
équivalendrait à l'abolition
du doctorat.

M. Prévost fait remarquer
que les doctorats d'autres
universités, qui ne donnent
pas le droit de pratiquer,
ne jouissent pas de la même
considération et des mêmes
équivalences que le doctorat
génévois.

Enfin M. T. Reverdin
fait remarquer que dans
toute cette question il ne
s'agit pas seulement des
charges. Il y a lieu d'en
pêcher d'une façon générale.

* Rédaction du
Secrétaire.

*

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

FACULTÉ DE MÉDECINE

Genève, le 23 Nov^{bre} 1900Propositions de la Commission pour
la question du Doctnat en médecine.

- 1) Il est impossible d'abolir le diplôme de docteur en médecine, attendu que chaque Faculté de médecine en délivre un.
- 2) Il ne faut pas abolir le droit de pratique. Notre diplôme s'est acquis, par ce droit, de la considération à l'étranger.
- 3) Ne rien changer pour le moment à l'admission actuelle des étudiants. Les équivalences pouvant toujours être discutées ultérieurement par la Faculté de méd.
- 4) Transformer, avec l'assentiment de la Faculté des Sciences, notre premier

223
examen de baccalauréat en médecine en un baccalauréat et sciences naturelles, comprenant les mêmes branches que celles exigées pour la 1^{re} partie du Propédeutique fédéral, soit la physique, la chimie inorganique et organique, la botanique, la zoologie et l'anatomie comparée.

5) Octroyer le diplôme de Bachelier et sciences médicales qui n'a pas grand valeur en pratique.

6) Optimiser le 2nd ex. de Baccalauréat et sciences médicales à un 1^{er} Examen de doctorat, et le rendre en tous points équivalent à l'examen propédeutique médical, 2^e partie, fédéral.

7) Instituer, par conséquent, les épreuves suivantes:

A. Examen de sciences naturelles (soit baccalauréat et sciences).

B. Examens de doctorat en médecine.

4 examens y compris la thèse de doctorat.

8) Adopter pour les quatre examens de doctorat, et, si possible, aussi pour l'examen de baccalauréat et sciences, identiquement:

a. les mêmes épreuves et les mêmes branches, mais distribuées sur les trois premiers examens de doctorat;

b. les mêmes modes d'appréciation;

c. la même notation que pour les examens fédéraux de médecine.

9) Exiger, comme au fédéral, non seulement des certificats de travaux pratiques, mais aussi des inscriptions de cours théoriques complets.

10) La Faculté étudiera la distribution logique des diverses branches dans les trois premiers examens de doctorat.

225
L'accès à la pratique médicale
d'entrée à la ~~faculté de~~
~~médecine~~ ou personnes qui
n'y ont pas suffisamment
préparées.

Les propositions de la
Commission ont toutes
acceptées.

M. le Doyen échangera
avec la faculté des sciences
la question du baccalau-
réat ès sciences. La question
10 est à régler spécialement.

Séance levée à 12.10.

Le secrétaire.
Weber.

226
Séance du 15. I. 1901.
à 4 h. p. m.

Présents: M. M. Sternod
dreyer, Goss, Guillaud,
Y. Reverdin, Prévost, Lempy,
J'Espine, Mayor, Alphonse
Bord, Laskowski, Weber

Il est donné droit à la
pétition d'un certain nombre
d'étèves demandant une
session spéciale au commen-
cement d'avril pour la II.
partie du baccalauréat.

La thèse de patrice
est acceptée avec quelques
restrictions. L'auteur devra
y apporter les changements
désirés & la remettre au
rapporteur. — Le rapport sur
cette thèse n'a, du reste, pas
encore été présenté à la
faculté.

M. Bord exprime à ce
sujet le désir que les thèses
soient numérotées par
année; ceci pour éviter des
lacunes dans la collection.
— Accepté

Pour la chaire d'hy-

giène est postulé:

M. M. de Marignac I.
Cristiani II.
Braum. III.

M. J'Espine propose de
discuter les titres des candidats
avant de nommer le
délégué.

M. Goss appuie la
candidature de Marignac.

M. Laskowski est en
minorité, car les deux candi-
dats (on ne parle pas du
III) ont des titres sérieux.

M. Cristiani a à son
actif des travaux scientifiques
nombreux; il est privat. doc.
depuis 1880. Ses cours
sont très bons. Il enseigne
fort bien.

M. de Marignac est très
estimé, mais ses travaux
sont moins considérables.

M. Cristiani a l'ouvrage
large au point de vue
scientifique.

M. Mayor place
M. de Marignac en I ligne.
Il considère que la clinique
est après tout la base de
notre savoir médical.

222
M. de Monagnac a fait 4
années d'interne. - Il
faut en outre à la chaire
d'hygiène un enseignement
pratique. Vu le manque de
tout autre laboratoire il est
déniable que le Prof. d'hygiène
soit en même temps
directeur du bureau de
salubrité.

M. Prevot se rallie à
M. Mayer. Les travaux de
M. Cristiani ne se rapportent
pas à l'hygiène. - M. Mari-
gnac a remplacé avec
honneur M. Vincent. Lorsque
celui-ci lui remit son cours
il le désigna en quelque
sorte comme son successeur.

M. Feuser ne connaît
que très peu les candidats.
- M. Cristiani est très actif;
s'il n'a pas fait de travaux
d'hygiène, c'est qu'il n'a
rien fait de laboratoire à
sa disposition. - Pourtant
ses travaux le rendent
capable d'enseigner l'hygiène.

M. de Monagnac n'a
pas le talent de fasciner

223
beaucoup d'enthousiasme
chez ses élèves; il n'a pas
la parole facile. - Ceci na-
turellement ne touche
en rien sa valeur scien-
tifique.

M. Cristiani par suite
a toujours eu beaucoup
de succès dans les cours.

M. Feuser appuiera
en I. ligne M. Cristiani
dont les travaux scien-
tifiques sont en suite
supérieurs.

M. Bond est frappé du
fait que M. de Monagnac
n'a plus rien publié depuis
sa thèse de 1881. - Pendant
son remplacement il n'a
rien publié dans le domaine
qu'il pourrait être appelé
à enseigner. - Cela ne
paraît pas précisément
en sa faveur.

M. Bond met M.
Cristiani en I. ligne.
Il est actif, il publie, il
enseigne bien. - Un point
faible: il n'a point de
travaux d'hygiène.

M. D'Espèze qui a

230
travaillé avec M. de Moniquet
a trouvé en lui toutes les qua-
lités d'un travailleur. - Les
travaux de M. Cristiani au
point de vue de l'hygiène
sont très faibles. - M. de
Moniquet lui est certai-
nement supérieur dans ce
domaine. Il le travaille
avec succès & y a fait des
preuves.

M. Guillard constate que
les élèves font très grand cas
de M. de Moniquet comme
chef de laboratoire. - Il a
été désigné comme rempla-
çant par M. Vincent, choix
qui a été approuvé par la
Faculté & ratifié par le
Conseil d'Etat.

M. le doyen est parti-
san de M. Cristiani. Il fait
remarquer que celui-ci a
suivi les cliniques pendant
les 3 1/2 ans qu'il a été mé-
decin. - La chaire d'hy-
giène sera occupée complé-
tement assure le D^r de
l'Instruction publique. Lors
du remplacement de M.
Vincent M. Cristiani a

231
été proposé. S'il n'a pas été
nommé c'est qu'on voulait
le réserver pour la chaire
de bactériologie. - Au
point de vue du travail
scientifique & de l'enseignement
M. Cristiani est
supérieur à M. de Moniquet.

On vote 12 bulletins
ont été recueillis.

M. de Moniquet 6.

Cristiani 6.

M. le doyen ayant voté
pour M. Cristiani, c'est
de son côté que se forme
la majorité. M. Krüger
est nommé délégué
par une majorité de
6 voix; M. Guillard en
obtient 5, M. Prévost 1.

Séance levée à
5 h. 40.

Le Secrétaire:

Rebel

232
Séance du 7. II. 1901.
à 11 h. a. m.

Présents: M. Stenwa doyen,
Mouy, Prevost, Thillier, Zehn,
Zenther, D'Espine, Althmann,
Cristiani, Baid, Laskowski,
Weber.

M. le Doyen donne
lecture du Procès-verbal du Conseil
d'Etat en date du 25. I. 1901,
nominant M. le D. Cristiani
au poste de Prof. d'hygiène.

Il souhaite la bienvenue
à notre nouveau collègue.

Le programme des cours
pour le semestre d'été est
mis en circulation.

M. Althmann fait remarquer
à ce sujet qu'il ne lit pas
en hiver; en été un cours
comportera 5 h.; dont 3 de
poli-clinique. Il divisera les
étudiants en 3 sections. Il
ne fera payer que 3 heures.

M. le Doyen communique
une lettre de l'économat
invitant M. M. les directeurs
de laboratoires à demander
leurs fournitures au com.
menement du semestre.

233
M. Zenther demande à
la faculté est-il vrai que
l'on exige des candidats au fédéral
qu'ils aient suivi un
cours pratique de bactério-
logie. — Il ne s'agit pour
le moment que de la
question de principe. —
Accepté.

M. Paquet qui s'est guéri
lui-même d'une maladie
de poitrine a pris depuis
intérêt à la médecine
et donne même les cours
mais sans payement, comme
auditeurs. — Refusé. —

M. Bostian sol. demande
à pouvoir donner son cours
à domicile. — M. Thillier
fait remarquer que pareille
autmitation a déjà été
accordée. — La demande
n'étant pas tout à fait
claire, M. le Doyen s'en
forme et répondra.

M. Baid rappelle à ce
propos qu'il y a bien
de revoir la question
des privat-docent.

M. Aboujanty a fait son doctorat
à Paris à l'université.

234
demande à pouvoir présen-
ter encore une fois sa thèse
ici. — Ne peut être acceptée —
Il doit en tous cas modi-
fier sa thèse.

M. le Recteur demande
le préavis de la Faculté
au sujet de la chaire extra-
ordinaire de connaissance
et démonstration d'instruments
de chirurgie.

M. Lathorowski: la chaire
avait sa raison d'être vu
les aptitudes spéciales de
M. A. Reverdin. — Du moment
que M. Reverdin démissionne
ce n'est plus le cas.

M. A. Reverdin est d'avis
que les extraordinaires
sont des encouragements
pour les femmes. — Il a voulu
faire place, vu le but de
sa démission. — Du reste,
à son avis, le cours n'est
pas aussi inutile qu'on
pourrait le croire. — Il
n'y a qu'à voir les jeunes
médecins à l'étranger, pour
s'en convaincre.

M. Boud ne veut pas
appuyer la multiplica-

235
tion des chaires.

M. A. Reverdin se déclare
prêt à se charger de cet en-
seignement sous que la
chaire continue à exister.

La majorité de la
faculté est contre le mouve-
ment de la chaire extra-
ordinaire, dont l'essen-
tiellement est actuellement
représenté par la clinique,
la polyclinique chirurgicales
et la médecine opératoire.

La thèse Zaikowski
est acceptée à condition
que certains changements
y soient apportés. — L'un des
rapporteurs, M. A. Reverdin
s'est prononcé contre l'accep-
tation.

La thèse Kouchewa
est acceptée.

Pour la thèse Bost —
Résultats cliniques obtenus
par l'emploi des Baragius
à la Clinique chirurgicale
de l'hôp. cantonal —
sont désignés comme
rapporteurs M. M. Gilliard,
J. Reverdin, Cristiani.

236
La dismission de la reprise de
la faculté des lettres au sujet
des baccalauréat est renvoyée
à la prochaine séance.

Séance levée à 12^h 1/4.

Le secrétaire
Weber.

Séance du lundi 4. II. 01.
à 5 h. au grand amphithéâtre
de l'école de médecine.

Ordre du jour: Leçon inaugu-
rative de M. le Prof. Cristiani
p. o. d'hygiène.

Présent: M. M. Sternod d'eyen,
Gulliard, Trévon, Mayor,
Lutkovski, Bard, Kember,
Althaus. — M. M. les p. d.
Cordès, Beuttner, Béria, de
Seignereux, devant un au-
ditoire comble.

M. le d'eyen introduit
& présente M. le Dr. Cristiani.
Il lui adresse quelques paroles
rappelant qu'il ~~était~~ élève
de notre Faculté, qu'il ~~est~~
~~est~~ ancien assistant du
lab. d'histologie & d'em-
bryologie, qu'il a été p. d.
avec succès depuis 1891.

327
Lauréat de l'Institut de
France 1 fois, et de l'Académie
de médecine 9 fois. Il lui
rejoint la bienvenue comme
travailleur, comme collègue, ami.
M. Cristiani prend la parole
au milieu des applaudis-
sements de l'assemblée
& après avoir rendu hommage
à ses prédécesseurs M. M.
Dumoul, Vincent & Dr. de
Maignac (remplaçant)
il fait une leçon générale
sur l'hygiène pour démontrer
qu'elle est devenue une
science, d'observation &
d'expérimentation complète,
demandant des laboratoires
bien installés. Applau-
dissements. Séance levée
à 6 h. du soir.

D'après les notes
de M. le Prof. Sternod.

Le secrétaire:

Weber

Séance du 21. II. 1907.
à 11 h. a. m.

Présents: M. M. Stenrod doyen,
Y. Reverdin, Prevot, Guiliard,
d'Espine, Bord, Cristiani, Las-
kowski, Mayr, Zahm, Weber.

Les protocoles des
deux dernières séances ont
été acceptés.

M. le Doyen communique
l'arrêté du Conseil d'Etat
relatif, à sa demande, M. de
Maurignac de ses fonctions
de remplaçant à la chaire
d'hygiène. M. le Doyen expri-
me à M. de Maurignac
les remerciements de la Faculté
pour les services qu'il lui a
rendus.

La Faculté de Zurich
demande l'échange des thèses
à mesure qu'elles paraissent.

M. Guiliard fait remarquer
à ce propos que les thèses
n'ont plus été depuis long-
temps renvoyées aux Professeurs.

M. Y. Reverdin demande
si nous recevons aussi celles
de Lausanne.

M. le doyen s'informe, évent-
uellement en rapport avec
la Faculté de Lausanne.

La Faculté des sciences
est disposée à instituer des
examens de sciences pour échel.
en médecine; leur programme
sera conforme à celui des Inst.
propéol. fédéral. - Elle laisse à
la Fac. de médecine de préférence
les cours à suivre pour pouvoir
s'y présenter. - Cette proposition
est acceptée. - Les examens
porteront comme jusqu'ici
le nom de Baccal. en sciences
médicales.

M. le doyen soumet à
la discussion une nouvelle
rédaction du règlement des
examens en médecine. -
Pour la taxation des examens
les $\frac{1}{2}$ sont admises.

Le texte adopté par la Commission Spéc.
faculté pour ce projet est
inséré au protocole.

Pour la thèse de M.
Michel Constantinoff: Contribution
à l'étude de la circulation cardiaque
chez l'enfant, M. M. d'Espine,
Bord, Mayr sont désignés
comme rapporteurs.

Le secrétaire
Weber.

240
Séance du 28. II. 01
à 11 h. a. m.

Présents : M. M. Sternod,
doyen, Y. Reverdin, D'Épina,
Zahar, Zenger, Laskowski,
Péron, Williard, Bard,
Maya, Péron, Weber

M. le Doyen rappelle
que nous venons de perdre
M. Gotsch, prof. de médecine
légale. Au nom de la Faculté
il a fait déposer une
couronne.

M. Mayor lit le rap-
port sur le thèse Constantin-
Kiroff. — Acceptée toutefois
M. D'Épina fera faire à
l'auteur certaines correc-
tions.

La thèse Boll est accep-
tée également, sur le rapport
de M. Williard.

Suite de la révision
du règlement des examens.

Même vive discussion
l'envoyé au sujet du § 83 f.
concernant les cours théo-
riques à imposer aux
candidats.

241
Au vote la majorité se
prononce contre le rapport
du § 83 f.

Concernant l'ordre des
branches de l'examen de
doctorat M. Mayor désire-
rait renvoyer la thérapen-
tique au II. examen. —

M. Bard fait remarquer
que la scolarité est terminée
quand le candidat se
présente aux examens.

Il doit avoir fait ses études.
— M. Bard propose
de réunir dans le I. examen
tous les cours cliniques.

Il n'est pas pris de
décision à cet égard.

Le Secrétaire
Weber.

242
Séance du 7. III. 1901.
à 11 h. au m.

Présents: M. M. Mermod,
Doyen, Laskowski, Mayor,
Péron, Kuntzer, Y. Reverdin,
Zahn, Williard, Bard, Weber.

M. le D^r Collignon de
Vichy demande à démissionner
à la Faculté et aux étudiants
un nouveau procédé qu'il
nomme "bioscopie". Cette demande
est transmise à la faculté
par le D^r de l'Instruction
publique. Elle est repoussée
parce que la Faculté ne veut
pas avoir l'air de sanctionner
des procédés médicaux, s'ils
méritent ce nom, dont elle
ne connaît pas la valeur.

— M. Collignon dont le titre
de D^r paraît du reste bien
sué à caution, n'a qu'à
louer une salle et à donner
sa conférence publique.

imprimé L'auditeur Levitzky
a fait une pancarte ilco.
hébreu et idish qu'il a
envoyée à divers membres
de la faculté. Il y ren-

243
voque une thèse religieuse
mécanique, médicale et demande
qu'on lui adonne la correspondance
à l'école de médecine. — Pareil
abus ne peut être toléré. — M.
le doyen maintient le bureau
et prendra les mesures néces-
saires.

M. le Doyen soumet une
II^e épreuve du règlement des
examens.

M. Laskowski propose
de s'en tenir rigoureusement
aux exigences fédérales, tandis
que M. Bard est d'avis qu'il
ne faut exiger que la scolarité
pratique, pas la théorique. —

M. Mayor fait remarquer
que le fédéral n'exige des
cours théoriques que là où
ils ne font pas double
emploi avec des cours
pratiques. —

Sur vote la proposition
de M. Laskowski est acceptée
avec une grande majorité.
Le règlement fédéral fera
donc désormais règle
pour les examens cantonaux,
quant à la scolarité à
exiger.

244
Cette décision en annule
naturellement plusieurs,
prises dans les deux séances
précédentes.

Concernant la réparti-
tion des branches sur les
deux examens de doctorat,
M. Zahu propose de mettre
au I^{er} l'examen oral de
pathologie générale, d'ana-
tomie pathologique. L'examen
pratique d'anat. pathol.
et l'anatomie figurée au
II^e examen. Cette proposition
est acceptée.

Le règlement est ensuite
voté en bloc et accepté.

M. Filliond propose
d'exiger 200 thèses au lieu
de 150. - Cette proposition
n'est pas encore mise aux
voix.

M. M. Bard, d'Épône
et Mayor ont désignés
comme rapporteurs pour
les thèses de M. Pallard:
De la granulie du cœur. -
Pour la thèse Kobayashi:
Etude expérimentale sur
l'action cardiovasculaire
des bromures alcalins.

245
M. M. Mayor, Prévost, d'Épône.
Séance levée à midi
no.

Le secrétaire:
Hebel.

622, 500

M. G. Boyer.

104, 5 M. J. J. J. J.

S. F. 1901.

Séance du 11. IV. 1901 à
11 h. a. m.

Présents: M. M. Sternod doyen,
Mayer, Rivet, D'Espine,
Bord, Lorkowski, Cristiani,
Webb.

M. le Doyen communique
un arrêté du Cons. d'Etat
supprimant la chaire de
bandages & un "arrêté
approuvant le nouveau
reglement des concours
de docteur.

Les demandes d'exméra-
tion de M. Riberaum &
de Melle Cottin ont été acceptées.

M. M. Garrowick & Ma-
Kauf ont été immatriculés
& diplômés du baccal. en
sciences médicales.

M. le Curé Rivard est
immatriculé.

M. Paul Villierme, ma-
gistrat, a été élu docteur
à titre de concours pratique
d'accouchements. — Refusé.

M. M. Tenber, Cristiani &
A. Reverdin ont été désignés
comme rapporteurs pour

la thèse de M^{lle}. Alexandra
Kouina: Traitement de
l'avortement incomplet.

M. le Doyen fait savoir
que la Commission chargée
de statuer sur la vacance
de M. le D. Louis Mégevand
à la chaire de Médecine
légale doit se réunir le 12 d.
La Faculté doit désigner
un délégué.

M. Lorkowski fait remarquer
que M. Mégevand a fait
un nombre de cours, qu'il a
remplacé avantageusement,
qu'on peut donc bien lui
donner un préavis favorable.

M. Mayer partage cet
avis, mais il croit qu'il y
a pour l'Université un
certain danger à multi-
plier ces vacances.

A cette occasion tous
les membres présents relèvent
la nécessité de réorganiser
la Faculté.

A l'unanimité
on vote une voix M. Rivet
est désigné comme délégué.

Le secrétaire prie
la Faculté de se lever de

248
les fonctions, ni qu'il lui en
absolument impossible de
venir régulièrement aux
séances le jeudi à 11 h. —
Cette demande perd sa raison
d'être par suite de la décision
de convoquer la faculté le
mercredi à 4 h. Cela à titre
d'essai pendant le semestre
d'été.

M. le Doyen donne lecture
d'une lettre de M. le D. Mailloux
annonçant que les 2 filles
de M. le Prof. Gossé font don
à la Faculté de médecine
de la partie "légale" de la
bibliothèque de leur père.
Elles demandent toutefois que
cette bibliothèque soit placée
comme "royale" à la mar-
que judiciaire & soit accordée
aux médecins & juristes.

M. Bord. fait remarquer
qu'il est peu pratique de
disséminer dans différents
bâtimens des livres dont on
a besoin pour des recherches.
La bibliothèque de M. Gossé
devrait être remise à la
bibliothèque publique.

M. Lathropski partage

249
et ouvre & remarque que
personne n'avait consulté
ces livres à la morgue. Ils
y seraient perdus.

M. le Doyen remercie
à la famille de M. le Prof.
Gossé les remerciements de
la faculté & cherchera à
obtenir une modification
des statuts du don.

Séance levée à 11 $\frac{3}{4}$ h.

Le secrétaire:

Rebel.

250
séance du 24. IV. 1901.
à 4 h. p. m.

Présents: M. M. Sternod
doyen, Prévost, Criskian, Mige-
naud, Hilliard, D'Espine Nord,
Alkhouine, Laskowski, 4 Reverdin,
Weber.

Protocole de la
séance précédente bienvenue à M. le Dr. Méservand
et lui accepté. comme Prof. de médecine
légale.

Il communique ensuite
que le nouveau règlement
commence à produire des effets
négligeables, en ce sens que les
étudiants sont maintenant
obligés de payer les cours qu'ils
suivent. - L'état a certainement
été perturbé d'une façon telle
sous l'ancien régime. Le Dép.
de l'Instr. publique désire que
le règlement soit strictement
observé.

Une vive discussion s'ensui-
vit au sujet de la façon dont
il faudra l'appliquer. En
effet M. M. Laskowski, D'Espine
Nord ont d'avis que le
nouveau règlement ne pourra
avoir d'effet rétroactif.

251
M. Hilliard formule direc-
tement la proposition que tous
les étudiants immatriculés
sous l'ancien règlement en
bénéficient.

M. le Doyen fait remarquer
que dans ces conditions il
se trouverait nécessairement
en désaccord avec le désir
exprimé par le Département.

La Faculté devra bien
interpréter les dispositions
transitoires suivant la
proposition Weber: les étudiants
immatriculés avant la
promulgation du nouveau
règlement en bénéficient
du vieux règlement que
pour le baccalauréat en
sciences médicales; ceux
qui ont passé cet examen
avant ce même terme
pourront faire leur doctorat
d'après l'ancien règlement.
Dès le semestre d'été 1902
les dispositions nouvelles
seront appliquées à tous
les candidats.

La Faculté entend toutefois
laisser à M. le Doyen à trancher
chaque cas, personnel que de

29
celle façon il leur le plus facile
de répondre au désir du
Département.

M.^{me} Isowiecka

Dorogien, qui a récolté une
O en physiologie & réuni dans
les autres branches demande
à pouvoir passer un nouvel
examen en physiologie seu-
lement. - accordé ^{exceptionnellement}

M. Gymnast a échoué
3 fois ici au baccalauréat, il a réuni à l'unanimité
désir que cet examen soit
reconnu. - à titre exceptionnel
la Faculté émet un vœu
favorable.

^{d'immatriculation}
La demande de M. van
Paris qui a fait ses études préli-
minaires en Belgique sera
réglée par M. le Doyen & le
Maire.

La Faculté émet un vœu
défavorable sur la demande
de M. Théodore Scherff, genevois,
aux termes de laquelle son
fils devrait, dès le commence-
ment de ses études universitaires
être exempté des cours.

M. Léon Chiquia qui
a fait ses études à l'université

253
d'Université de Buenos Aires, actuelle-
ment immatriculé à Zürich,
seu reçu comme régulier &
dispensé du baccalauréat.

M. Prévost rapporte au
règlement de la bibliothèque &
désire qu'on lui remette les
listes des livres à acheter.

M. Mégevand est adjoin-
t à M. le Doyen & M. Prévost
pour les nominations au
règlement du don des héritiers
de M. Gott.

M. Olthoff remercie
M. D'Espine du don fait à
la clinique dermatologique
d'une série de préparations
anatomiques.

Séance levée à 5 h. 20.

Le secrétaire :

Weber

254
Séance du 15.V. 1901
à 4 h. p. m.

Présents: M. M. Sternod d'yeux,
Cristianu, Meyerand, Tulliarol,
Borol, L'offrin, Prévot, Lathorot,
Ki, Olhormar. - M. Zahu
s'est fait excuser.

Le protocole de la séance
précédente est lu et accepté.

M. le Doyen annonce
qu'il fait préparer pour M.
M. les Prof. de clinique des
livres à touches destinés
à certifier aux étudiants
leurs tentatives de pratique.

M. certains membres
d'élèves ont adressé à M.
le Doyen une demande, qu'il
ait accordé une session extra-
ordinaire d'examen de

I^{er} II^{me} docteur à la fin de ce se-
mestre. Sur la proposition de
M. Brand cette demande est
refusée. Le temps n'est bien
que le matériel manquant
actuellement pour les épreu-
ves pratiques.

La demande Scherff
vous revient approuvée, cette
fois, par le Département

de l'Instruction publique. -
La Faculté ne prend pas
sur soi la responsabilité
d'appuyer une telle
demande.

A ce propos M. Brand
émet l'idée qu'il serait
opportun de remplacer
la gratuité par des pièces
remboursables. - Le discussion
ne peut s'engager là dessus,
la question n'étant pas
à l'ordre du jour. M.
Lathorot toutefois fait
remarquer que les étudiants
fournis de pareils pié-
tements se voient cor-
réctif qu'ils ne
rembourseront jamais.

M. nul a fait exception
pupilaire. - Cette question
intéressant tout l'uni-
versité sera soumise
par M. le Doyen au
bureau.

M. Cristianu donne
lecture du rapport sur
de H. H. Timoff: Recherches
anatomiques sur un cas
d'adenocystome papillaire
de l'ovaire ^{avec} transformation
sarcomateuse et carcinomateuse.

250
- Rapport de M. Zaker, thèse
acceptée sur la proposition
celle de M. M. Crisham,
& Terrool.

M. Prard lit le rapport
sur la thèse de M. Mallet:
Des variations de qualité de
l'hémoglobine & de leur
valeur clinique. - Cette thèse
excellente, basée sur des recher-
ches étendues est acceptée,
il faudrait cependant appor-
ter une légère modification
à la partie historique.
Co-rapporteurs: M. M. Prevot
& L'Esprit.

M. M. Haltenhoff, Y. Revu-
din & Hülliard ont dé-
posé comme rapporteurs
pour la thèse Kuhn: Des
Kératites & de leur traitement.

M. Hülliard motive
les différents points d'une
demande qu'il a adressée
au Dép. de l'Inst. publ.
& qui de là est revenue à
la Faculté. - Il demande
une somme de frs 3500. -
pour mobilier d'un labo-
ratoire de la clinique
chirurgicale & frs 2000.-

251
de crédit. Pour ce dernier
chiffre il a pris une moyenne
entre les crédits de médecine
interne & de dermatologie.

au cours de la discussion il
est démontré que les chiffres
sur lesquels M. Hülliard
s'est appuyé ne sont pas
tout à fait exacts. En effet
il est alloué à chacune
de ces cliniques frs 1000.-

M. Hülliard déclare se
contenter également de
celle même.

La Faculté approuve
la demande & appelle
au Dép. de l'Inst. publ.
une demande
analogue qui lui a été
adressée par M. Crisham.

M. le Doyen rapporte
sur les démarches faites
par lui avec M. M. Prevot
& Meyerand auprès
des héritiers de M. Goss.

La Faculté tient aux
conditions posées par
elle sans exiger qu'elles
soient très rigoureusement
tenues. M. Meyerand
peut bien se charger des

152
Fonctions de bibliothécaire.
La Faculté accepte le legs
avec reconnaissance & remer-
cie M. Mégervand. — M.
Bourd exprime ses regrets
de ne pas voir les livres de
M. Gosse réunis à la
bibliothèque publique.
Séance levée à 5 h.

Le secrétaire:
Weber.

23
Séance du 29. V. 1901.
à 4 h. p. m.

Présents: M. M. Stenrod
daryen, Nord, Cristiani,
Prévost, Mégervand, Hilliard,
D'Estrie, Laskowski, Kalus.
Excusé M. Zenger

Le protocole de la
séance précédente est lu
& accepté.

M. Cristiani donne
lecture du rapport de M.
Zenger sur la thèse Kourina.
Acceptée.

M. M. Laskowski,
Altman, Stenrod
sont désignés comme
rapporteurs pour la thèse
du Dr. Kaplan: Colombo-
philie médicale.

M. M. Merz, Prévost
& Nord pour celle de
Mlle. Stabekian: De
l'influence de l'irrigation
rectale à double courant
sur la température animale
normale & pathologique.

Prix de la Faculté: Bisot
Il n'a pas été présenté
de mémoire pour la ques.

260
fin de chirurgie; elle ne
sera donc plus maintenue.
La question de médecine
interne pour contre est
à maintenir. On veut de
faire une nouvelle
publication il y aura
lieu de verser le fonds.

M. Laskowski décline
communique l'avis de la
faculté au sujet de l'uni-
versité à participer au
congrès de la fête du 1^{er}
juin. - la Faculté accepte
l'invitation mais laisse
à chacun d'y aller ou
non.

Séance levée à 4 h. 25.

De recréation:

Nebel

261
Séance du 19-VI-1901

à 4 h. apm.

Présents: MM. Ekmont, Doyen, Jodry,
Julien Mayor, Mejean Prevost,
J. Reverdin, D'Epine, Zahn, Laskowski,
Bard, Crutman, Hattenhoff;
M. Weber, excuse.

Le procès verbal de la séance pré-
cédente est lu et approuvé.

Doctorat en Médecine.

Doctorat en Médecine

M. G. Doyen expose la situation.
M. G. D'Chenevieu a attaqué à la tri-
bune du Grand Conseil le doctorat
à la faculté: M. Martiat, privat-
docteur, a répondu et approuvé les accusa-
tions dans le Journal de Genève.
M. le Doyen a demandé par lettre
à M. Chenevieu et Martiat des
explications et des faits précis: il n'a
obtenus que des réponses vagues et
aucune allégation précise.

M. J. Reverdin lit un tableau, dont il ne prend pas la responsabilité
(de M. Martiat) d'où il résulterait
que le nombre d'étudiants suisses
a diminué et celui des étrangers
a augmenté considérablement.
M. Laskowski trouve absurde
qu'on veuille élever le niveau
moral des études en abaissant

La valeur d'un diplôme
La diminution du nombre de
hauts confidés est immense et
est due à la création de l'Université
de Lausanne.

Re aucoup d'étrangers demandent
l'autorisation de prêter seulement
pour posséder ce document, utile pour
démontrer la valeur du diplôme
général.

M. Kallatsoff trouve qu'un diplôme de Docteur a une valeur même s'il ne donne pas le droit de pratiquer. Il a obtenu le diplôme de Suède, qu'il trouve très sérieux.

Les matrones étrangères, surtout les
bulgares, ne sont pas comparables aux
nôtres.

La Lettre de M. Maillard t'en a paru bien connue!

M. J. Reaumur fait remarquer
que l'Association des médecins
a demandé la suppression du
docteur ^{avec le droit de pratique} ~~en~~ faveur et une création
d'un doctorat de carton; ou du
moins elle voudrait qu'on rendît
les conditions d'admission égales
de celles pour les diplômés étrangers.

M. Mahon explique ce qui arrive
maintenant en Allemagne: les
candidats doivent posséder:

1. la maturité allemande - ou un équivalent (S'il y en a pas)
 2. faire l'examen professionnel
 3. faire l'examen de Doctorat
- Psi on accepte les Diplômes de professeurs russes de deuxième et on refuse les certificats d'études très supérieurs. A Zurich on a été trop facile pour l'admission pendant longtemps, mais on a brusquement changé de système. Voilà l'innovation. Les autres Universités!

M. Feulgen ^{qual} titulaire doctorats
russe, ont les examens sans valeur
et constatent aussi que les examens
à Paris sont inférieurs aux examens
autonaux

Il est certain que M. J. Reverdin
n'est approuvé, de la part de l'Académie,
par les médecins, aucun fait
précis. La lettre de M. Martens
est déplorable à tous égards.

Votre un pauvre docteur de la faculté
qui a fait des allégations mensongères,
sans nombre d'une preuve. A un
de confiance suspectes d'un mot
pour servir ses vintentis personnes
et pour accuser le prof Sarkowski;
~~Faisiez-vous~~ On dit qu'il y a un
exode de juifs ? Ce serait très heureux
ils apprendront dans le futur allemand
autant que le futur allemand viendrait

264
approuvé des vœux.

M. Julliard est contraire à l'abolition
du droit de pratique — ce serait
la condamnation des études supérieures,
puisque il nous conduirait au
docteurat de carton.

Ces doctorats, à Lausanne notamment,
consistent en un simple examen
oral avec présentation d'une thèse.
Pour y être admis, les étrangers ont
l'autorisation de fournir
quelque preuve "qu'ils peuvent suivre
des études supérieures".

M. le Doyen constate qu'il a vu
matricule beaucoup de confidés
pendant ce semestre.

M. Mayor est d'avis que donnant
un doctorat de carton on ne saurait
élever les exigences pour l'admission,
non, et l'abolition du doctorat
correspondrait à la fermeture
de la faculté.

M. D'Espèyrol estime qu'il faut
séparer les deux questions — la demande
de l'association qui veut admettre
et les maîtres employés pour
obtenir satis-faction, qui sont inséparables.

Le règlement d'équivalence est excellent.
Il n'y a aucun point faible que dans la
matérialité de l'arrêté.

265
Les bulgares ont une maîtrise, il en est
de même des Russes : pour les femmes,
en Russie même, leur certificat d'études
supérieures est admis à condition
qu'elles passent un examen de latin.
Pour être permis de leur exiger
tels certificats de latin.

M. J. Reverdin dit qu'on lui a demandé
si de faits précis : d'abord, les condi-
tions d'admission sont inférieures
au cantonal qu'au fédéral
ensuite il sait que 3 ~~matricules~~ ^{étrangers} ont
été reçus docteurs et ne savaient
rien

M. Julliard — cela est arrivé au
fédéral !

M. J. Reverdin ne peut pas comprendre
que l'abolition du droit de pratique
puisse nuire à l'Université.

M. Bard a examiné les tableaux
présentés par M. J. Reverdin et
constate que ces statistiques ne
disent pas ce qu'elles font dire.
D'abord elles ne sont pas officielles,
mais même en le acceptant
comme vrais, elles ne prouvent
en considérant que les semestres
d'hiver et on sait que les semestres
d'été il y a une plus grande affluence
de Confidés. En outre on a choisi
les années 89, 94, 99, et cela

avec discernement en prenant l'autre
annus on arrive à de conclusions
différentes

Si la Confédération applique
réellement son règlement et ouvrirait
les ports aux matricules étrangers,
M. Bard serait disposé à accepter
l'abolition du droit de pratique, mais
ce n'est pas le cas. Le Canada ferait
une faute lourde: il faut maintenant
insister pour que soit créé un examen
professionnel canadien avec
équivalence pour les matricules étran-
gers. En France il existe les
équivalences: il y a eu outre les
dispenses, donnant droit à l'obten-
tion du diplôme, sans droit
de pratique.

M. Mayor propose la nomination
d'une commission qui étudierait
la question et se mettrait en rap-
port avec la Commission du
Grand Conseil.

M. Le Doyen tient à faire remarquer
que l'association ne lui a jamais
adressé de demande officielle.

M. J. Reverdin ajoute que l'associa-
tion l'avait chargé de faire la
demande oralement. A la dernière
séance M. Le Doyen de déposer au bureau les documents
dont il a donné communication, M. J. Reverdin
refuse en objectant qu'ils ne lui appartiennent
pas.

Rapports de Thierz:

M. Koltmann - Maltoosurie

M. Lahn, Mayor, Stern
accepté

M. F. Guyot: Sur un cas de poison
alcoolique - M. H. Weber,
D'Espoir, Bard -

accepté avec quelques remarques
de M. D'Espoir

M. Samuel Kaplan - Polombophobie
médicale -

M. Laskowski, Stern, Ostrum
accepté

M. Bisse - Tuberculose intestinale
et mésentérique.

M. Lahn, Jeger, Stern
accepté

M. Jean Olivier: Contribution à
l'étude de l'autointoxication
de la popule au moyen de l'éli-
mination provoquée -

M. Bard, Jeger, Stern
accepté

M. Alabek'skiy - De l'influence de l'irri-
gation ^{rectale} - double courant sur la température
animale - M. Mayor, Prevost, Bard

accepté avec quelques remarques
de M. Mayor

M. Rodzaerska et Horzoff - Contribution
à l'étude de réflexes conditionnés
M. Prevost, Mayor, Bard
accepté

Thierz

268
M^{lle} Olga Savine. - Contribution à
l'étude de l'empyème puerpéral.
M^{lle} Baud, Président, M^{lle} Baud
accepté

Demande Pasmannik

M. Pasmannik demande à faire
un cours de pueral docteur. Il est
médecin fétal et docteur de la
faculté d'Infectiologie - accepté

Séance levée à 6h 1/4.
pour la secrétaire
Cristian

269
Séance du 3. VII. 1901. à 4h. p. m.

Présents: M. M. Mermod doyen,
J. Reverdin, Mayo, Gulliard,
Hallenhoff, Fenger, Korkorokos,
Cristian, Weber. - Le tout fait
accueil: M. M. D'Epine, Nord,
Meyeraud.

Le protocole de la séance
précédente est lu & accepté.

M. le Doyen communique
une lettre de M^{re} Gompert, notaire,
annonçant que par le D^r Roussel
a été donné à la Faculté un exem-
plaire de chacune de ses publi-
cations & de chacune de ses in-
struments "dans l'espoir de fa-
voriser quelque progrès."

M. J. Reverdin est effrayé de
refuser la lettre en raison de la
carrière médicale peu recomman-
dable de M. Roussel.

M. Laskoroki croit que ces objets
ne représentent pas une vraie
valeur scientifique.

M. Hallenhoff propose de remer-
cier en disant que la Faculté
se dispose pas d'un musée, tandis
que M. le Doyen préparait qu'on
acceptât, ce qui nous éviterait
de blesser quelqu'un, en nomme

ne vous engageait à rien.

Au vote deux voix se prononcent en faveur du refus, les autres membres s'abstiennent d'émettre leur opinion. — Le legs de M. Roussel est donc refusé.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de la Faculté des sciences faisant savoir que, conformément aux propositions faites antérieurement par la Faculté de médecine, l'anatomie figure au programme officiel des études parmi les branches de la 1^{re} année.

M. Laskowski: le plan de études n'a jamais été obligatoire; l'étude de l'anatomie, avec l'anatomie topographique comprise à terre, où les places n'ont pas voulu que l'anatomie figure déjà en 1^{re} année?

Du reste il ne s'oppose pas à la suppression du programme, les étudiants suivant le cours quand même.

M. J. Perschke attribue une importance capitale aux cours pratiques d'anatomie, mais rien aux théoriques.

La suppression de l'anatomie au programme de 1^{re} année est adoptée par la majorité.

M. Hallenckoff donne lecture du rapport sur le thème de M. Kicher: Des kéra-
tites et de leur traitement. — Il critique vivement le grand nombre d'inexactitudes qu'elle contient. — Il laisse à la Faculté à décider si elle veut l'accepter ou non, les co-rapporteurs se joignant à lui. —

L'avis unanime est que M. Kicher après bon nombre d'années ^{de pratique} doit de faire de mauvais examens, mais qu'au moins sa thèse, touchant l'herpès spécial devait être bonne.

M. le Doyen fait remarquer que la thèse est déposée depuis le 3 mai et que M. Kicher n'a pas encore de réponse.

Il est décidé que M. Kicher devra corriger sa thèse suivant les indications de M. Hallenckoff; elle sera acceptée même pendant les vacances, dès que le rapporteur la déclarera suffisante.

M. le D. Paternoster

272
comme pour le premier
d'hiver deux cours:

1°. Leçons sur les suppurations
du nez, des cavités accessoires,
des fosses nasales avec
démonstrations cliniques.

2 h. par semaine.

2°. Le nez dans ses relations
avec l'organisme humain
au point de vue patholo-
gique. 1 h. p. semaine.

Ce dernier cours serait
gratuit. — M. le Doyen fera
savoir à M. Pannanik que
la gratuité n'est pas admi-
sible. Ces cours de privat-doaent
— M. Pannanik ne figure
qu'à l'horaire, le programme
étant déjà validé par le
Dés. de l'Univ. publique
au moment où la demande
est parvenue à la Faculté.

La Commission réunie
pour le Doctorat central
a déjà une fois. M. le Doyen
a compilé nombre de pièces
ayant trait à cette question.
Il envoie au Dés. de l'Univ.
publique un document
motivé où il démontre
que les faits cités par M. M.

Chenevier, Maillou et. sont
inexactes. Il prie en même
temps avoir à M. le Prés.
du Grand Conseil qu'il a
déposé au Dés. de l'Univ.
publique le résultat des
recherches et des discussions
de la Faculté de médecine.

M. Loukavski propose
de remercier M. le Doyen
de la peine qu'il s'est donnée
à propos de cette affaire.

Accepté à l'unanimité.

Séance levée à 5 1/2 h.

Le secrétaire:

Nebl

274
Semestre d'hiver 1901-1902.

Séance du 12. X. 01 à
4 h. p. m.

Présents: M. M. Sternod
doyen, Guillard, Laskowski,
D'Espine, Cristiani, Méyérand,
Y. Reverdin, Mayon, Trévor
Hiber. Excusés: M. Gumbel.

Le protocole de la séance
précédente est lu et accepté.

M. le doyen fait savoir
qu'après une correspondance
laborieuse la question de la
thèse Kirku est enfin réglée.

Une discussion aussi
longue que stérile s'engage
sur le sujet des heures de séance
Enfin on finit par tomber
d'accord pour le mercredi
à 5 h.

M. M. Sternod, Laskowski
et Trévor ont désignés comme
rapporteurs pour la thèse de
M. Puyrat. "La biologie de
la cellule nerveuse, la théorie
des neurones." - Cette thèse est
présentée en même temps
pour le prix de la Faculté.

M. le doyen formule ensuite
une série de demandes:

275
1° celle de M. M. Michaelorostko
qui a raté III fois son baccalauréal
en sciences médicales, et croit qu'un
lui rendrait service en l'autori-
sant à se présenter une IV. fois.
- Refusé.

2° M. M. Kwanoff qui a fait
autrefois la 1^{re} partie du doctorat
nous est revenue, et désire en
passer la seconde partie, sous
l'ancien règlement. - Accepté.

3° M. Wastilioff demande, au
vu des pièces qu'il présente, l'admission
comme élève régulier, l'équiva-
lence pour les examens qu'il
a passés. - Sur le premier
point il n'y a pas d'incon-
venient à le recevoir, le second
ne peut lui être accordé, car
que les branches de ses examens
ne sont pas celles de notre
1^{er} baccalauréal.

M. D'Espine renvoie
qu'à plusieurs reprises on a
permis aux candidats de
compléter leurs examens.

M. Sternod répond que le nou-
veau règlement ne prévoit
pas le fractionnement des
examens.

M. Paul Bégonin suit la

276
certificat d'études est insuffisant ne peut être admis comme régulier.

Une discussion s'élève au sujet de la valeur du baccalauréat de l'enseignement technique moderne. Doit-il donner ou non droit aux études médicales.

M. D'Espine est d'avis qu'il faut se mettre au point de vue du pays qui déline le diplôme. Or en France il n'autorise pas ^{l'entrée} aux études médicales.

M. Laskowski par contre croit que ce diplôme vaut autant qu'un bien d'autres que nous acceptons & que, du reste, il sera reconnu tout peu en France. Propose l'admission mais reste en minorité au vote. - Rejeté.

Concernant la question du droit coutumier M. le Doyen communique à la Faculté une nouvelle proposition de M. Chénier, ainsi conçue : "Toutefois à défaut du diplôme fédéral le Conseil d'Etat, après avoir consulté la Faculté de médecine, pourra

277
selon les circonstances & si les titres des candidats paraissent suffisants, leur accorder le droit d'exercer leur profession dans le canton."

L'opinion générale de la Faculté est que la suppression pure et simple du droit de pratiquer des Docteurs cantonaux serait préférable à pareille clause qui peut donner lieu à des abus. - Du reste aucune discussion n'est engagée, car nous ne possédons qu'un brouillon de la proposition Chénier, dont M. le Doyen est invité à demander le texte complet.

M. le Doyen fait remarquer qu'au sujet des admissions on fait des différences, on n'exige pas de tous les candidats les mêmes études préliminaires. - Cette question est laissée en suspens.

M. le Doyen a déposé les titres des candidats aux examens; il y a constaté un désordre peu rassurant & demande la nomination d'une commission chargée

de statuer sur chaque cas.
M. Laskowski appuie celle de
marque et relève qu'évidemment
les personnes ayant fait le I^{er}
doctorat sous l'ancien régime
pourront faire le II^e dans les
mêmes conditions.

Sont désignés pour la dite
Commission: M. M. D'Espine,
Major & Weber. M. le Doyen
veut bien assister à l'unique
séance qui aura lieu lundi
& aider la Commission dans ses
travaux difficiles.

Séance levée à 5 1/2 h.

Le secrétaire:

Weber

Séance du 30.X. 1901. à 5 h.
du soir.

Présents: M. M. Sternod d'Esper, Prévost,
Christiani, Meyerand, Bard, Tenzer, Othmann,
Felliard, Laskowski, Weber. Absent: M. D'Espine.

Le protocole de la séance
précédente est parcouru & accepté.

Deux demandes pour gratifier
des cours (M. Rihmann & Mlle. Costin)
sont acceptées.

Mlle. Bestokapi se fait à Lauranne
un baccalauréat en sciences médicales
& 8 semestres d'études; elle demande
équivalence pour ses examens.

M. Prévost est d'avis de refuser, car
les examens de Lauranne ne sont
pas équivalents aux nôtres.

M. Laskowski veut bien admettre
la notabilité mais non les examens.

M. Bard rend attentif au fait qu'en
n'acceptant point d'examens ^{changers} on ferme
la porte à tous les étudiants qui ont
commencé leurs études ailleurs.

M. le Doyen propose de nommer
une commission pour étudier la question.
Sont désignés à cet effet: M. M. Sternod,
Bard, Laskowski, Tenzer.

M. Chellex en possession d'une notabi-
lité littéraire de Zurich est admis
comme régulier.

Mlle. Fackelchitch présente le diplôme

de mûri et d'un institut de jeunes filles,
(VI. classe) de Belgrade. - M. Laskowski
pousse ses thèses insuffisantes. - Il
a tranché par la Commission.

M. Stefan est accepté comme
régulier.

Melle. Gobbi sera dispensée du
1^{er} examen de baccalauréat.

M. M. Laskowski, Y. Reverdin
et Prevost ont désigné comme
rapporteurs sur la thèse de M. Guil-
liard: de l'utilisation clinique
de la cytologie, la cryoscopie, l'hé-
matologie dans les épanchements
de quelques tumeurs chirurgicales.
(tumeurs vaginales, articulaires,
herniaires).

M. le Doyen lit un rapport
élogieux sur la thèse de M.
Pignat. - acceptée.

Pour le prix de la Faculté
4 candidats se sont inscrits.
M. M. Pignat, Collomb, Pallard
et Melle. Phares.

M. M. Cristiani, Prevost, Weber
ont désigné comme membres de
la Commission.

Répondant à une demande
de M. Bard, M. le Doyen annonce
qu'il sera établi la même
disponibilité pour le prix Bion.

Concernant les conditions d'admis-
sion M. le Doyen fait remarquer
que nous tolérons des différences
notables, que surtout la faculté
reçoit trop facilement les femmes.
Nous sommes menacés d'un enva-
hissement féminin excessif.

M. Laskowski dépose une propo-
sition écrite tendant à exiger
des femmes ^{étudiantes} pour l'admission
comme élèves régulières:

1^o le diplôme de la VIII. classe
du gymnase féminin russe.

2^o un certificat d'examen de
latin. - C'est un peu plus qu'on
n'exige d'elles en Russie.

M. Laskowski espère endiguer
ainsi le péril féminin russe
qui se répand sur notre faculté.
Enfin il fait remarquer que certaines
études médicales restent réservées aux
hommes à un âge qui exclut des
études sérieuses.

M. Prevost veut bien augurer
des exigences générales, mais
dévient faire abstraction du latin.

M. Zdan fait remarquer que nous
avons autant de degrés pour l'admission
que de nations et presque de femmes.
Nous ne sommes pas trop
envahis par les femmes.

282
M. Fentzen et ceux qu'en nous
reproche avec raison de recevoir des
pennons incapables. Il appuie la
proposition de M. Laskowski.

M. Guiliard demande qu'on
exige des hommes et des femmes
le même degré de connaissances.

M. Meycevard rappelle que la
réunion des sociétés suédoises à
Oslo a décidé, à l'unanimité
moins 1 voix, de proposer de
n'accepter pour les études suédoises
que la maîtrise littéraire.

La proposition de M. Laskowski,
Ni, qui n'est évidemment qu'un
palliatif, est mise aux voix &
acceptée sans opposition. Puis
une vive discussion s'engage
au sujet de son entrée en vi-
gueur. Plusieurs membres crain-
dront qu'il y a péril dans in-
nova proposant le commence-
ment du prochain semestre;
d'autres trouvent cette ~~date~~
prématurée & peu faite. M. de
laux voit cette proposition à 5
partisans & surtout d'adversaires
& M. le Doyen tranche dans
le sens de l'acceptation. — Cette
décision sera immédiatement
publiée à la connaissance des
étudiants par affiche.

Séance levée à 6 1/2 h. Le secrétaire
Reber.

FACULTÉ DE MÉDECINE

A. Conditions d'admission à l'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants*, dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève ;

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève ;

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

B. Conditions d'admission aux examens.

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1^o s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ; 2^o présenter au Bureau de l'Université une demande par écrit ; 3^o jus-

titier des inscriptions réglementaires, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques.

Pour tous les cours théoriques, sauf pour ceux qui ne durent qu'un semestre, il faut, en tous cas, un minimum de deux semestres d'inscription.

Pour les trois cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, un minimum de quatre semestres, dont deux de pratique, est indispensable.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-après.

N.B. Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au règlement fédéral.

PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES ¹

E. ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1^{er} SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{er} SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique.

1. Se trouve au Bureau de l'Université.

B. ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

DEUXIÈME ANNÉE

3^{er} SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4^{er} SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5^{er} SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6^{er} SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale : chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène (~~1^{re} partie~~).

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale : chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène (~~2^e partie~~).

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o **SEMESTRE D'HIVER** : Cliniques : médicale : chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale (~~1^{re} partie~~). *Poli-clinique*

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10^o **SEMESTRE D'ÉTÉ** : Cliniques : médicale : chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale (~~2^e partie~~). — Polyclinique.

Examens de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.

Thèse.

N.B. Dans ce plan des études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et polycliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Dispositions transitoires:

- " Les personnes qui se sont immatriculées comme étudiants
 " en Médecine, antérieurement au 29 mars 1901,
 " seront autorisés, si elles en font la demande ^{écrite}
 " au Doyen de la Faculté de Médecine, à terminer
 " leurs études d'après l'ancien règlement jusqu'en
 " Mars 1906.

Séance du 13. XI. 07.
à 5 h. p. m.

Présents: M. M. Sternod Dufren,
Bord, Laskowski, Mépervand, F.
Reverdin, Fenger, Cristiani, D'Espeyrie,
Prévost, Tulliamont.

M. le Dufren présente une
série de formulaires pour
procès verbaux d'examen.

Le protocole de la séance
précédente est lu & accepté.

M. Granoff a raté 3 fois son
baccalauréat. Il se souvient
maintenant que lors du I^{er} examen
il étoit atteint de malaria
& nous fournit à ce sujet un
certificat médical. Il demande
à pouvoir passer encore une
fois.

La faculté décide que le II^e
examen sera considéré comme
interrompu par maladie &
annulé.

M^{me}. Kouchar Zerostka a fait
ici un I^{er} baccalauréat puis
s'est rendue à Larronne, pour
raisons de santé dit-elle, & y a fait
H. H. H. H. Elle demande mainte-
nant que cette scolarité lui
soit comptée & veut passer un
II^e baccal.

M. Bord fait remarquer qu'il
n'y a pas d'équivalence entre le
diplôme de Larronne & le
notre. Donc nous ne pouvons
nous abaisser au rang de machines
à examen. Il y a lieu d'exiger
au moins l'absence de scolarité

220
ici avoir l'examen.

M. Zerber en parlant
de l'équivalence entre au
fédéral.

M. d'Espine fait remarquer
qu'en n'acceptant plus l'équi-
valence nous changeons notre
mode de faire.

En vote la majorité se
prononce en faveur de la propo-
sition de M. Borel.

Il est décidé que les
résultats des examens de-
ront être communiqués dans
les 48 h. à M. le Doyen.

M. Nicolas Spachoff est
admis comme élève régulier.
M. Annenschah Kairarian de
même.

Le Doy. de Justice & police
pousse la demande de
M. le Dr. Franken, médecin hollan-
dais, postulant l'autorisation
de pratiquer à Genève. — Comme
il n'y a point de réciprocité
M. Franken devra faire un examen
de droit et en thème.

M. Zerber fait remarquer
qu'il y a une erreur dans notre
règlement d'examen; les épreuves
pratiques sont éliminatoires au
cantonal, elles ne le sont pas
au fédéral. Cette question est
mise à l'ordre du jour de la
prochaine séance.

M. le Doyen communique
les résultats des examens.

221
I^{er} barral. 12 F. } acceptés
2 H. }
4 H. refusés.

II^{me} barral. 5 H. } reçus
9 F. }
1 H. } refusés.
4 F. }

I^{er} docteurat 6 H. } acceptés
1 F. }
2 H. refusés.

La commission ad hoc
a statué sur les demandes
de M. M. Wathlioff, Weber, Belanin
Freinkel & Hailovitch.

1 travail a été présenté
pour le prix Borel: thèse critique
des procédés cliniques d'appréci-
tion de la perméabilité rénale.

Sont désignés comme rapporteurs:
M. M. Borel, d'Espine & Meyerand.

M. le Doyen donne lecture
d'une note pétition d'éludiants
demandant à bénéficier du
vieux règlement, sous lequel ils
ont été immatriculés.

Une vigoureuse discus-
sion s'engage immédiatement
sur le mode d'application du nou-
veau règlement. Elle aboutit à
la nomination d'une commission,
qui remettra ses propositions à la
faculté. Elle fixera en même temps
par interprétation authentique
du nouveau règlement les sommes
de scolarité exigibles. — En fin
partie: M. M. Prévost, Zerber &
Maya.

292
M. le Doyen relève la nécessité
de mettre au point le plan
d'études. M. M. D'Espré, Las-
kowsky & Cristiani lui ont
adjoints à cet effet.

M. Laskowski donne lecture
du rapport sur le thème Guiliard.
- Accepté.

M. Barot demande à faire
faire les épreuves pratiques de
médecine interne à tous les
candidats à la fois. - Accepté.

Séance levée à 6 ³/₄.

Le secrétaire:

Nebl.

292

Séance du 27 XI. O. à 5 h. du
soir. —

Présents: M. M. Dornow, Dornow, Las-
kowski, Prévost, Bond, Y. Reverdin,
et Reverdin, Mayo, Zenger, Cristiani,
D'Oppine.

Se sont fait excuser: M. M. Mège-
rault et Weber.

La demande de M. Borisk
Schereschewsky est repoussée; il devra
se faire immatriculer d'abord à la
faculté des sciences.

M. Théodoroff pourra se présenter
aux examens dès qu'il aura suivi
des cours pendant 1 semestre.

Deux tentatives de scolarité à
Beyrouth ont reconnu à M. Mayoub
Sanit.

La commission désignée
pour régler les dispositions transitoires
du nouveau règlement, formule
la proposition suivante:

Les personnes qui se sont immat.
riculées comme étudiant en
médecine, antérieurement au
29 III. 1901, seront autorisées, celles
en fait la demande écrite au
Doyen de la faculté de médecine,
à terminer leurs études d'après
l'ancien règlement jusqu'en
Mars 1906.

À la discussion prennent part
M. M. Sternov, Bord, J. Reverdin,
et Lorkowski.

On vote cette proposition, quelque
peu différente de celle de la
commission est acceptée par la
majorité.

Puis le plan d'études est
soumis à la discussion. Il pren-
nent part M. M. D'Espéy, Las-
kowski, Sternov & Bord. Ce der-
nier est d'avis que l'on ne peut
exiger l'obligation de suivre deux
semestres de cours théoriques; ce
serait une modification au
Règlement.

Le plan d'études tel qu'il
est accepté est annexé au proto-
cole.

Rédigé d'après les notes
de M. le Prof. Christiani.

le secrétaire.

Wébl.